

PRÉSENT
HISTOIRE

Marisa Fois

Héritages coloniaux

Les Suisses d'Algérie



Seismo
histoire

Héritages coloniaux
Les Suisses d'Algérie

Marisa Fois

Présent et histoire

La collection *Présent et histoire* résulte d'une rencontre entre sciences sociales et histoire. Les méthodes des sciences sociales et de l'historiographie sont amenées à dialoguer de façon à permettre à faire entrer l'histoire dans l'analyse de phénomènes contemporains. La collection est ouverte à toutes les analyses historiques inspirées des sciences sociales.

Editeurs

Sandro Cattacin, Université de Genève

Toni Ricciardi, Université de Genève

Christian Stohr, Universität Zürich

Comité scientifique

Matthieu Leimgruber, Universität Zürich

Martin Lengwiler, Universität Basel

Michel Oris, Université de Genève

Marisa Fois

Héritages coloniaux **Les Suisses d'Algérie**



Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique. La présente publication s'inscrit dans le cadre de la recherche « Suisse et décolonisation : le cas de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM) » financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (projet 100011_165585).

La maison d'Éditions Seismo bénéficie d'un soutien de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Publié par
Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA,
Zurich et Genève
www.editions-seismo.ch
info@editions-seismo.ch

Texte © l'auteure 2021

ISBN 978-2-88351-099-9 (print)
ISBN 978-2-88351-740-0 (PDF)
DOI <https://doi.org/10.33058/seismo.20740>



Cet ouvrage est couvert par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

Couverture : Hannah Traber, St Gall

Photographie de couverture : Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*

À Elsa

Tableau des matières

Liste des abréviations	9
Introduction	11
Chapitre I	21
Exporter la Suisse ?	
1 Identité et nationalisme suisses	21
2 La Cinquième Suisse	26
3 Les ambassadeurs de la « suissitude »	31
Chapitre II	37
Suisses, « suissitude » et outre-mer	
1 Approche paracoloniaire suisse, <i>de la Suisse et des Suisses</i>	37
2 Les Suisses en Algérie	40
3 Une communauté unie et toujours attachée à la Suisse	46
Chapitre III	65
Suisse et décolonisation	
1 La fin des empires	65
2 La Suisse officielle et la guerre de libération nationale algérienne	66
3 Guerre de libération nationale et mesures de protection	77
4 Diplomatie, Guerre froide et neutralité	86
5 Rayonnement culturel	90

Chapitre IV	97
Le « retour »	
1 Le départ des Européens	97
2 Le départ des Suisses	104
3 Biens vacants et indemnisations	112
Chapitre V	121
Trajectoires de « retour »	
1 Être Suisse outre-mer : revendications et groupes de pression	121
2 Les « victimes de spoliation ». L'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM)	122
3 Tentatives de réhabilitation et échecs	130
4 Le réseau européen : la Confédération européenne des spoliés d'outre-mer (CESOM)	142
5 Suisses d'Algérie. Quelques portraits	148
Conclusion	157
Une histoire coloniale dans un monde décolonisé	
Références bibliographiques	163
Index des noms de personnes	175
Index des noms des lieux	179
Index des images	181
Index des tableaux	182
Remerciements	183

Liste des abréviations

ABIA	Association belge des intérêts en Afrique
ACICR	Archives du Comité international de la Croix-Rouge
ADA	Archives départementales de l'Ariège
AEG	Archives d'État de Genève
AFS	Archives fédérales suisses
ALS	Archives littéraires suisses
ANIT	Associazione nazionale degli Italiani di Tunisia
ANOM	Archives nationales d'outre-mer
AOSE	Archives Organisation des Suisses de l'étranger
ARRAN-Helvetia	Amicale des réfugiés et rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse
ARTS	Archives Radio Télévision Suisse
ASMAE	Archivio storico del ministero degli Affari esteri
ASSAOM	Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer
AVG	Archives de la Ville de Genève
BP	Bureau politique
CDHA	Centre de documentation historique sur l'Algérie
CESOM	Confédération européenne des spoliés d'Outre-Mer
CHSP	Centre d'histoire de Sciences Po
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CSE	Conseil des Suisses de l'étranger
DDS/Dodis	Documents diplomatiques suisses
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DGAE	Direzione generale Affari esteri
DGAP	Direzione generale Affari politici
DPF	Département politique fédéral

EMG	État-Major Général de l'Armée de libération nationale
FCO	Foreign and Commonwealth Office
FF	Feuille fédérale
FLN	Front de libération nationale
FO	Foreign Office
GNPI	Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer
GPRA	Gouvernement provisoire de la République algérienne
LICA	Ligue internationale contre l'antisémitisme
MTLD	Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques
NSH	Nouvelle Société helvétique
OAS	Organisation armée secrète
OSE	Organisation des Suisses de l'étranger
RTS	Radio Télévision Suisse
SAH	Schweizerisches Arbeiter-Hilfswerk
SDECE	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
SSE	Secrétariat des Suisses à l'étranger
SSR	Société suisse de radiodiffusion
SSZ	Schweizerisches Sozialarchiv Zürich
TNA	National Archives
TSR	Télévision Suisse Romande
UDMA	Union démocratique du manifeste algérien

Introduction

Le 1^{er} août 1950, lors d'une émission consacrée à la fête nationale suisse, Radio Lausanne diffuse, parmi d'autres messages, celui de Jules Arber, consul général de Suisse en Algérie. Parlant de l'Algérie, il relate comment « depuis la conquête de 1830, la France en fait l'un des plus beaux joyaux de l'Union française. Des milliers de confédérés ont collaboré utilement à cette grande œuvre »¹. Il expose également combien la colonie suisse, regroupant à l'époque environ 2500 personnes, est unie et comment elle constitue un exemple concret de l'exportation de la Suisse au-delà de ses frontières.

Dans ce pays d'Afrique du Nord, où la francophonie est elle-même exportée – ou plutôt imposée – à travers le processus de colonisation et d'assimilation, l'arrivée des Suisses est sollicitée par les Français dès la première moitié du XIX^e siècle, autrement dit dès le début de leur propre présence. La colonie suisse d'Algérie ne constitue pas une simple colonie ; en effet, elle se poursuit dans le temps et joue un rôle important pour la Confédération, pour la langue et l'esprit communs. Elle représente un « îlot suisse » (Perrenoud, 2011), dans lequel s'exporte la « suissitude ».

En témoigne également le fait qu'au cours de l'une des périodes les plus compliquées, celle de la guerre de libération nationale algérienne, les Suisses d'Algérie sont appelés à résister et à réagir aux difficultés avant tout au nom des valeurs qui les ont toujours distingués. On le retrouve en 1961, à la veille de l'indépendance, dans les propos du chef du Département politique fédéral (DPF) Max Petitpierre :

Chers compatriotes d'Algérie, depuis plus de six ans et demi, vous subissez de lourdes épreuves. Quelques Suisses d'Algérie ont perdu la vie au cours des événements. Plusieurs d'entre vous ont été frappés dans leurs affections, leur santé et leurs biens [...]. Nos pensées [...] du peuple suisse en général, n'ont cessé de se porter vers vous pendant ces années souvent dramatiques. En une période cruelle de l'histoire du pays où vous vivez, je voudrais vous assurer que notre sympathie vous est acquise aujourd'hui plus que jamais. S'il était nécessaire, les autorités suisses feraient pour vous, dans le cadre de nos institutions, tout ce que permettraient les circonstances, avec le concours, j'en suis convaincu, de la population suisse. [...] Des événements comme ceux qui troublent l'Algérie depuis si longtemps ne se produisent pas sans que les opinions s'affrontent et que les passions s'avivent. Vous êtes

profondément attachés à la terre qui vous a accueillis. Nous comprenons que son destin vous inquiète. Mais les liens qui vous attachent à un sol étranger ne doivent pas – si vous entendez demeurer Suisses et revendiquer les droits qui dérivent de votre qualité de Suisses – vous faire oublier les valeurs sur lesquelles est fondée la Confédération, ni vous engager à vous opposer à l'action que votre pays s'efforce d'accomplir aujourd'hui, dans l'intérêt exclusif de la paix et sans intervenir en quoi que ce soit dans des discussions qui ne le concernent pas directement et sur lesquelles il ne pourrait d'ailleurs exercer aucune influence. Nous vous demandons, au contraire, de faire mieux comprendre autour de vous la Suisse et sa politique, de chercher à étendre son rayonnement, de favoriser sans distinction d'origine ou de religion ou d'opinion politique, la réconciliation des hommes parmi lesquels vous vivez, tout en gardant cette réserve qui est de rigueur pour tout étranger à l'égard de ses hôtes. En agissant ainsi, vous ajouterez aux services que vous avez déjà rendus à la Suisse hors de ses frontières de nouveaux titres à sa gratitude^{2,3}.

Depuis des décennies, les collectivités d'outre-mer ont été directement liées aux États-nations et les colons ont été considérés comme les ambassadeurs de leur pays. Ils ont exporté la communauté imaginée d'Anderson (1983), en la recréant dans les territoires coloniaux. Les Suisses de l'étranger – protagonistes de la Cinquième Suisse – ont également servi d'intermédiaires pour faire « rayonner l'idéal suisse » (Arlettaz, 2002 : 46) et « les valeurs sur lesquelles est fondée la Confédération », pour reprendre les termes du discours de Petitpierre. Durant des dizaines d'années, ils ont été, en réalité, les représentants et les responsables de la transmission et de la diffusion de valeurs morales, culturelles, voire ethniques (Nouvelle Société helvétique et Commission des Suisses à l'étranger, 1932).

Le cas de la communauté suisse en Algérie s'avère sans doute particulier, se trouvant sous un régime colonial. Bien que la Confédération ne soit pas une puissance coloniale, du moins au sens administratif du terme, les Suisses exercent une forme particulière de domination (David, Etemad, 1998 ; Perrenoud, 2002a ; Minder, 2011b ; Purtschert *et al.*, 2015). Cette dernière s'avère encore plus singulière dans le cas de l'Algérie (Fois, 2018, 2019a, 2019b). Les investissements privés, éma-

2 Archives fédérales suisses (AFS), Berne, E2800#1967/59#723*, Message de Max Petitpierre aux Suisses en Algérie, Berne, 07.06.1961, pp. 1-2.

3 *Le Nouvelliste du Rhône*, 01.09.1961, p. 2.

nant par exemple de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, ainsi que la pression de la puissance coloniale française pour une contribution suisse à la fois économique et humaine, notamment avec la création d'un flux migratoire et la présence d'une langue commune de composante francophone, ont entraîné une implication *sui generis*.

Les Suisses d'Algérie ont fait partie du peuplement de « l'Algérie française », auquel ont participé – par assimilation – des populations venues de toute l'Europe : des Suisses et des Allemands, appelés par la puissance coloniale française, mais aussi des Espagnols, des Maltais et des Italiens qui se sont installés en Algérie de leur propre initiative (Jordi, 2002 : 14). Les Suisses, en l'occurrence, ont fonctionné et agi tels des colons, participant à la construction de l'empire européen. La communauté suisse, à l'instar des autres groupes, s'est fortement enracinée tout en gardant des liens avec la Confédération. Simultanément, on a pu constater « la présence de multiples identités locales, régionales, voire étrangères, sur le territoire de la métropole » (Jordi, 2002 : 14).

L'histoire entre la Suisse et ce pays de l'Afrique du Nord s'avère ainsi caractérisée par la présence, l'existence et le maintien de structures et de relations de pouvoir. La Confédération s'est retrouvée dans une position délicate, parallèle à celle des colons. Peut-on alors affirmer que la Suisse, dans ses rapports à l'Algérie se trouvait dans un rôle et un positionnement paracoloniaux ? Comme nous le verrons par la suite, la Suisse constitue un cas exemplaire à ce titre. Finalement, avec le « retour » des Suisses d'Algérie au moment de l'indépendance, la Confédération a été confrontée à une décolonisation tout aussi particulière. Elle s'est en effet mesurée à l'assistance à fournir aux personnes, aux biens à protéger et aux pensions à verser, suite aux nationalisations et aux expropriations outre-mer. Le déracinement de la communauté, la création de nouveaux groupes en Suisse et le renforcement d'une conscience commune en tant que rapatriés-spoliés, se sont vérifiés. Comment la Suisse accueille-t-elle et gère-t-elle ses communautés d'outre-mer, et dans ce cas particulier les Suisses d'Algérie ?

D'un côté, la Confédération, sous sa cape de neutralité, a longtemps nié son implication dans des processus coloniaux. Elle s'affirme donc non touchée par les conflits et inégalités raciales, que la construction de l'empire a déchaînés et que l'indépendance des colonies n'est pas

encore parvenue à éliminer (Gabaccia, 2019). De l'autre côté, la communauté des Suisses d'Algérie et le rapport, souvent contradictoire et stratifié, entre la Suisse dite officielle et les ressortissants suisses d'Algérie nous offrent une clé de lecture inédite de la période de colonisation et de décolonisation. Le choix d'une période aussi large permet d'observer les changements apportés et la différence de poids accordé à cette fraction particulière de la Cinquième Suisse, placée sous un régime colonial – avec lequel elle a interagi différemment selon les époques.

Dans un jeu d'échelles du micro au macro, susceptible de rétablir la profondeur d'un phénomène qui touche non seulement au contexte suisse ou algérien, mais également au contexte global, et donc à l'histoire globale (Revel, 1996), nous avons particulièrement mis l'accent dans cette étude sur la manière dont le narratif de la communauté suisse à l'étranger s'est modifié au fil du temps, ainsi que sur les décisions institutionnelles qui ont marqué le changement – l'évolution ou l'involution selon les moments – de la perception de la Cinquième Suisse. Nous nous sommes penchée sur différentes images, représentations et messages véhiculés par les représentants de la Confédération et des institutions – à la fois diplomates, consuls, ambassadeurs, conseillers –, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) et la Nouvelle Société helvétique (NSH) pendant la période coloniale, ainsi que l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM) dans le contexte de la décolonisation. L'ASSAOM a été créée en 1967, à Genève, dans le but d'obtenir une indemnisation pour la perte de biens en Algérie et des pensions liées aux années de travail outre-mer.

Nous proposerons une lecture sur trois niveaux, à savoir suisse, européen et extra-européen, à travers une construction constituée d'allers-retours dans un cadre globalement chronologique. Après un bref *excursus* sur le passage de la Quatrième à la Cinquième Suisse, sur le *modus operandi* de la NSH et de l'OSE et sur la perception que la Confédération avait des Suisses de l'étranger entre les XIX^e et XX^e siècles (ce qui permet de contextualiser et de comprendre le lien étroit entre la Suisse et ses ressortissants), nous nous focaliserons sur l'éventuel rôle de la Suisse dans la colonisation algérienne. En replaçant la création et le développement de la colonie des Suisses d'Algérie dans son contexte, nous pourrions alors relever les similitudes avec les autres puissances

européennes qui ont joué un rôle en Afrique pendant la période coloniale, en soulignant la position paracoloniaire de ce « peuple petit ».

Nonobstant les intérêts économiques – *de la Suisse et des Suisses* eux-mêmes –, Berne se présentait toujours comme un sujet médiateur au rôle diplomatique non négligeable. Il s'agissait par ailleurs de protéger, ou d'essayer de protéger, un groupe particulier. À ce sujet, une distinction entre l'approche *de la Suisse* officielle et celle *des Suisses* quant à la guerre de libération nationale algérienne et la décolonisation s'avèrera indispensable. Entretemps, le discours sur le rayonnement culturel gagnait du terrain, également stimulé par la peur de rester en marge des relations internationales dans une situation en devenir. Parmi les défis de la période, le rapatriement a eu une incidence directe sur la Confédération. En effet, les ambassades et le DPF se sont activés, même après le début des négociations, quant aux biens vacants. À une époque où le gouvernement fédéral se voit confronté, d'une part, à la gestion du « retour » des communautés suisses de l'étranger et, d'autre part, à celle de l'afflux des étrangers – il suffit de penser à la politique des quotas pour les travailleurs étrangers et aux initiatives xénophobes, telles que Schwarzenbach en 1969 –, la naissance de l'ASSAOM marque un tournant. Cette association liée à la colonisation voit le jour à Genève, ville internationale par excellence, emblème de la diplomatie, de la coopération multilatérale et des relations internationales entre les États. Elle remet en question l'appartenance d'un groupe de Suisses d'Algérie à la Suisse – ou mieux leur réintégration, avant tout économique et politique mais aussi culturelle – et au cours d'une période de changements, dans le contexte de la Guerre froide, de la coopération technique et de l'aide au développement.

La micro-histoire de l'ASSAOM et des Suisses d'Algérie, accompagnée d'histoires personnelles, représente une des conséquences postcoloniales d'un pays qui ne se définit pas comme colonial. Son analyse vise à interroger les croisements et les décroissements des mémoires liées à la colonisation. En quoi ces mémoires traduisent-elles les fractures de la société suisse ?

À travers l'ASSAOM, l'attention se porte simultanément sur diverses analyses. Elle permet notamment d'étudier les changements survenus au sein du tissu social et associatif en Suisse après le processus de décolonisation et au moment où émerge la nécessité de récupérer la

valeur des prétendus biens vacants. Il s'agit également d'explorer l'action, les initiatives et les stratégies opérationnelles mises en place par l'association, ainsi que d'étudier les premières formes de collaboration unitaire entre les associations européennes de migrants d'outre-mer et les répercussions au niveau national et international. Actuellement, il faut d'une part remarquer l'absence de publications directement en lien avec l'ASSAOM et, d'autre part, la richesse des fonds d'archives de l'association, ce qui représente un point de force novateur pour notre étude. Nous avons conduit une enquête historique approfondie basée sur les sources d'archives suisses, françaises, italiennes et anglaises, pour redécouvrir, de la colonisation à l'histoire de l'ASSAOM, une période importante et controversée de l'histoire suisse mais aussi internationale, une période de profond changement⁴. Le croisement des différentes sources – documents, rapports, matériel de propagande, documents diplomatiques, journaux et périodiques imprimés, lettres – conservées aux archives nous a permis de donner une lecture complète du phénomène.

Certaines études ont déjà démontré l'existence de relations coloniales et invitent à approfondir et à reconsidérer la relation entre la Suisse et l'outre-mer, au sens large. Si la contribution des Suisses à la colonisation a fait l'objet de nombreuses publications et de débats historiques, en revanche, les effets de la décolonisation sur la présence des Suisses d'outre-mer sont longtemps restés *terra incognita* ; ce phénomène met en évidence une lacune concernant l'historiographie suisse qui n'a été comblée que très récemment. Des recherches pertinentes ont porté, par exemple, sur le rôle historique et diplomatique de la Suisse durant les conflits à l'origine de la décolonisation, sur la

4 À savoir, en Suisse : Archives fédérales suisses, Berne ; Archives littéraires suisses, Berne ; Archives de l'Organisation des Suisses de l'étranger, Berne ; Archives du Comité international de la Croix-Rouge, Genève ; Archives d'État de Genève, Genève ; Archives de la Ville de Genève, Genève ; Archives Radio Télévision Suisse ; Archives de la presse romande ; Documents diplomatiques suisses. En France : Archives d'histoire contemporaine, Centre d'histoire de Sciences Po, Paris ; Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence ; Centre de documentation historique sur l'Algérie, Aix-en-Provence ; Archives départementales de l'Ariège, Foix. En Italie : Archivio storico del ministero degli Affari esteri, Roma. Au Royaume-Uni : National Archives, Kew, London. Le repérage et le dépouillement des fonds présents aux Archives nationales d'Algérie ont confirmé que, malheureusement, aucun document utile pour cette recherche n'existait, raison pour laquelle nous avons porté notre attention sur d'autres sources.

science appliquée au secteur sanitaire ou sur la nécessité de repenser le colonialisme pour pouvoir comprendre les communautés suisses (Purtschert *et al.*, 2012 ; Carron, 2013 ; Meier, 2014 ; Purtschert et Fischer-Tiné, 2015). Par contre, jusqu'à présent, l'associationnisme lié au « retour » des Suisses d'Algérie n'a donné lieu à aucune étude scientifique complète et exhaustive, en dépit des relations constantes entre les deux pays ainsi que l'importante contribution suisse au Front de libération nationale (FLN) et à la guerre d'indépendance nationale⁵.

En reconstituant l'histoire de la colonie suisse en Algérie et celle de la création de l'ASSAOM, nous avons recoupé les informations et les analyses éparses contenues dans les fonds d'archives et les avons traitées diachroniquement de manière analytique.

Le but de ce travail consiste à apporter une contribution aux recherches existantes sur la Suisse et ses ressortissants pendant la colonisation et la décolonisation, dont l'ASSAOM est un acteur articulant les deux processus. La micro-histoire de l'ASSAOM et des Suisses d'Algérie, accompagnée d'histoires personnelles, représente une des conséquences postcoloniales d'un pays qui ne se définit pas comme colonial. À l'appui des distinctions nécessaires, le cas de cette association peut être lu tel celui des pieds-noirs, notamment par la difficulté de réinsertion des rapatriés dans les communautés nationales ou les « communautés imaginées ».

En réalité, il s'agit d'une micro-histoire à l'intérieur de laquelle se trouvent les clefs de lecture de l'histoire suisse. Nous pouvons ainsi combler le vide existant quant au « retour » des Suisses d'Algérie, car aucun ouvrage scientifique adoptant une démarche sociohistorique n'a été publié ni en Suisse ni à l'étranger sur ce sujet. L'histoire suisse est impliquée dans d'autres histoires et inversement. Nous proposons ici une approche qui tient compte de la diversité des négociations et des transactions, plutôt que d'une simple somme de ces différentes histoires. Notre objectif consiste à traiter le passé comme un « terri-

5 D'importants témoignages (de 1956 à 2002) nous sont offerts dans plusieurs documents vidéo et audio des archives RTS (<http://www.rts.ch/archives/dossiers/3822384-la-suisse-et-l-independance-algerienne.html>). Regroupés sous le titre *La Suisse et l'indépendance algérienne*, les documents présentent les expériences de nombreux Suisses (diplomates, journalistes, militants, éditeurs ou simples citoyens) qui se sont impliqués dans la cause algérienne. Voir aussi Amiri, 2010.

toire inconnu » qui peut « acquérir de nouvelles significations une fois que des phénomènes bien connus [sont] placés sous un microscope » (Trivellato, 2011 : 8).

La manière dont les pays européens traitent, lisent, reconstruisent ou oublient et dissimulent leur passé colonial s'avère déterminante pour comprendre la géopolitique mondiale et questionner nos sociétés actuelles. Même la Suisse n'échappe pas à la comparaison avec l'engagement colonial. D'ailleurs, cette confrontation trouve de plus en plus sa place non seulement dans le débat académique, mais aussi – et peut-être surtout – dans le débat public. En 2018, le conseiller national Carlo Sommaruga demande au Conseil fédéral de prendre position sur les déclarations faites par la conseillère fédérale et présidente de la Confédération Doris Leuthard, lors d'une visite diplomatique au Bénin⁶. En réalité, l'été précédent, Mme Leuthard avait affirmé, devant le monument de l'esclavage, la Porte du non-retour, à Ouidah, dans une interview donnée à une télévision locale : « Je suis contente que la Suisse n'ait jamais participé ni à ces histoires d'esclavage ni à la colonisation. » Selon M. Sommaruga, ces mots prolongeaient « la série honteuse de banalisation officielle d'un crime contre l'humanité et des responsabilités suisses ». Comme réponse, le Conseil fédéral ne manque pas de souligner que la Suisse considère l'esclavage et son commerce parmi les pires violations des droits de l'homme et, pareillement, le besoin d'un regard critique dans l'analyse du colonialisme. De plus, en reconnaissant que la Suisse n'a pas constitué un État colonial, le Conseil fédéral met l'accent sur la participation et l'implication de ses ressortissants – à savoir citoyens, entreprises et organisation – dans la traite et l'entreprise coloniales.

Également en 2018, le Conseil communal de la ville de Neuchâtel décide de rebaptiser l'espace Louis Agassiz, où se trouve la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Neuchâtel, du nom de Tilo Frey, suisse-camerounaise, première Neuchâteloise élue au Conseil national et faisant partie des onze premières femmes élues au Parlement fédéral en 1971. Cette action symbolique tend à s'éloigner du passé et à reconsidérer la place et l'héritage de Louis Agassiz, qui a alimenté « une idéologie raciste aux répercussions politiques prévisibles ». Elle met ainsi à l'honneur la mémoire de Tilo Frey, pionnière

de l'émancipation des femmes et des minorités, dix ans après sa mort⁷. Les deux exemples reflètent le désir d'une nouvelle discussion historique et montrent à quel point ce travail de mémoire appartient à l'actualité.

Chapitre I

Exporter la Suisse ?

1 Identité et nationalisme suisses

Depuis le milieu du XIX^e siècle, la Suisse est considérée comme une *politische Nation* ou une *Willensnation*, à savoir une nation fondée sur le résultat d'une volonté politique et une communauté spirituelle, et qui est le fruit d'un accord entre groupes (Herrmann, 2011 ; Decorzant *et al.*, 2012). Au lendemain de l'adoption de la Constitution de 1848 qui reconnaît l'allemand, le français et l'italien comme langues nationales et officielles, le nationalisme suisse émerge dans un pays qui se découvre déjà comme multilingue.

La Confédération est entrée dans le système international, tandis que, dans le reste de l'Europe, la formule unitaire classique prévalait et que des éléments classiques étaient utilisés, comme une langue, une culture, un peuple, une nation ou un État. En revanche, la Suisse était définie « non pas *en dépit* de la diversité de ses langues, mais précisément *par* cette diversité » (Grin, 2010 : 63). De plus, entre le XIX^e et le XX^e siècle, les élites, non seulement politiques et économiques mais aussi intellectuelles et artistiques, ont joué un rôle important et contribué à l'autoreprésentation de la nation. Dans un premier temps, surtout au niveau intérieur, on exalte une sorte d'identité rurale et alpine, dans le but principal d'éveiller le sens patriotique suite aux frictions liées à l'industrialisation (Kreis, 1992 ; Zimmer, 1998). En quelques années, la nation devient « la source la plus puissante d'identification collective » (Zimmer, 2003 : 167), également grâce à certaines mesures, telles la loi autorisant la Confédération à subventionner les œuvres d'art et les monuments d'importance nationale (1887), l'adoption du drapeau (1889), la codification d'une histoire officielle (1891), la création d'une bibliothèque nationale (1894) et d'un musée national (1898), et l'institutionnalisation du 1^{er} août en fête nationale en 1899 (Dardanelli, 2011). Cependant, le concept d'identité – et donc d'identité nationale (Noiriel, 2007) – ne semble pas si simple à décliner. Claude Lévi-Strauss (1977 : 332) a donné une définition générale qui peut être étendue à notre cas également : « [L]'identité est une sorte de foyer

virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il n'ait jamais d'existence réelle. » Cette définition se rapproche de l'idée que l'identité nationale n'est qu'une construction (Anderson, 1983). On retrouve la même position dans les propos de Jost (1994 : 19), selon lequel :

L'histoire nationale est un piège. La nation, en tant que référence primaire, conduit à une perception historique et à un champ d'observation si étriqués que l'intelligibilité s'effondre ; et c'est souvent dans les fractures ainsi ouvertes que le mythe s'introduit.

Par là même, il remarque le besoin de la Suisse d'une histoire européenne. Ce besoin se traduit, aujourd'hui, par l'ouverture vers une approche transnationale et globale (Eichenberger *et al.*, 2017).

Le *Sonderfall*, spécificité suisse, s'est toujours également nourri du mythe national. Quel que soit le caractère « plus ou moins artificiel de la construction » (Grin, 2010 : 62), les citoyens y adhèrent et le soutiennent. Dans ce contexte, les expositions nationales constituent des outils précieux, car elles favorisent les « moments de cristallisation d'une volonté de réflexion et de représentations » de la vie d'un pays (Quadroni et Froidevaux, 2002 : 3).

Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver un sentiment de fierté en voyant tout ce qu'un petit peuple, peu favorisé par la nature, est capable de créer de richesses, lorsque toutes ses ambitions, tous ses efforts sont uniquement dirigés vers les œuvres profitables de la paix et de la liberté. (Kreis, 1991 : 15)

Ainsi le discours d'ouverture de la première exposition nationale, à Zurich en 1883, résume l'idée du mythe du petit peuple pacifique et laborieux. Mais pensons, en particulier, à l'exposition de Genève de 1896, qui présente une double signification. En premier lieu, le Village suisse, qui reproduit la Suisse en miniature, réunissant tous les éléments paysagers, architecturaux et folkloriques considérés comme strictement helvétiques, connaît un tel succès qu'il est à nouveau proposé en 1914 à Berne et en 1939 à Zurich (Arlettaz *et al.*, 1991). D'une importance centrale dans le processus de « bricolage identitaire » (Froidevaux, 2002 : 18) et capable de « rassembler la nation en un lieu » (Minder 2011a : 372), le Village suisse représente « [un] petit chef-d'œuvre d'art et de goût », qui suscite

un sentiment de satisfaction et de réconfort à la vue des progrès accomplis par un petit peuple pacifique et sédentaire, qui se glorifie d'être l'ami de tout le monde et l'allié de personne, d'honnête orgueil à la pensée de ceux [sic] que peut encore accomplir sa persévérance et son amour du travail⁸.

Le Village devient l'attraction principale de l'exposition, paradoxalement capable de proposer « une image de la Suisse plus vraie que la vraie Suisse » (Clavien, 1993 : 20). Comme l'indique l'avant-propos du *Guide officiel de l'Exposition nationale suisse de 1896*, la Confédération investit dans la perception qui émergera et le rôle de la narration :

Cette nouvelle manifestation du génie national dénote le grand effort de notre petit pays pour se maintenir à la hauteur de ses besoins matériels et de ses aspirations morales. Puisse le visiteur, après avoir admiré les produits de l'intelligence et du travail suisses, emporter le sentiment d'une estime plus profonde pour l'auteur de ces belles choses, pour le petit peuple libre, fier de son histoire, confiant dans ses destinées, passionnément épris de cet idéal de progrès, de justice et de paix sociale qui seul fait les nations fortes et prospères⁹.

Par ailleurs, lors de cette même exposition de Genève, un Village noir est également construit, à l'image des expositions ethnographiques et des zoos humains, largement développés en Europe, qui « donnent une réalité au discours racial alors en construction » (Bancel *et al.*, 2004 ; voir aussi Blanchard *et al.*, 2011 ; Minder, 2011a). Le Village accueille « quarante-cinq familles [appartenant] à plusieurs races habitant toutes la côte occidentale de l'Afrique, entre les 18° et 14° degrés de longitude ouest »¹⁰. La description donnée par la presse est un exemple concret de l'application des théories sur les hiérarchies raciales, laquelle ne s'écarte pas de la classification postulée en 1850 par Louis Agassiz dans sa publication *Diversity of Origin of the Human Races* :

Ce sont de vrais nègres, non dressés à la vie civilisée, parlant leur langue à eux, au nombre de plus de deux cent, dont la plupart voient

8 *Journal de Genève*, 01.05.1896, p. 1.

9 *Guide officiel de l'Exposition nationale suisse de 1896. Genève 1^{er} mai-15 octobre 1896*, Genève, Imprimerie Rey et Malvallon, 1896, p. 4, cité par Minder, 2011b, p. 128.

10 *Journal de Genève, Supplément publié pendant l'exposition nationale*, 11.05.1896, p. 2.

l'Europe pour la première fois et n'ayant par conséquent pas encore eu le temps de s'adapter à notre existence, de copier nos manières, d'imiter nos faits et gestes, de s'artificialiser en un mot, ce que tout nègre est si apte à faire, comme on le sait, le génie de l'imitation les rapprochant des singes et étant l'un des caractères de leur race¹¹.

La Suisse s'inscrit donc pleinement dans la pensée impérialiste de l'époque, par, d'une part, son identité nationale, élément de cohésion souvent fictif avec les symboles de la « suissitude » tels les lacs et les montagnes (Decorzant *et al.*, 2012) et, d'autre part, l'image de l'Autre, soit les Africains, les indigènes exposés, différents et exotiques. Si l'identité rurale et alpestre permet de célébrer un sentiment patriotique commun et d'apaiser les tensions liées à l'industrialisation, l'idée de l'Autre permet à la Suisse d'approcher et de participer activement à l'Europe civilisée, qui se consacre à la domestication des cultures et civilisations différentes (Froidevaux, 2002). Fréquemment, dans la presse relatant les chroniques de l'époque, un sentiment de xénophobie apparaît, lié « à la crainte d'une invasion noire, la peur de perdre son identité suisse et la sensation de voir les populations se mélanger les unes aux autres » (Minder, 2011b : 107).

Un deuxième Village noir, avec « soixante à quatre-vingts nègres, du noir le plus beau et le plus solide »¹², est organisé à Lausanne en 1925, à l'occasion du sixième Comptoir suisse. Ce moment clé met « en évidence qu'il y a à la surface du globe de vastes pays dont les ressources infinies sont à peine entamées » et que pour les Suisses « l'essor colonial a de l'intérêt à plus d'un titre »¹³. Le but principal consiste donc à « montrer aux Suisses les possibilités qui s'offrent à eux dans les colonies, [...] ouvrir des horizons nouveaux pour beaucoup, provoquer la participation des Suisses à l'œuvre si utile qui est la colonisation »¹⁴. Les représentations des Africains traversent toute cette période dans le but d'inciter l'imaginaire colonial et de montrer les Autres, pour insister sur le salut et la grandeur de la patrie. Elles servent sans doute d'instrument de propagande coloniale (Minder, 2011a), comme cela en

11 *Gazette de Lausanne*, 18.07.1896, p. 1.

12 *Feuille d'Avis de Lausanne*, 22.06.1925, p. 15.

13 *Le Confédéré*, 25.07.1925, p. 1.

14 *Le Droit du peuple*, 02.06.1925, cité par Minder, 2011b, p. 121.

a d'ailleurs été le cas dans le reste de l'Europe, surtout pendant les expositions nationales et coloniales (Blanchard, 2001).

Au fil des ans, le processus de construction nationale suisse se poursuit. Bien que la Suisse n'ait pas pris part au premier conflit mondial, elle n'a pas échappé à ses conséquences. La montée du nationalisme des États belligérants a tellement bouleversé le pays qu'elle a fait craindre une implosion dans plusieurs parties étroitement liées aux régions linguistiques. Toutefois, le *doppelter Sonderfall* – c'est-à-dire l'État neutre et multinational – prévaut et atteint son apogée au même moment (Zala et Perrenoud, 2019). En 1938, la reconnaissance du romanche comme quatrième langue nationale marque la transition, devenue réalité après la Seconde Guerre mondiale, vers la concrétisation de l'autoreprésentation d'un peuple et d'une nation, qui perçoivent leur raison d'être dans le quadrilinguisme et, par conséquent, s'en définissent (Grin, 2010). Le pays trouve ainsi un équilibre entre ses « clivages entrecroisés », à savoir l'absence de superposition entre les frontières linguistiques et confessionnelles, ainsi que de correspondance entre celles linguistiques et politiques (Grin, 2010 : 61). Bien que la Suisse soit multilingue, elle conserve son statut de pays mononational (Grin, 2002 ; Dardanelli, 2011), dans lequel la nation elle-même fournit un cadre de référence moral et idéologique décisif (Zimmer, 2003 : 245).

Le questionnement sur l'identité suisse a régulièrement pris de l'importance au fil du temps, même si, jusqu'aux années 1960, il était préférable d'utiliser des expressions telles qu'« esprit national », « fierté nationale » ou « conscience nationale » (Kreis, 1994). Comme nous le verrons, l'esprit, la fierté et la conscience nationale ont également joué un rôle clé pendant la période de la colonisation, vécue d'une manière très particulière par la Suisse et ses ressortissants. Même lorsque l'Europe est confrontée à la course aux colonies, la volonté des populations de s'identifier émotionnellement à « leur » nation, de se mobiliser en tant que membres de cette nation, n'échoue pas et se trouve probablement même amplifiée (Hobsbawm, 2002). Pour les Suisses qui ont participé à la colonisation, l'identité nationale se forge aussi au contact de l'Autre. L'Autre n'est pas seulement l'Africain – ou l'Algérien dans notre cas – mais aussi l'Européen, le Français *in primis*. De plus, dans le cas des Suisses d'Algérie, la notion d'identité collective est entrée dans

le débat avec le besoin d'identité des territoires coloniaux qui ont eu accès à l'indépendance dans les années 1960 (Kreis, 1994 : 31).

À l'évidence, analyser l'identité comme le résultat d'un processus stratifié, à la fois linguistique, social et culturel, n'est pas neuf (Gellner, 1983 ; Smith, 1971 ; Hobsbawm, 1990). Ce processus s'avère encore actuel et garde différentes facettes, comme démontré par les propos du secrétaire général de l'Assemblée fédérale, prononcés en 2014, qui soulignent le lien entre langue et identité, ainsi que le fait que le plurilinguisme « est consubstantiel à [l'] identité [suisse] et constitue l'un des fondements de l'esprit national »¹⁵.

2 La Cinquième Suisse

Troublés par le nationalisme affirmé des États voisins, perplexes face au fort nombre d'étrangers installés dans le pays, désorientés par des mutations sociales où ils croient discerner les symptômes d'une dé-générescence, nombreux sont les intellectuels suisses qui, en ce début du siècle, s'inquiètent et s'interrogeront, à la recherche d'une identité nationale malaisée à définir. (Clavien, 1993 : 7)

Les propos d'Alain Clavien résument le contexte de la fondation de la NSH en 1914. Inspirée par les valeurs du patriotisme, elle se compose d'intellectuels conservateurs, porte-paroles de l'helvétisme et, tel que précisé par la déclaration de principe, a pour but de « sauvegarder le patrimoine national, fortifier le sentiment national, préparer la Suisse de l'avenir » (Arlettaz, 2002 : 39). La NSH naît au cours d'une période où la perception des Suisses de l'étranger a changé. Tout au long du XIX^e siècle, une approche libérale a prévalu en matière d'émigration, celle d'une connotation négative que les autorités fédérales, malgré la manifestation des sentiments patriotiques des Suisses de l'étranger, n'ont pas associée de manière concrète au projet national. Toutefois, « une tendance favorable à l'émigration, [...] à une certaine forme de colonialisme helvétique » (Arlettaz, 1986 : 11) commence à se diffuser, également en vue de trouver une solution au taux de chô-

15 Communication de Philippe Schwab, secrétaire général de l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse sur le Parlement suisse comme espace plurilingue, Genève, octobre 2014, <https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/discours-philippe-schwab-asgp-geneve-2014-10-10-f.pdf>, consulté le 12.03.2019.

mage élevé. Au début du XX^e siècle, les positions changent, notamment en raison de l'augmentation de l'immigration étrangère. « [U]ne collaboration toujours plus étroite des Suisses de la diaspora avec les Suisses de la métropole » est donc essentielle et les Suisses de l'étranger ne sont rien d'autre que la « grande famille suisse dispersée dans le monde entier »¹⁶. De plus, il est absolument nécessaire de maintenir le contact avec les Suisses de l'étranger afin qu'ils ne se laissent pas « assimiler par la nation au milieu de laquelle ils vivent »¹⁷. En parallèle, la NSH crée, à partir de 1915, des comités d'action contre l'*Überfremdung*, la surpopulation étrangère qui saperait l'unité du peuple (Arlettaz et Arlettaz, 2004). La période coïncide avec « l'ère classique de la xénophobie » (Hobsbawm, 2002 : 176), fomentée non seulement par la classe inférieure mais aussi et surtout par la classe moyenne, selon laquelle l'afflux d'étrangers augmente les problèmes sociaux (Hobsbawm, 2002 : 176).

En l'espace de quelques années, les communautés à l'étranger suscitent de plus en plus d'intérêt. Des structures de gestion commencent à se développer, comme en 1916 la création de l'OSE et, depuis 1918, la Journée des Suisses de l'étranger, un moment clé de débat et d'exaltation de la communauté ; 1919 voit la création du Secrétariat des Suisses à l'étranger (SSE) (Briod, 1954). Les organes de la NSH...

...tendent à maintenir chez leurs membres le sentiment vivant de leur appartenance à la Suisse, à renseigner la mère patrie sur les événements et sur les courants d'opinions qui se produisent chez les Suisses de l'étranger et ainsi à faire rayonner au dehors l'influence de la Suisse, à lutter contre les préjugés qui existent encore contre elle, à réfuter par une propagande intelligente les nouvelles fausses de nature à nuire au prestige moral ou aux intérêts matériels [du] pays¹⁸.

Nous assistons à un rayonnement pas seulement intellectuel mais aussi économique. Les Suisses sont désormais invités à promouvoir les intérêts de leur pays dans le sens large du terme (Ruppen Coutaz, 2016).



16 Archives littéraires suisses (ALS), Berne, Fonds Gonzague de Reynold, Action 1, n° 2, cité par Arlettaz, 2002, p. 42.

17 NSH, Bulletin mensuel, juillet, 1917, p. 7, cité par Arlettaz, 2002, p. 43.

18 *Journal de Genève*, 22.05.1921, p. 1.

En 1920, le secrétariat utilise la notion de « Quatrième Suisse », qui comprend l'ensemble de la communauté à l'étranger, partie intégrante des trois autres Suisses (alémanique, française et italienne). L'année suivante paraît un périodique mensuel à l'usage des ressortissants, *L'Écho*. En 1922 est fondée l'Association parlementaire pour l'intérêt des Suisses à l'étranger et la Confédération commence à subventionner les écoles suisses à l'étranger (Arlettaz, 1986 ; Studer *et al.*, 2015). De plus, plusieurs ouvrages spécifiques sont publiés, tels que *Ta Patrie* (1928) destiné aux émigrants et *Les Suisses dans le vaste monde* (1932), ayant pour sujet les parcours migratoires suisses. Des émissions radiophoniques pour les Suisses résidant à l'étranger sont en outre programmées par la Société suisse de radiodiffusion (SSR), démontrant ainsi que ces derniers occupent une place centrale dans l'action extérieure culturelle du Gouvernement helvétique (Ruppen Coutaz, 2016).

Toutefois, la presse de l'époque n'apprécie pas particulièrement le terme de Quatrième Suisse, estimant que son utilisation est tendancieuse et renvoie l'image erronée d'un pays divisé par différentes langues, alors que le « sentiment national » devrait « s'élever autant que possible au-dessus des différences linguistiques »¹⁹.

Parler d'une quatrième Suisse, c'est en admettre implicitement trois autres qui la précèdent dans un ordre donné. Ces trois Suisses correspondent sans doute aux grandes provinces linguistiques du pays. La « première » Suisse est constituée vraisemblablement par les régions de langue allemande, la « deuxième » par le pays romand, la « troisième » par le Tessin et les districts italiens des Grisons. Les Romanches et Ladins n'ont pas été prévus dans cette classification simpliste – à moins qu'on ne les ait versés dans la deuxième Suisse, ou dans la troisième, à leur choix. Deux Valaisans, l'un de Martigny, l'autre de Sierre, ne sont pas de la même Suisse, pas plus que deux Grisons natifs de Coire et de Poschiavo. Du jour où ils ont franchi la frontière, par contre, ils appartiennent à la quatrième catégorie, dont le territoire est le vaste monde, et qui groupe mystérieusement les ressortissants des trois autres, qu'ils habitent Paris, Sydney, Tombouctou ou Rio de Janeiro. Ces intéressants compatriotes ont entre eux ce rapport de vivre à l'étranger, d'y représenter leur patrie et en général de la faire aimer. Mais il n'existe pas de raisons de faire d'eux une quatrième Suisse qui aurait comme les trois autres son caractère propre et son originalité. À ce point de vue l'expression à la mode est

19 *Journal de Genève*, 21.03.1924, p. 1.

impropre, mais elle est maladroite et fâcheuse surtout en ce qu'elle suppose, outre les cantons, le partage du pays en trois zones nettement séparées²⁰.

L'expression Quatrième Suisse commence malgré tout à être utilisée et, après la reconnaissance de la langue romanche en 1938, elle est remplacée par Cinquième Suisse. Compte tenu de la situation internationale et de l'avancée des régimes totalitaires en Europe – Hitler avait déjà procédé à l'Anschluss, l'annexion de l'Autriche – les discussions sur la défense du patrimoine spirituel de la Confédération deviennent de plus en plus urgentes. Ainsi la Cinquième Suisse représente l'instrument privilégié « de la lutte [menée par la Suisse] pour s'affirmer aux plans spirituel, moral, politique et économique »²¹. Les mesures de défense prises dans les domaines militaire et économique ne sont pas suffisantes, étant donné l'ingérence fasciste et nazie également dans la sphère intellectuelle²². Raison pour laquelle la NSH propose de regrouper les forces pour « montrer davantage, [au] peuple et à l'étranger, l'action féconde qu'exercent les uns sur les autres les différents centres linguistiques et culturels que possède la Suisse »²³, où s'ajoute également la collaboration du SSE. À l'Assemblée fédérale, la discussion s'ouvre sur la meilleure façon d'organiser et de mettre en œuvre une défense spirituelle concrète, dans le sillage de la tradition suisse de coexistence de différentes langues et de l'originalité suisse²⁴ :

La propagande culturelle et politique des États étrangers pénètre aussi dans notre pays. Nous sommes particulièrement exposés à celle des États qui nous entourent. C'est une conséquence naturelle de la position géographique et des conditions spéciales de la Suisse. Du fait

20 *Journal de Genève*, 21.03.1924, cit.

21 AFS, Organisation des Suisses de l'étranger, J.2.230, 1996/431, vol. 3, Protokolle 1928-1938, Lettre de Hans-Peter Zschokke, président de la Nouvelle Société helvétique, et Arnold Lätt, président de la Commission des Suisses à l'étranger, au conseiller fédéral Giuseppe Motta, 01.12.1936, p. 4.

22 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération (du 9 décembre 1938), Feuille fédérale (FF), vol. 2, n° 50, 14 décembre 1938, p. 1002.

23 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, cit., p. 1004.

24 La tâche de la défense spirituelle « consiste à rappeler à notre peuple les fondements spirituels de la Confédération, le caractère de notre pays et de notre État, à fortifier et rallumer sa foi dans la puissance de conservation et de création de notre esprit national, à tremper ainsi sa force de résistance », Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, cit., p. 1011.

de nos trois langues principales, nous sommes en relations directes avec trois des plus importants territoires linguistiques et culturels de l'Occident. Vouloir, par des mesures artificielles, empêcher les échanges d'idées avec les grandes cultures auxquelles nous rattachent nos langages, serait une erreur et une entreprise vaine. En revanche, nous repoussons énergiquement toute théorie selon laquelle les frontières politiques d'un État devraient coïncider avec celles de son territoire linguistique. La longue histoire de la Confédération suisse prouve à l'évidence que des peuples de langues différentes peuvent coexister dans un même pays, s'ils sont unis par la volonté de vivre en commun et si leur communauté est organisée de telle sorte que chaque langue puisse engendrer librement la vie spirituelle qui lui est propre. Mais c'est précisément parce que nous repoussons avec la dernière énergie la doctrine de la concordance nécessaire entre les frontières linguistiques et politiques, que notre politique culturelle ne doit pas entourer de barrières notre pays, que nous ne devons pas nous confiner dans une autarcie morale, d'ailleurs impossible même à de plus grands États. [...] Certes, la propagande étrangère dans notre pays doit être surveillée et, le cas échéant, réfrénée, spécialement si elle empiète sur le terrain de la politique ; mais ce n'est pas en cela que doit consister avant tout la défense spirituelle. Pour lutter efficacement contre les idées étrangères, il faut entretenir la conscience positive de notre originalité nationale, du caractère particulier de notre État, par une connaissance raisonnée de notre histoire et de nos institutions. *C'est en maintenant nos valeurs et en faisant de la propagande pour elles en Suisse et à l'étranger que nous organiserons notre véritable défense spirituelle*²⁵.

Appuyant ce point de vue, les Suisses de l'étranger représentent un outil indispensable pour protéger l'image et la présence – également culturelle et économique – du pays dans le contexte plus large des relations internationales et diplomatiques. Il conviendrait dès lors de les protéger, précisément en raison de leur position stratégique et pour qu'ils puissent poursuivre leur « mission » :

[E]n effet ce sont [les Suisses de l'étranger] qui furent à la base de notre expansion économique et qui la soutiennent encore ; sans l'influence bienfaisante et le bon renom de nos colonies, nos relations avec les autres nations seraient sans doute loin d'être si cordiales. Il n'est pas exagéré de dire que dans tous les domaines nous bénéficions

25 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, cit., p. 1010. Italique dans l'original.

de la présence de nos compatriotes dans toutes les parties du monde. N'oublions pas cependant que si nous avons besoin des Suisses à l'étranger, eux ont également besoin de nous. D'année en année, leur situation devient plus difficile en raison du nationalisme exacerbé qui sévit actuellement un peu partout. Pour qu'ils puissent rester à leur poste et continuer leur tâche, il conviendrait qu'ils soient aidés et encouragés dans leurs efforts. Et tout ce que l'on fait dans ce domaine rapporte double : aux Suisses de l'étranger eux-mêmes et à la patrie qui bénéficie de leur activité au loin²⁶.

3 Les ambassadeurs de la « suissitude »

Les communautés à l'étranger constituent un instrument privilégié de construction d'identité. En effet, elles sont considérées comme « des < pionniers >, des < ambassadeurs >, des < hommes fidèles à la patrie absente >, les < meilleurs > travaillant à l'expansion commerciale et économique du pays » (Arlettaz, 2002 : 56). De surcroît, elles contribuent à l'accentuation de valeurs culturelles et sociales helvétiques en exportant le « trésor magnifique d[u] patriotisme » (Arlettaz, 1986 : 8). La Suisse officielle a la responsabilité de développer, à travers ses ressortissants, un « < rayonnement culturel > à l'étranger, sans toutefois tomber dans le domaine de la < propagande culturelle > telle que pratiquée par certains États »²⁷.

Comme le souligne Arlettaz (1986) à propos du lien entre les Suisses de l'étranger et l'identité nationale, cette position tend à confondre l'identité avec les origines culturelles et à ignorer l'importance du processus migratoire, qui a clairement eu des influences. Au sein de la Confédération, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, on observe une évolution de la conception de l'émigration et de l'émigré, termes respectivement associés, vers un « phénomène dommageable à la société » et au « déserteur » (Arlettaz, 1991 : 78), lesquels feront pourtant l'objet, au siècle suivant, d'une représentation positive (Fois, 2018 : 70). Au travers de cette conception, les Suisses de l'étranger ne

26 *Le Confédéré*, 20.05.1938, p. 2.

27 Documents diplomatiques suisses (DDS), dodis.ch/7451, Zur Frage der schweizerischen Kulturwerbung im Ausland (Exposé von Herrn Legationsrat G. Keel an der Ministerkonferenz 1948), 10.09.1948.

sont pas perçus comme des émigrants problématiques, mais comme des émigrés établis qui servent l'économie et la culture suisses.

Afin d'y parvenir de manière optimale, l'idée se répand, dans les années 1920, que la carte de l'émigration peut être jouée dans le contexte de la colonisation. Dans la presse, il ne manque pas d'articles soulignant « l'urgence » du phénomène :

Une statistique de la Nouvelle Société helvétique nous apprend que 50 000 Suisses étaient établis hors de leur pays en 1850, que ce chiffre montait à 250 000 en 1880, et à 300 000 en 1921. À cette époque, 160 000 de nos compatriotes expatriés habitaient l'Europe, 134 000 l'Amérique (les États-Unis et l'Argentine surtout), 2700 l'Afrique, 2400 l'Australie, 1200 l'Asie. L'Amérique et plusieurs États d'Europe limitant l'immigration, c'est vers les colonies que nos jeunes nationaux devront se tourner si, comme on peut s'y attendre, la crise continue à faire sentir ses effets²⁸.

La Confédération pourrait acheter, idéalement par le biais d'une société, des terres à l'étranger et créer par la suite une colonie de peuplement purement suisse, à l'instar des autres puissances européennes. « La Suisse pourrait-elle avoir une colonie ? »²⁹ La question est posée.

On a suggéré l'idée que la Confédération devrait chercher à créer quelque part outre-mer une colonie. L'office de l'émigration a examiné cette affaire ; voici le résultat de son examen : il faudrait acquérir dans un État d'outre-mer des terres d'une étendue assez considérable, que des Suisses iraient coloniser. Ce projet n'est réalisable qu'aux conditions suivantes :

1° Il faudrait qu'un État d'outre-mer se déclarât disposé à céder, à un prix acceptable, un territoire de grandeur suffisante, ayant un climat favorable, propre à la culture du blé et permettant d'avoir du bétail producteur de lait ;

2° Il faudrait réunir des capitaux suffisants pour acquérir ce territoire, s'assurer la propriété du sol, faire diviser le terrain en lots, établir des chemins, ainsi qu'une route carrossable menant au centre de trafic le plus prochain, construire des abris pour ceux qui viendront et emmagasiner pour eux des denrées alimentaires pour 5 ou 6 mois au moins ;

3° On ne devrait choisir comme colons que des personnes dont l'entrée dans l'État étranger ne se heurterait à aucune difficulté, habituées aux

28 *Le Confédéré*, 25.07.1925, cit., p. 1.

29 *La Liberté*, 04.04.1922, p. 2.

travaux corporels pénibles, se contentant d'une nourriture simple et d'un logement primitif, supportant la fatigue, renonçant aux divertissements et ayant tout au moins assez d'argent pour acheter des outils et quelques animaux domestiques ;

4° Pendant des années, le capital engagé ne rapporterait rien ; pendant longtemps, en effet, le colon n'aurait rien à vendre et plus tard, vu le prix élevé des transports, il ne pourrait écouler ses produits avec bénéfice que s'il y avait une station de chemin de fer ou de bateaux à proximité de la colonie. Toute entreprise de colonisation qui ne tiendrait pas compte de ces conditions échouerait.

Un petit État sans accès à la mer n'est guère à même de réaliser une entreprise de cette nature. Une société ayant des capitaux et bien organisée pourrait beaucoup mieux que l'État, le cas échéant avec son appui et sous sa surveillance, mener à bien un projet de colonisation, car une société a une plus grande liberté de mouvement, et les colons trouveraient alors dans l'État une instance à laquelle ils pourraient recourir, lorsqu'ils se croiraient lésés dans leurs droits³⁰.

Or, la Suisse ne possède pas de colonies, mais les émigrants jouent un rôle de colons (Perrenoud, 2002a), déjà avant les années 1920. Le cas de l'Algérie s'avérera exemplaire, ainsi que nous le verrons dans les prochains chapitres. Bien évidemment, l'anachronisme de la proposition de participer directement à la colonisation ne peut pas nous échapper. Le partage du continent africain, qui a commencé symboliquement avec la Conférence de Berlin (1884-1885), s'est officiellement terminé à la veille de la Première Guerre mondiale, avec l'annexion des derniers territoires de la côte nord-africaine appartenant officiellement à l'Empire ottoman. En 1912, le Maroc est placé sous protectorat franco-espagnol et la Libye devient une colonie italienne avec le traité de Lausanne. Les années 1920, au moment même où une participation suisse à la colonisation est envisagée, sont plutôt marquées par une évolution de la sensibilité des peuples africains à la cause des indépendances, dans le sillage du « réveil des peuples » qui traverse les possessions coloniales. Le conflit mondial, qui a directement impliqué ces dernières dans les opérations militaires, a également favorisé la diffusion plus rapide des idées et une première prise de conscience collective, grâce notamment au principe d'autodétermination et aux idéaux exprimés dans les quatorze points de Wilson, qui portent sur la

■
30 *La Liberté*, 04.04.1922, cit.

fin du conflit, ainsi qu'au message d'émancipation et de rédemption de la révolution russe d'octobre 1917.

En tout état de cause, la proposition démontre la volonté d'investir, surtout sur le plan économique, dans de nouveaux domaines. Il est indéniable que les Suisses de l'étranger ont joué un rôle clé dans la gestion des relations internationales de la Confédération à des moments particuliers. Il suffit de penser à leur implication immédiatement après la Seconde Guerre mondiale. Après que la Confédération s'est occupée de ceux vivant dans les pays en guerre – qui avaient été affectés par le conflit, subissant des pertes morales et matérielles³¹, contrairement à ceux demeurant en Suisse, sauvés grâce à sa neutralité –, il appartient aux ressortissants eux-mêmes de contribuer aux relations diplomatiques de l'après-guerre. En particulier, quelle que soit leur position, ils doivent se consacrer à l'intensification des relations commerciales :

Or, une longue expérience nous enseigne que les agents les plus efficaces de notre expansion économique sont les Suisses à l'étranger. Leur appui est d'autant plus indispensable qu'à l'opposé des autres pays exportateurs, la Suisse ne possède pas de territoires coloniaux où elle puisse écouler ses produits. Quels sont ces hommes dont la mère patrie attend cette aide souvent volontaire et désintéressée ? Ce sont des capitaines d'industrie, des banquiers, des hommes d'affaires, des hôteliers, des directeurs d'usine ou de maisons de commerce, des ingénieurs, des chimistes, mais aussi de modestes commerçants, des artisans, des employés, des ouvriers même³².

De même, à la fin des années 1940, les femmes suisses de l'étranger sont invitées à apporter leur aide. Il ne s'agit pas d'une demande de contribution économique, mais d'une, peut-être plus importante, morale et intellectuelle. Les communautés suisses à l'étranger sont clairement composées d'hommes et de femmes, bien que la présence et le poids de ces dernières ne soient que rarement mis en évidence, comme

31 Selon les estimations du Département politique fédéral, les victimes suisses de la Seconde Guerre seraient entre 30 000 et 40 000. Cf. DDS, dodis.ch/8859, Discours du chef du Département politique, M. Petitpierre, à l'occasion des Journées annuelles des Suisses de l'étranger, Bâle, 01-02.09.1951, p. 2. Voir aussi Fleury, 2002, pp. 28-29. L'évaluation approximative du nombre des Suisses qui ont subi des dommages de guerre est de 2000 à 20 000 personnes. Cf. DDS, dodis.ch/8896, Dommages de guerre. Réponse de M. le conseiller fédéral Max Petitpierre à l'interpellation de M. Vontobel, 02.04.1951, p. 1.

32 *L'Écho*, 01.09.1944, p. 59.

d'ailleurs souvent dans l'histoire des migrations (Falk, 2019). En 1947, dans un monde à peine sorti de la guerre, le journal *Le Mouvement féministe* – fondé par Émilie Gourd dans le but de revendiquer le droit de vote des femmes –, s'adresse aux ressortissantes suisses et sollicite leur soutien. Un échange d'idées est proposé aux femmes suisses de l'étranger, considérées comme émancipées, car elles ont pu entrer en contact avec des réalités différentes et y faire face. L'objectif est d'« unir les femmes suisses de bonne volonté afin que, grâce à l'effort et aux interventions communes, le fardeau de chacune soit allégé, la situation soit améliorée »³³. Un an auparavant, le canton de Genève refusait pour la troisième fois d'accorder aux femmes le droit de vote et d'être élues. Le mouvement féministe genevois et suisse, par extension, espère trouver un soutien à la cause dans le réseau étranger.

Comme nous l'avons observé, le lien entre la Suisse et celle de l'étranger change selon le contexte international et l'époque. Après la période de guerre pendant laquelle les communications sont entravées et retardées, le Conseil fédéral entend rétablir des liens à partir des années 1950 afin de préserver la présence de la Suisse dans le monde. La Cinquième Suisse sert à consolider l'idée d'un pays pluriel et vital (Fleury, 2002). Ce concept se retrouve également dans les propos du chef du DPF, Max Petitpierre, dans son long discours tenu lors de la Journée des Suisses de l'étranger en 1951, où il rappelle que les communautés étrangères sur lesquelles le pays a déjà compté et pourra compter à l'avenir, ont contribué à la diversité de la Suisse :

Nous aimons à appliquer à notre pays la formule : unité dans la diversité. Cette diversité, qui fait de la Suisse ce qu'elle est, nous la retrouvons dans nos colonies. Selon les pays et les régions, celles-ci sont plutôt urbaines ou plutôt campagnardes, vivent en majorité du commerce ou de l'industrie, ou de l'agriculture. Le destin a été plus favorable aux unes qu'aux autres. La mentalité et les aspirations de leurs membres ne sont pas les mêmes partout. Elles sont naturellement influencées par le milieu où elles vivent. Mais un lien doit les unir entre elles, non seulement pendant les quelques heures où chaque année leurs représentants se rencontrent en Suisse, mais d'une manière permanente. Ce lien, c'est l'attachement à la Patrie commune, aux principes grâce auxquels, malgré sa petitesse, elle a su devenir et rester forte, libre et indépendante. Et l'un de ces principes essentiels

33 *Le Mouvement féministe*, 12.07.1947, p. 1.

est la solidarité, c'est-à-dire le sentiment qu'au-dessus des intérêts individuels et particuliers les plus légitimes, il y a un intérêt général qui en toutes circonstances doit l'emporter et qui crée des devoirs pour tous et pour chacun³⁴.

À l'occasion de ce même discours, le rôle principal du SSE est reconnu. En collaboration avec la NSH, il se trouve en mesure de promouvoir « la prise de conscience d'une identité nationale transcendant les frontières » (Arlettaz, 1986 : 16). Le réseau comprend également des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, ainsi que de nombreuses associations créées par les Suisses qui, au milieu des années 1960, s'élevaient encore au nombre de 700 environ³⁵. La reconnaissance du poids de la Cinquième Suisse remonte à cette date. En 1965, après un processus qui a duré plusieurs années, le Conseil fédéral demande à l'Assemblée fédérale d'inclure dans la Constitution un article concernant les citoyens vivant à l'étranger³⁶. L'article 45bis est approuvé par vote populaire en 1966 et prévoit que : « La Confédération est autorisée à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie, et à soutenir les institutions créées à cet effet »³⁷.

La reconnaissance constitutionnelle du rôle des Suisses de l'étranger intervient à un moment particulier, sujet que nous examinerons ultérieurement. Il s'agit des années de décolonisation, au cours desquelles la fin des empires coloniaux a déterminé un flux migratoire de « retour », y compris une partie des Suisses qui ont quitté l'Algérie. En réalité, au cours des décennies, une colonie suisse *sui generis* s'était formée. Ce « retour » ouvrira parallèlement le débat sur la nationalisation des biens vacants et les indemnisations, qui a duré jusqu'aux années 1990.

34 DDS, dodis.ch/8859, Discours du chef du Département politique, cit., p. 6.

35 Message concernant l'insertion dans la constitution d'un article 45bis sur les Suisses à l'étranger, 02.07.1965, in FF, 1965, vol. II, p. 418.

36 Message concernant l'insertion dans la constitution d'un article 45bis, cit.

37 Depuis la révision de la Constitution de 1999, l'article concernant les Suisses de l'étranger est le 40. Il dispose que : « 1. La Confédération contribue à renforcer les liens qui unissent les Suisses et les Suissesses de l'étranger entre eux et à la Suisse. Elle peut soutenir les organisations qui poursuivent cet objectif. 2. Elle légifère sur les droits et les devoirs des Suisses et des Suissesses de l'étranger, notamment sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, l'accomplissement du service militaire et du service de remplacement, l'assistance des personnes dans le besoin et les assurances sociales. »

Chapitre II

Suisses, « suissitude » et outre-mer

1 Approche paracoloniaire suisse, de la Suisse et des Suisses

La Suisse a sans doute occupé une position privilégiée pendant le partage de l'Afrique. Lorsque les puissances coloniales ont tracé les frontières du continent africain à la fin du XIX^e siècle, quand bien même la Suisse officielle n'était pas présente, des Suisses ont épousé la pensée à la base de la conquête et y ont participé (David et Etemad, 1998 ; Perrenoud, 2002a).

À la veille de la Conférence de Berlin (1884-1885), le mensuel *L'Afrique explorée et civilisée*, fondé par Gustave Moynier – cofondateur avec le général Guillaume-Henri Dufour, Henry Dunant, Louis Appia et Théodore Maunoir du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et consul général du Congo en Suisse entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e – relève que le rôle des Suisses est clair :

[...] quelque modeste que soit notre place dans le champ de l'exploration et de la civilisation de l'Afrique, il est intéressant de voir combien un peuple petit comme le nôtre, sans colonies sur la côte d'Afrique, et sans subsides de la part des gouvernements ou des sociétés de géographie, a pu fournir de voyageurs et de missionnaires, pour concourir à la découverte de ce continent et au relèvement intellectuel et moral de ses habitants³⁸.

Ce « peuple petit », sans l'appui du gouvernement a réussi et a exercé un colonialisme sans colonies³⁹ (Purtschert *et al.*, 2015 ; Lüthi *et al.*, 2016), nonobstant l'absence d'un discours politique officiel qui, avec le discours anthropologique et ethnologique, se trouve à la base de la rhétorique coloniale (Minder, 2004). La neutralité helvétique a

38 *L'Afrique explorée et civilisée*, n° 4, janvier 1883, « La part des Suisses dans l'exploration et la civilisation de l'Afrique », pp. 215-216.

39 Comme souligné par Perrenoud (2002a), la présence constante de la Suisse dans le contexte colonial a été définie de diverses manières : « colonialisme oblique » (Ruffieux, 1983), « impérialisme secondaire » (Witschi, 1987), « colonialisme feutré » (Zichichi, 1998), « business imperialism » (Veyrassat, 1990), « opportunisme mercantile ou [...] [d'] expansionnisme économique au profil bas » (David et Etemad, 1998).

joué à la fois un rôle de censure et de modération, mais il serait erroné d'affirmer que la Suisse n'a jamais nourri d'ambition coloniale (David et Etemad, 1998 ; Minder, 2004).

À titre d'exemple, un discours, prononcé au Parlement dans la seconde moitié des années 1930 – période pendant laquelle la colonisation s'impose sur près de 60 millions de km² et à plus de 720 millions de personnes (Etemad, 2000a : 171) –, propose la description d'un colon « type » et tranche avec la vision *de la Suisse et des Suisses* sans intérêts coloniaux.

En premier lieu, il faut au colon des qualités physiques, la santé et la jeunesse. C'est peine perdue que d'envoyer aux colonies des êtres malingres, usés ou alcooliques que le climat intertropical aura vite dévorés. Le colon doit être vigoureux et résistant. L'âge du futur colon doit être pris en grande considération. Pour aller aux colonies, il ne faut être ni trop jeune ni trop vieux. Trop jeune, le colon n'a pas l'autorité et l'expérience des affaires nécessaires pour diriger une entreprise et réussir. Trop vieux, il se pliera difficilement à une vie nouvelle, il ne pourra plus s'acclimater. Il faut ensuite au colon de sérieuses qualités morales. Ne doit-il pas lutter contre l'ennui qui naît de l'isolement, résister au découragement qu'engendrent les premiers obstacles, avoir la force de caractère nécessaire pour maîtriser ses passions et suivre les règles de l'hygiène ? [...] L'énergie, l'activité, la patience, le sang-froid sont des qualités nécessaires aux colonies plus encore qu'en Europe. En troisième lieu, le colon doit avoir des connaissances variées. Il lui faut connaître un peu tous les métiers, être capable de se tirer d'affaire lui-même sans le secours d'autrui⁴⁰.

Il s'avère par conséquent nécessaire de distinguer l'approche *de la Suisse* officielle de celle *des Suisses*. Si l'approche coloniale *de la Suisse* est plutôt restée masquée derrière les efforts humanitaires, les initiatives entrepreneuriales et une volonté marquée de maintenir des liens patriotiques avec ses communautés de l'étranger, celle *des Suisses*, en revanche, était moins dissimulée. Le cas de la Suisse relève du concept de colonialisme entendu comme

une situation dans laquelle il existe bien des dépendances de type « colonial » non pas entre une « mère patrie » et une colonie géographiquement éloignée, mais entre des « centres » dominants et des « périphéries » dépendantes au sein des États nationaux ou intégrées sur

40 Objet 3392 : 1103.

le plan régional en empires. La théorie du « colonialisme intérieur » s'est développée pour rendre compte de ces réalités (Osterhammel, 2010 : 17).

Nous pouvons, de ce fait, proposer l'idée d'une approche paracoloniaire. Cette dernière rencontre, durant la période de l'impérialisme, une ambition coloniale bien plus claire et connue, soit celle de la France, en particulier, en Afrique du Nord.

Entre 1830 et 1912, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont fait l'objet de desseins expansionnistes de la part de la France (Ageron, 1973). Selon la thèse partagée par la majorité des historiens, la colonisation a symboliquement commencé en Afrique du Nord, avec l'établissement du protectorat français en Tunisie en 1881 (et avec l'occupation anglaise de l'Égypte en 1882) pour se terminer en 1912, avec la création du double protectorat français-espagnol au Maroc. La colonisation de l'Algérie a commencé quelque temps avant l'ère des empires (Hobsbawm, 2002). La Méditerranée, après avoir représenté pendant des siècles un espace d'échanges et d'interactions entre les rives, est devenue avec le colonialisme et la prévalence d'intérêts stratégiques vitaux pour une Europe qui se développait à marche forcée, une frontière entre deux mondes, l'un au Nord et l'autre au Sud qui, depuis lors et pendant des décennies, ont été placés sur deux niveaux hiérarchiques rigides.

Dans le cas spécifique de l'Algérie coloniale, la frontière la plus insurmontable et la hiérarchie la plus stricte correspondaient à celles qui séparaient les Européens des Algériens et, dans le détail, les Français des musulmans, comme le résume Ferhat Abbas, leader nationaliste algérien, à la fin des années 1940 :

Le paradoxe français en Algérie est tel que notre pays est « annexé et assimilé », dans son sol, et dans son sous-sol, mais non dans ses habitants. À l'exception d'une poignée d'Européens qui suivent – et pour cause – le sort des richesses naturelles, les huit millions de Musulmans sont en marge du droit commun. Nos phosphates sont français, nos forêts de chêne-liège, notre pétrole et notre charbon sont français, mais les autochtones eux, demeurent des hors-la-loi. Ils sont là pour permettre aux commis de la IV^e République, de se livrer sur eux,

à des expériences sociales qui doivent – bien entendu – laisser intacts les gros privilèges des colons⁴¹.

2 Les Suisses en Algérie

De la première moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, l'Algérie a vécu sous le régime colonial français (1830-1962). La France restera en Algérie pendant 132 ans, sans donner aucun poids aux entités politiques existantes établies depuis des siècles, révélant brutalement la violence de la colonisation et l'assimilation qui s'est ensuivie (Julien, 1979 ; Ageron, 1999 ; Stora, 2004).

À la base de la colonisation existe une volonté de peuplement d'un territoire, considéré comme une extension outre-mer de la métropole française. « Les chantiers de travaux publics sur les grandes routes, les ports [...], les entreprises agricoles, [...] les travaux de terrassement » nécessitent de la main-d'œuvre⁴² et, entre les années 1830 et 1850, les circulaires du Ministère de l'intérieur français encourageant l'émigration se répètent⁴³. Évidemment, les préfets, qui traitent les demandes de passage pour l'Afrique, doivent veiller à ne pas délivrer de passeports aux réfugiés politiques, qui souvent « demandent leur changement de résidence dans l'espoir peu fondé de trouver en Afrique les

41 Archives d'histoire contemporaine, Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP), Paris, Fonds Charles-André Julien, JU 20, Algérie : institutions, guerre d'Algérie, et des documents économiques et sur l'éducation et l'instruction dans les colonies, Rapport présenté par Ferhat Abbas, secrétaire général de l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA) au deuxième Congrès national de l'UDMA, Tlemcen, 16, 17, 18.09.1949, Le régime colonial est la négation de la justice et de la civilisation, pp. 10-11.

42 Archives départementales de l'Ariège (ADA), Foix, 10M15, Organisation de l'émigration et de la colonisation : instructions, circulaires, correspondance (1832-1929), Circulaire du Ministère de la guerre, direction des affaires d'Afrique, sur l'exécution des dispositions de la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, en date du 30 août 1838, relative à la délivrance des permis d'embarquement gratuit pour l'Algérie, Paris, 29.10.1838, p. 2.

43 ADA, 10M15, Organisation de l'émigration et de la colonisation : instructions, circulaires, correspondance (1832-1929), Circulaire du Ministère de l'intérieur, deuxième division de la Police générale, concernant la nécessité d'encourager l'émigration des ouvriers d'art en Algérie, Paris, 06.09.1845 et Circulaire concernant la nécessité de seconder le départ pour l'Algérie des ouvriers cultivateurs, Paris, 19.02.1845.

ressources qui leur manquent sur le continent, et quelquefois aussi pour se soustraire aux dettes qu'ils ont contractées »⁴⁴.

Si les arrivées de l'Espagne, de Malte et d'Italie – classifiées comme « arrivages libres »⁴⁵ ou, selon les sources, indésirables (Moisand, 2019) et parmi les plus pauvres (Smith, 2006) – s'avèrent plutôt spontanées, le Gouvernement français, en encourageant une politique d'émigration assistée (Sessions, 2010) fait appel à des ressortissants allemands et suisses (Liauzu, 1996 ; Di Costanzo, 2001). Toutefois – surtout vers la fin du XIX^e siècle –, certains considèrent l'émigration européenne comme contre-productive, presque comparable à une invasion, comme le rapporte Jules Saurin, secrétaire du Comité de peuplement français en Tunisie, dans sa préface du *Manuel de l'émigrant en Algérie* :

Un Français ne peut voir sans un profond sentiment de tristesse 20 000 de ses compatriotes prendre chaque année le chemin des deux Amériques, tandis que la France africaine est envahie par l'élément étranger. En Tunisie, une poignée de français (12 000 et parmi eux 600 cultivateurs) se trouve en face de 45 000 étrangers, dont 30 000 Italiens, tous ennemis acharnés de notre influence. Sans doute la situation est moins grave dans les trois départements algériens ; mais il est urgent, là aussi, d'accroître le nombre des Français, si on veut qu'ils assimilent l'élément étranger !⁴⁶

Une circulaire du ministre de la guerre français résume bien l'approche de son pays et le stéréotype d'émigrant idéal :

Ce n'est pas avec son seul budget qu'un gouvernement peut fonder une colonisation sérieuse, il faut avant tout le concours des forces individuelles, il faut des éléments virils, des hommes capables de changer de fortune en changeant le climat⁴⁷.

44 ADA, 10M15, Organisation de l'émigration et de la colonisation : instructions, circulaires, correspondance (1832-1929), Circulaire du Ministère de l'intérieur, division de la Police générale, premier bureau, Paris, 22.02.1845.

45 ADA, 10M15, Organisation de l'émigration et de la colonisation : instructions, circulaires, correspondance (1832-1929), Circulaire du Ministère de l'intérieur, direction de la Police générale, section de la Correspondance générale et de la police administrative sur l'émigration d'ouvriers en Algérie, Paris, 26.12.1843, p. 1.

46 ADA, 10M16, Communication et propagande (1850-1928), Jules Saurin (1894), *Manuel de l'émigrant en Algérie. Géographie générale, modes de culture, renseignements pratiques*, Paris : Augustin Challamel, p. 1.

47 *Courrier du Valais*, 15.12.1853, p. 4.

Paradoxalement, les départs suisses correspondent à une « émigration de la misère, encouragée par une politique communale de débarras » (Arlettaz *et al.*, 1991 : 70). De fait, selon un schéma classique, la migration constitue un outil fonctionnel destiné à l'éradication de la pauvreté ou d'autres situations insolubles, en un mot, une soupape de sûreté capable d'assurer un ordre social. Ainsi « l'organisation du départ en Algérie et de leur installation dans des villages de colonisation [est] un moyen de se débarrasser ou de régler le problème des populations paupérisées ou indésirables » (Lützel Schwab, 2006 : 26). L'Algérie représente « une destination non négligeable pour l'émigration suisse » (Lützel Schwab, 1999 : 471), où la plupart des émigrants – provenant surtout des cantons comme le Tessin ou le Valais (Ricciardi *et al.*, 2015) – débarquent « sans ressource aucune et dans le plus grand dénuement »⁴⁸. Des légionnaires, comme souvent la presse le rapporte, rejoignent le flux. Une lettre, envoyée par un jésuite fribourgeois, aumônier dans l'armée française en Algérie, mentionne l'existence, entre autres, d'un groupe d'« un millier de Suisses, pantalons rouges, capotes vertes »⁴⁹, en majorité tessinois, installés à Philippeville.

Si le départ est considéré comme une solution, certains déconseillent de quitter la Suisse pour un territoire souvent inconnu et où, à côté des grands centres, se trouvaient des situations de misère et d'isolement :

Avions-nous raison de déconseiller de toutes nos forces l'émigration ? [...] De bien tristes nouvelles nous sont données sur la situation de la colonie suisse établie à Ameer el-Aïn. On nous assure que la presque totalité de ses habitants sont morts, non pas de fièvres et de misère seulement, mais de faim, de manque de nourriture, d'inanition (140 individus environ). Les Suisses qui habitaient Ameer el-Aïn étaient cependant robustes, habitués aux travaux des champs, pleins d'ardeur au travail. Comment donc ont-ils pu mourir de faim ? Ne serait-ce pas, ainsi que nous l'avions prévu, parce qu'on les a jetés à une grande distance de tout autre centre de colonisation, sur un point où ils ne pouvaient tirer parti des produits de leur travail, sur un point

48 DDS, dodis.ch/41130, Lettre du consul des États-Unis à Alger, faisant fonction de consul de Suisse, Stuckli, au Conseil fédéral, 19.01.1852. Voir aussi Biaudet *et al.*, 1990, p. 278.

49 *Courrier du Valais*, 30.10.1856, p. 2.

où ils ne pouvaient, le jour où ils avaient faim, aller demander, soit du travail, soit du pain, à un colon voisin ?⁵⁰

Les incitations au départ, qui émanaient également des agents de l'émigration, ne sont pas toujours bien considérées. Il suffirait en effet d'investir en Suisse au lieu de promouvoir l'émigration :

C'est surtout dans certains cantons de la Suisse allemande qu'un grand nombre de personnes se sont décidées à quitter leur patrie [...]. Si ce fait s'est accompli, cela est dû en grande partie aux agents d'émigration, lesquels ont exploité les circonstances malheureuses dans lesquelles se trouvaient certaines populations, entre autres celles de quelques contrées du canton de Berne, qui n'auraient peut-être pas ressenti par elles-mêmes un tel besoin d'émigration si elles n'avaient pas été plus ou moins excitées⁵¹.

La présence *de la Suisse* en Algérie est caractérisée par une significative position économique que la Confédération a voulu garder vis-à-vis des grandes puissances européennes (David et Etemad, 1996, 1998). Au lendemain du coup d'État qui a porté Napoléon III au pouvoir, des investisseurs genevois demandent au Ministère français de la guerre d'accorder des terres saines et fertiles, afin que les colons suisses puissent s'y installer. Le Gouvernement français, qui jusque-là gérait seul le financement de la colonie agricole en Algérie, accepte et par un décret impérial de 1853 leur accorde environ 20 000 hectares près de Sétif⁵². Ceux qui se sont rendus en Algérie sont soumis à quelques restrictions, telles que la possession de certaines ressources économiques, en fonction desquelles les hectares de terre assignés varient⁵³. Cette même année de 1853 voit la création de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (Lützel Schwab, 2006). Bien qu'elle représente un exemple d'investissement de capitaux privés suisses dans un empire colonial européen (Lützel Schwab, 2006), la

50 *Courrier du Valais*, 25.12.1851, p. 1.

51 *Courrier du Valais*, 20.11.1855, p. 1.

52 Archives d'État de Genève (AEG), AP 68.5, pp. 15-19. Voir aussi, ADA, 10M15, Organisation de l'émigration et de la colonisation : instructions, circulaires, correspondance (1832-1929), Circulaire de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, Genève, 15.09.1853.

53 Archives fédérales suisses (AFS), E2#1000/44#2122, Le Conseil fédéral aux Cantons. Conditions fixées par la France pour émigrer en Algérie, 07.12.1853.

presse de l'époque se concentre toutefois sur une remarquable fonction civilisatrice :

Créée en 1853 pour introduire et faire pénétrer la civilisation dans une région où l'indigène vivait en nomade, presque sans rien cultiver, en l'amenant peu à peu, par l'exemple et sous l'influence des colons européens, à adopter une vie sédentaire et à travailler. [...] L'influence de cette œuvre civilisatrice s'est étendue beaucoup au-delà des limites de la concession⁵⁴.

Selon le Ministère de l'intérieur français, il s'agit

d'une entreprise dont le succès sera de nature à exercer l'influence la plus heureuse sur l'avenir de [la] colonie africaine. L'émigration qu'elle tend à provoquer ne met en péril aucun intérêt local et elle a pour but de peupler une terre française dont la prospérité est intimement liée à celle de la métropole⁵⁵.

Nationalisée en 1956, la Compagnie assure aux autorités françaises le peuplement à travers un investissement privé⁵⁶. Parmi ses cofondateurs, figure également le jeune Henry Dunant, qui crée aussi sa propre entreprise, la Société des Moulins de Mons-Djémila (Pous, 1979). La colonie suisse d'Algérie prend forme et les Suisses acquièrent un « poids économique, culturel et religieux » (Di Costanzo, 2001 : 128), comme par exemple la famille Borgeaud et ses investissements dans le domaine de la Trappe de Staouéli, ou la société Décaillet (Maye, 1997). Pendant des décennies, d'autres flux s'ajoutent à l'émigration pilotée vers Sétif, lesquels font de l'Algérie, au milieu du XX^e siècle, « le deuxième pays d'Afrique où vivait le plus grand nombre de Suisses », après le Maroc (Carron, 2013 : 29). Comme nous l'avons précédemment mentionné, des légionnaires suisses sont également présents sur le territoire algérien. En particulier, de 1945 à 1962, ceux-ci participeront aux guerres de décolonisation dans les rangs de l'armée française, principalement en Afrique du Nord et en Indochine (Huber, 2016).

54 *L'Afrique explorée et civilisée*, n° 4, janvier 1883, cit., p. 227.

55 ADA, 10M15, Organisation de l'émigration et de la colonisation : instructions, circulaires, correspondance (1832-1929), Circulaire du Ministère de l'intérieur, direction générale de la Sûreté publique, Service de l'émigration, émigration en Algérie. Compagnie genevoise de Sétif, Paris, 29.05.1856.

56 DDS, dodis.ch/12897, Réforme agraire algérienne. Expropriation des terres de la Compagnie genevoise de Sétif.

Les données sur les chiffres et la composition de la présence suisse proviennent des postes consulaires, créés dès 1842. À Alger, les membres de la famille Borgeaud occupent les postes de consuls honoraires jusqu'en 1929, preuve supplémentaire de leur importance qui s'ajoute à leur poids économique, dans la société suisse-algérienne (Carron, 2013). En 1930, la fin du mandat de Borgeaud, après une carrière consulaire de plus de quarante ans, coïncide avec les cérémonies du centenaire de la colonisation française. D'après les pages du *Journal de Genève*, à qui sa communauté d'outre-mer a souvent adressé des courriers, la colonie des Suisses d'Algérie « aisée et pleine d'avenir, verrait avec satisfaction son consulat repourvu au plus tôt » pour pouvoir participer aux célébrations, de sorte que « la Suisse y soit représentée officiellement, sous peine de paraître désirer faire bande à part »⁵⁷.

Au cours des années suivantes, le Conseil national continue à encourager « la colonisation et l'organisation de l'émigration »⁵⁸ en spécifiant qu'un appui peut lui être attribué sous différentes formes :

La Confédération doit-elle, elle-même, jouer le rôle d'un entrepreneur en achetant le terrain, en assurant le partage entre les colons, en pourvoyant à leur équipement, éventuellement à leur formation ? Ou bien doit-elle assister financièrement des colons isolés et édicter des dispositions particulières à cet effet ? Ou bien encore doit-elle se contenter d'accorder, sous certaines conditions, des subventions à des sociétés privées de colonisation ? Dans les nombreux projets et propositions de colonisation qui ont déjà été adressés au Conseil fédéral, toutes ces solutions du problème sont représentées⁵⁹.

Parallèlement, le Conseil fédéral reconnaît qu'inciter à la colonisation équivaut à perdre des ressources humaines. Il s'agit sans doute d'un investissement dangereux, si l'on n'est pas en mesure de garder des relations avec les communautés des ressortissants :

[...] l'encouragement de la colonisation dans les pays d'outre-mer se heurte souvent, si ce n'est à une opposition déclarée, du moins à des objections auxquelles on ne saurait dénier tout fondement [...]. On a relevé par exemple que l'appui de l'État aurait pour conséquence de

57 *Journal de Genève*, 13.01.1930, p. 5.

58 Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le postulat du Conseil national sur l'encouragement de la colonisation et l'organisation de l'émigration, 13.09.1935, in FF, 3927, 2, 38.

59 Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, cit., p. 304.

favoriser le départ de citoyens capables et entreprenants qui, établis outre-mer, diminueraient le patrimoine économique et avec les années, peut-être aussi le patrimoine culturel de leur lointaine patrie, en dépit de l'attachement qu'ils lui auraient conservé⁶⁰.

Entretiens, également dans le contexte académique, on s'interroge sur les possibilités de colonisation suisse en Afrique française, comme le démontre une requête de Falkner, professeur à Gelterkinden à la fin des années 1930⁶¹. Il s'adresse directement à l'ambassade de France à Berne pour l'informer des conditions administratives qui régissent l'établissement de colons suisses – individuels ou associés en groupes d'environ 100 personnes – dans les colonies et pays sous protectorat français, et ce non à des fins académiques, mais plutôt pour envisager des investissements privés⁶².

3 Une communauté unie et toujours attachée à la Suisse

Au fil des ans, la presse propose divers services à la colonie. Ainsi, une attention particulière est accordée à cette partie de la Cinquième Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. En effet, avec l'implication totale des colonies, l'Afrique en général et plus particulièrement l'Algérie deviennent un champ de bataille. Cette dernière, si elle a contribué avec ses soldats à la Première Guerre mondiale, envoyés en Europe pour combattre pour la France, est plus impliquée encore pendant le second conflit, qui se caractérise par la disparition de la distinction entre les fronts extérieur et intérieur. À la fin de 1942, l'Algérie et le reste de l'Afrique du Nord française sont le théâtre de l'opération Torch, à savoir le débarquement des Alliés. La *Gazette de Lausanne* nous en propose une reconstruction détaillée :

Quel est le but ? Les dépêches anglo-américaines affirment qu'il est avant tout défensif : il s'agit de prévenir une occupation par l'enne-

60 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'encouragement de la colonisation intérieure et extérieure, 14.04.1936, FF, 3392, 1, 16, p. 721.

61 Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence, Fonds ministériels, 1Affpol/862, Requête du Dr. Falkner, ressortissant suisse, sur la condition des colons helvètes dans les colonies françaises. Ambassade de France en Suisse, Service des œuvres françaises à l'étranger, 31.01.1939.

62 ANOM, Fonds ministériels, 1Affpol/862, Lettre de Falkner à la Chancellerie de l'ambassade de la République française à Berne, Gelterkinden, 13.01.1939.

mi de ces points géographiques d'une importance essentielle. De cela nous prenons ce que nous voulons : depuis le début de la guerre toutes les agressions ont été justifiées de semblable façon. Il convient d'ajouter que, d'après les mêmes sources, il est question aussi de coopérer à l'offensive de l'armée d'Égypte et de soulager la Russie en créant ou en accentuant le second front. [...] Le gouvernement de Vichy n'avait apparemment pas prévu cette attaque. Il s'attendait à une agression contre Dakar et prenait les dispositions nécessaires pour y parer. [...] L'allocution que le président Roosevelt a adressée au peuple français est d'une cordialité débordante. Il fait appel aux anciennes et étroites relations qu'il a eues avec le pays, à la bonne amitié qui l'a toujours uni à lui [...]. Il se présente en libérateur : les États-Unis viennent pour combattre l'ennemi commun et assurer au peuple malheureux le droit à la paix et à la vie. Une fois le but atteint, leurs troupes se retireront et la France éternelle sera tranquille dans son empire⁶³.

Les chroniques de ces années témoignent d'une communauté suisse unie et toujours attachée à la Confédération, nonobstant son arrivée en début de colonisation et le fait que de nombreuses personnes aient acquis la nationalité française.

Dans peu de pays étrangers autant qu'en Algérie, j'ai trouvé aussi heureusement mise en pratique notre devise nationale : « Un pour tous, tous pour un ». Étroitement groupés autour du consulat suisse à Alger, les Suisses habitant les trois grands départements français d'Afrique du Nord font preuve du plus bel esprit d'entente patriotique. Il n'y a, entre confédérés alémaniques, romands ou italiens aucune divergence de vue ni d'opinion [...]. J'ai été fort étonné en visitant la plaine si fertile du Sahel de voir, tout à coup, au milieu de ces vastes vignobles qui couvrent des hectares et des hectares de terrain, un écriteau indiquant : *Zurich, 10 km*. [...] en souvenir de l'épopée napoléonienne, les nouvelles localités créées par les colons, mettant en valeur, depuis un siècle, des terres qui seraient toujours restées incultes sans l'occupation française, ont donné des noms de batailles impériales à leurs centres de colonisation, que ce soit Marengo, Montebello ou Zurich. Les Suisses sont arrivés en Algérie dès le début de la colonisation française. La ville d'Alger, en particulier, a été construite en bonne partie par des entrepreneurs tessinois. [...] On rencontre ici énormément de noms suisses dont les possesseurs, après une ou deux générations, se sont fait naturaliser français. L'ancienne colonie genevoise de Sétif est une preuve de l'emprise que l'Algérie a exercée sur nos

63 *Gazette de Lausanne*, 09.12.1942, p. 1.

compatriotes qui, ayant créé des domaines agricoles importants, se sont enracinés dans le pays, si bien que, nulle part autant que sur ce rivage sud de la Méditerranée, l'amitié franco-suisse ne possède des bases aussi solides⁶⁴.

L'« esprit d'entente patriotique », l'absence de divergence d'opinion, ainsi que l'exportation de toponymes suisses nous donnent une idée de l'influence de la « suissitude » sur la représentation et l'autoreprésentation des Suisses d'Algérie en particulier et, à cette époque, des Suisses de l'étranger en général. Une image probablement idéalisée mais qui, au-delà des accents triomphaux utilisés, donne la mesure de l'importance accordée à l'investissement moral de la Cinquième Suisse.

La guerre frappe durement les Suisses d'Algérie. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les ressortissants helvétiques ont subi des pertes morales et matérielles considérables, étant donné leur implication dans le conflit des pays dans lesquels ils vivaient :

Depuis novembre 1942, la colonie suisse d'Algérie, une des plus importantes parmi celles des pays d'outre-mer, a poursuivi son existence, mais en subissant parfois les contrecoups des événements survenus en Afrique du Nord à partir de cette date. Durant l'hiver 1942-43, plusieurs de nos compatriotes furent victimes des bombardements. [...] Lorsque Alger fut devenue capitale provisoire, l'activité qui s'y déploya eut aussi quelques répercussions sur la vie des milieux helvétiques. C'est ainsi que dès l'été 1943, le Département politique envoya un certain nombre de fonctionnaires attachés à la Division des intérêts étrangers [...]. De même, la Croix-Rouge internationale installa une agence d'une certaine importance. [...] On sait qu'il y a, en Algérie, plus de deux mille Suisses. Voici donc un aperçu de la vie de nos compatriotes d'Algérie pendant ces deux dernières années. Un de leurs plus sérieux sujets d'ennuis, et parfois de préjudices, fut l'absence de communications régulières avec la Suisse ; et leur plus vif souhait est qu'une liaison normale et rapide soit bientôt rétablie⁶⁵.

Les années 1940 représentent également une période de maturation politique du nationalisme algérien. Ainsi, l'idée d'indépendance devient prédominante et les différents partis nationalistes – parmi lesquels le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) – se caractérisent par une forte connotation anticoloniale. Le

64 *Gazette de Lausanne*, 08.01.1942, p. 3.

65 *Gazette de Lausanne*, 09.02.1945, p. 3.

nouveau scénario d'après-guerre voit un changement dans l'équilibre mondial avec la polarisation en deux blocs, d'un côté une Europe plus faible et divisée en zones d'influence mais qui continue à ne pas céder aux possessions coloniales, et de l'autre un monde arabe renforcé par la naissance de la Ligue arabe. La répression dans le sang des manifestations nationalistes algériennes à Sétif et Guelma en 1945, territoire au nord de Constantine, marque un moment de césure⁶⁶. Elle correspond au premier massacre du colonialisme français au cours de la IV^e République, suivie par celui de Haiphong en 1946 puis de celui de Madagascar en 1947, et marque la rupture finale entre musulmans et Européens. Le consul général Jules Arber le rapporte comme « un mouvement sanglant [avec] un caractère nettement politique tendant à l'indépendance complète de l'Algérie et au refoulement des Français au-delà de la Méditerranée »⁶⁷.

Usant de propos très clairs, le consul retrace les conditions de vie des Algériens, liées à une politique coloniale qui s'est contentée de protéger les intérêts européens. Son analyse n'est certainement pas exempte de préjugés coloniaux influençant sa vision des Algériens, présentés comme paresseux et incapables d'administrer leur pays :

Quelles furent les causes de ce soulèvement raté ? Il faut les attribuer tout d'abord aux conditions de vie pitoyables des masses indigènes, puis à l'insuffisance de développement éducatif et social de ces populations, à leur ravitaillement par trop mal organisé et par trop précaire, comme aussi, – il faut le souligner – à la paresse et à l'indolence traditionnelles de la majorité des autochtones, qui ne font rien pour contribuer à l'amélioration de leur sort et qui ne sont nullement mûrs, ni capables d'assurer la vie et l'indépendance de leur pays ; enfin, le panarabisme du Caire et la politique anti-française des dirigeants musulmans de Syrie et du Liban ne les laissent pas insensibles, au contraire⁶⁸.

66 Selon le ministre français de l'Intérieur, les affrontements ont fait 88 morts et environ 150 blessés parmi les Européens. En ce qui concerne le nombre de victimes algériennes, les chiffres varient selon les sources : le Gouvernement français affirme qu'ils sont 1500, les militaires entre 6000 et 8000, pour les militants algériens les victimes sont 45 000. Cf. Kaddache, 1980, p. 718.

67 DDS, dodis.ch/1720, Émeutes indigènes en Kabylie algérienne. Le consul de Suisse à Alger, J. Arber, au chef de la Division des affaires étrangères du Département politique, W. Stucki, Alger, 12.06.1945.

68 DDS, dodis.ch/1720, cit., pp. 1-2.

En réalité, l'accent devrait être mis sur la dureté de la répression, ainsi que l'écrivain algérien Kateb Yacine le raconte au journaliste suisse Charles-Henri Favrod :

C'est en 1945, à Sétif, que mon humanitarisme fut affronté pour la première fois au plus atroce des spectacles. [...] Là se cimenta mon nationalisme. Il y avait certes d'autres facteurs : l'aliénation économique et politique, par exemple. Mais c'est surtout ce démenti à tout ce qu'on nous avait enseigné qui me dessilla les yeux. (Favrod, 1959 : 76)

À l'inverse, le consul est avant tout intéressé par l'état d'esprit de sa communauté, qui fait partie des colonisateurs européens et qui devient l'objet de l'attention d'une partie de la presse communiste, en faveur, au contraire, de la fin du joug colonial :

La colonie suisse (plus de 2000 membres) n'a, en général, pas eu à souffrir des émeutes kabyles. Mais, les familles isolées dans l'intérieur, et notamment plusieurs dizaines de colons helvètes, ont vécu, à ce moment-là, dans l'inquiétude, voire même dans l'angoisse. Les importantes mesures de sécurité appliquées depuis lors sont de nature à leur redonner quelque peu confiance, mais, comme les colons français, ils ont toutes les raisons de se plaindre de la tenace et violente excitation dûment tolérée de la presse communiste contre eux⁶⁹.

Les événements tumultueux sont suivis de moments plus calmes, au cours desquels la vie de la colonie est racontée sur un ton presque sentimental, en particulier lorsque le public cible est composé de Suisses vivant au sein de la Confédération. Les émissions radiophoniques en constituent un exemple. En 1948, le consul général Arber est interviewé par Radio Genève⁷⁰. Il raconte que le nombre de Suisses inscrits au consulat d'Alger s'élève à 2100. La moitié d'entre eux habite dans la capitale et dans sa banlieue, la seconde moitié dans les autres départements ou oasis. Composée de commerçants, industriels, ingénieurs, artisans et ouvriers spécialisés, la colonie vit de manière aisée. Le consul souligne également le rôle des légionnaires, « magnifique page de gloire »⁷¹. De plus, il met l'accent sur les sociétés helvétiques de bienfaisance et sur la façon dont elles ont travaillé pour renforcer la so-

69 DDS, dodis.ch/1720, cit., pp. 2-3.

70 ARTS, La colonie suisse en Algérie, Radio Genève, 12.03.1948.

71 ARTS, La colonie suisse en Algérie, cit.

lidarité entre Suisses, fournir une assistance aux membres de la communauté et promouvoir des activités philanthropiques, récréatives et patriotiques. Au fil des années, plusieurs sociétés de ce type sont créées⁷², dont la plus importante, la Société helvétique de bienfaisance d'Alger, également la plus ancienne. Fondée en 1872 dans un bâtiment de Bouzaréah, dans les alentours d'Alger, elle peut aussi être considérée comme un lieu de rencontre pour les ressortissants helvétiques. Ces rencontres s'avèrent utiles pour « resserrer les liens d'amitié entre compatriotes et [à] maintenir sinon [à] affermir leur attachement à la patrie »⁷³, pas seulement lors de la fête nationale du 1^{er} août, mais aussi tout au long de l'année. La Société de bienfaisance d'Alger est formée de plusieurs sections, dont celle du tennis, du tir et une de la Société suisse de gymnastique. Dès l'année 1940, elle organise des colonies de vacances en Algérie, pour les enfants suisses précisément à Bouzaréah⁷⁴. D'autres sociétés sont présentes dans les villes principales, comme à Oran, Constantine, Sidi-Bel-Abbès, Bône et Philippeville⁷⁵. La formule est identique à celles diffusées dans les pays où les Suisses résident, à savoir un lieu aussi bien pour se rencontrer que pour renforcer le lien avec la mère patrie (Fleury, 2002).

Selon le consulat suisse d'Alger, au début de la guerre de libération nationale en novembre 1954, la colonie suisse compte 2062 ressortissants recensés, dont 921 à la double nationalité (voir tableau 1)⁷⁶. Sans prendre en considération la communauté la plus nombreuse, celle des Français, le groupe helvète occupe la troisième place – dès la fin de la Seconde Guerre mondiale – parmi les résidents étrangers européens. Les Suisses suivent les Espagnols et les Italiens et précèdent les Anglais, les Allemands, les Belges et les Hollandais⁷⁷. En tant qu'« étrangères », ces

72 AFS E2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1946 à 1951.

73 AFS E2200.73(-)/5/6, Réponse de Jules Arber, consul du consulat de Suisse à Alger au questionnaire de la Section de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'OFTIAM, Alger, 03.06.1953.

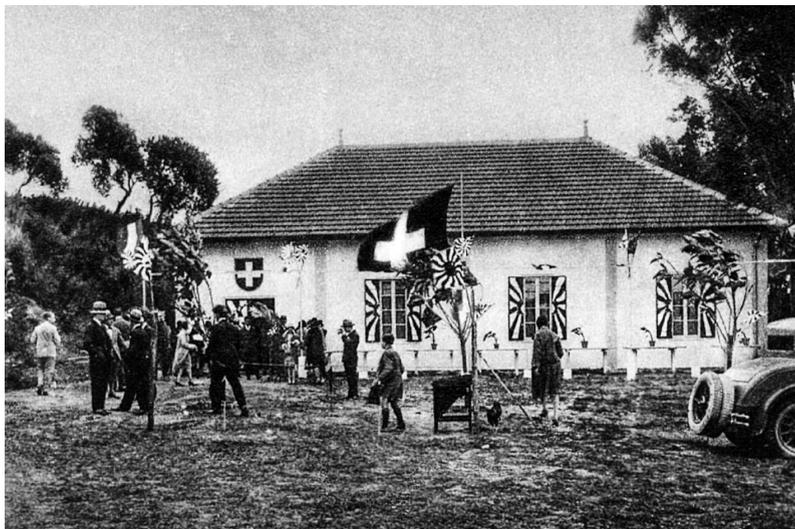
74 ANOM, FR ANOM 91/1K280, Préfecture d'Alger. Cabinet du préfet d'Alger. Relations avec les consuls étrangers, Suisse (1930-1950), Lettre du consulat de Suisse, Alger à la Préfecture d'Alger. Alger, 21.06.1941.

75 AFS E2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1953-1954 ; 1955 ; 1956 ; 1958.

76 AFS E2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1953-1954. Cité aussi par Carron, 2013, p. 30 et p. 456.

77 AFS E2400(-)/9001/8, cit.

Image 1



L'inauguration du nouveau stand de tir de la Colonie suisse d'Alger

Image 2



Champ de tir, Société helvétique de Bienfaisance, Alger

Image 3



Lecture du pacte de 1291 par M. Conrad, membre du Comité de la Société helvétique de Bienfaisance. Au milieu, en blanc, le consul Arber. Oran, 27.07.1941

Image 4



Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941

Image 5



Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941

Image 6



Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941

Image 7



Colonie de vacances. « Les petits colons répètent un chant sous la direction de Frania Lenzinger. » Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941

Image 8



Commémoration du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération.
Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941

Image 9



Fête du 1^{er} août. Les « sapins » avec leur « cheftaine » Frania Lenzing.
Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941

Image 10



Commémoration du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération. Alger,
La Bouzaréah, 03.08.1941

Image 11



Commémoration du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération.
Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941

Image 12



Commémoration du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération.
Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941

Image 13



Stade municipal Alger, 15.12.1945

Image 14



Visite du général Guisan. Bône, 01.05.1951

communautés sont surveillées par les préfetures et gendarmeries au fil du temps⁷⁸. Selon les différentes sources, le nombre d'Européens en Algérie varie. Souvent désigné par le terme de minorité européenne, le groupe européen est très diversifié. Si des sources indiquent un chiffre d'environ 1 100 000⁷⁹ ou 1 200 000⁸⁰, El Moudjahid, organe officiel du FLN, distingue plusieurs minorités différentes, avançant le chiffre de 1 033 000 « non musulmans » en Algérie⁸¹ :

- Les étrangers qui dépendent de leurs consulats respectifs : surtout des Italiens, des Espagnols, des Maltais non naturalisés et quelques Grecs, des Suisses et des Allemands, quelques Scandinaves ; au total près de 60 000 personnes ;
- Les Algériens israélites, confondus théoriquement avec les « Français » et les « Européens » depuis le décret Crémieux de 1871. Mais ils ne sont ni Français, ni Européens. « Indigènes », souvent d'origine berbère, leur place dans la société, leurs réactions politiques et surtout le racisme des Européens d'Algérie leur confèrent une place originale. C'est une minorité à part. Cette minorité israélite comptait environ 150 000 personnes en 1954⁸².

Or, toujours selon El Moudjahid, il reste encore 800 000 personnes qui constituent véritablement les Français d'Algérie. Néanmoins,

... il est abusif de parler de Français en l'occurrence, puisque dans la proportion de 50 à 60 %, cette population est constituée d'éléments

78 ANOM, FR ANOM 91/5Q5, Préfecture d'Alger. Bureau spécialisé de la défense nationale. Groupe 1 du carnet 5 : étrangers suspects d'espionnage, dossiers individuels : Allemands, apatrides, Autrichiens, Belges, Espagnols, Hollandais, Hongrois, Italiens, Roumains, Suisses, Tunisiens, Yougoslaves, 1934-1942. En particulier, le dossier sur les Suisses rassemble les notices individuelles sur plusieurs personnes qui montrent « un réel mépris envers la France ».

79 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, Populations et nationalités dans l'Algérie future, Cercle d'études sociales et juridiques, Paris, p. 5.

80 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, El Moudjahid, n° 50, 14.09.1959 in La question de la minorité européenne et la révolution algérienne, édité par la Fédération de France du Front de libération nationale, 1961, chiffre avancé par Jacques Soustelle, cfr. p. 14. Selon d'autres sources concernant la population algérienne en 1954, les non-musulmans étaient 984 919, dont israélites 120 000, et les musulmans 8 487 317, Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA), Aix-en-Provence, 149 ARC 12, Divers documents sur les mesures prises pour les rapatriés après 1962, Situation des rapatriés d'Algérie, p. 1.

81 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, El Moudjahid, cit., chiffres officiels avancés par le Gouvernement général de l'Algérie (GGA), cfr., p. 14.

82 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, El Moudjahid, cit.

européens, non français à l'origine, mais naturalisés français du fait de leur naissance en Algérie (depuis la loi de 1889).

Il serait plus juste de distinguer :

– Les Européens de souche française qui ne sont pas plus de 400 000 : descendants des aventuriers ou spéculateurs du début de la conquête, des déportés politiques de la région parisienne en 1848-1852, des Alsaciens-Lorrains de 1871 et surtout après 1875 du flot des émigrants français venus des régions viticoles touchées par le phylloxera (Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Pyrénées Orientales), ou des régions montagneuses et pauvres (Savoie, Alpes, Tarn, Ardèche, Aveyron, Corse). [...]

– Les Européens de souche méditerranéenne sont plus nombreux que ceux de souche française (avec lesquels ils se sont souvent alliés à tel point qu'il est difficile d'établir une distinction fondamentale entre eux ; au contraire de ce qui se passe avec les Algériens israélites). Les Espagnols sont installés surtout dans l'Oranie où ils forment plus de 2/3 de la population européenne (plus de 230 000 sur 400 000). Ils ont été les agents de la colonisation rurale de l'Oranie à partir de 1875. Spécialistes des vergers et des cultures maraîchères, pêcheurs sur les côtes, ils constituent des collectivités souvent homogènes, venues d'Andalousie, de Catalogne ou des Baléares. Les Italiens se sont surtout fixés dans le Constantinois : pêcheurs, ou installés dans les exploitations minières, ils sont venus des régions pauvres du Sud italien, de Sicile et de Sardaigne. Ils participent largement au peuplement européen des villes côtières du Constantinois et se sont installés aussi dans les zones de primeurs des environs d'Alger. Les Maltais ont fourni leur contingent de « petits européens » jardiniers, petits commerçants, épiciers et cafetiers, ils vivent surtout dans le Constantinois.

– Étrangers, Algériens israélites, Européens de souche française ou méditerranéenne (les « Néo-Français ») : seules ces deux dernières catégories constituent un bloc homogène, puissant et pesant dans l'histoire économique et politique de l'Algérie jusqu'à ce jour⁸³.

La longue analyse du journal se poursuit, en mettant l'accent sur l'histoire du peuplement colonial, qui explique comment les Européens peuvent constituer un bloc homogène en apparence, dynamique et puissant sur le plan politique (Petrucci, 2011). Il s'agit, malgré tout, d'une homogénéité voulue, « son mythe est soigneusement entretenu par le colonialisme français »⁸⁴. Fanon présente une opinion presque

83 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, cit., pp. 14-15.

84 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, cit., p. 16.

similaire concernant la division en blocs, laquelle, indépendamment des distinctions entre les groupes composites – soit l’origine, la langue, l’histoire et les histoires personnelles –, ne prend en considération que deux catégories, à savoir les Européens et les non-Européens, c’est-à-dire les colonisateurs et les colonisés. Il décrit ainsi le contexte colonial par compartiments :

Le monde colonial est un monde compartimenté. Sans doute est-il superflu, sur le plan de la description, de rappeler l’existence de villes indigènes et de villes européennes, d’écoles pour indigènes et d’écoles pour Européens [...]. Le monde colonisé est un monde coupé en deux. La ligne de partage, la frontière en est indiquée par les casernes et les postes de police. (Fanon, 2002 : 41)

Entre 1956 et 1958, de nombreux changements notables ont lieu. D’une part, les départs définitifs des Suisses dépassent le nombre des nouveaux arrivants (Carron, 2013)⁸⁵. D’autre part, l’incertitude de la période conduit « de nombreux doubles nationaux à fréquenter plus assidûment la colonie et à reprendre contact avec le consulat en vue d’y régulariser leur situation, ce dont ils se souciaient parfois fort peu avant »⁸⁶. L’intérêt pour la question de la perte ou de l’acquisition de la nationalité suisse est particulièrement marqué et s’affirme pendant les années de conflit. En outre, on aborde des sujets tels que

les secours sur place, la distribution de lettres de protection, le rapatriement, le déménagement du mobilier, le transfert des avoirs, [...] le fonds de solidarité, les réquisitions, ainsi que les réparations des dommages matériels et corporels⁸⁷.

En quelques années, la vie de la colonie est progressivement perturbée par la guerre de libération nationale algérienne. Les « événements d’Algérie » remettent en cause la présence européenne et donc suisse dans le pays. Ainsi, les intérêts suisses – ceux *des Suisses* eux-mêmes et *de la Suisse* – doivent certainement être protégés.

Si, dans un premier temps, la possibilité d’un « retour » de la communauté helvète d’Algérie ne bénéficie que d’une attention secondaire

85 AFS E 2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1956.

86 AFS E2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1957.

87 AFS E 2200.73(-) 1973/142/3, Rapport du consul Jules Arber (consulat de Suisse à Alger) à la Division des affaires administratives du Département politique fédéral, Alger, 22.05.1956.

à l'époque de l'indépendance et des rapatriements au pays, la Confédération est confrontée à des questions qui la mettent, *de facto*, elle-même au niveau des puissances coloniales.

Tableau 1
Suisses immatriculés auprès des représentations consulaires suisses en Algérie (1945-1962)

Année	Total Suisses	Dont doubles nationaux
1945	2105	761
1946	2168	844
1947	1980	828
1948	1987	835
1949	2074	844
1950	1961	900
1951	1991	885
1952	1993	861
1953	2011	885
1954	2062	921
1955	1984	909
1956	1892	916
1957	1816	883
1958	1694	855
1959	1777	925
1960	1852	1030
1961	1731	1002
1962	914	510

Source : Perrenoud, 2002a.

Chapitre III

Suisse et décolonisation

1 La fin des empires

Une chose est claire, en tout cas, c'est que désormais l'Europe, qui, pendant des siècles, a imposé sa volonté au monde, ne pourra plus décider librement de son sort. Les seigneurs blancs, affaiblis et exsangues, deviendront à leur tour des esclaves. Rien d'étonnant à ce que leurs affaires soient en mauvaise posture, puisqu'ils ont laissé échapper les rênes de l'autorité⁸⁸.

La fin des empires coloniaux a modifié la géographie politique mondiale. Ainsi, un peu plus de trente ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le régime colonial occidental a laissé la place à de nouveaux États-nations. En 1945, au moment de sa fondation, l'Organisation des Nations Unies ne comptait que 51 États membres, auxquels se sont ajoutés, au fil des ans, de nombreux pays devenus indépendants, pour atteindre les 193 membres actuels. Différentes lectures de la décolonisation ont été réalisées. Certaines ont mis l'accent sur les luttes pour l'indépendance et sur « l'éveil des peuples », d'autres sur les pressions exercées sur les empires, qui ont généré leur conclusion, sur le rôle des acteurs extérieurs tels que les Nations Unies et les deux superpuissances après la Seconde Guerre mondiale, sur l'établissement d'un système de reconnaissance des droits humains ou enfin sur la transition vers un système global d'États (Albertini, 1969 ; Osterhammel et Jansen, 2006 ; Kennedy, 2016). S'est posée la question de savoir si les empires coloniaux européens avaient été renversés ou s'étaient effondrés sous leur propre poids (Betts, 1998).

Quel que soit le point de vue, il ne fait aucun doute que la décolonisation illustre un phénomène composite, unique par sa rapidité, mais également le résultat de stratifications. Elle s'est tout d'abord présentée comme un phénomène violent ; il ne pouvait en être autrement,

88 ANOM, Fonds ministériels, 1Affpol/2662, FR ANOM 61COL2662, Ministère des affaires étrangères, République française. Opinion suisse. Le problème colonial. Décadence de l'Empire colonial – extrait du Berner Tagblatt, 24.12.1946.

puisque la même brutalité avait été appliquée à travers la colonisation, comme nous le rappelle Frantz Fanon : « Le colonialisme n'est pas une machine à penser, n'est pas un corps doué de raison. Il est la violence à l'état de nature et ne peut s'incliner que devant une plus grande violence. » (Fanon, 2002 : 61.) De surcroît, la violence « c'est l'intuition qu'ont les masses colonisées que leur libération doit se faire, et ne peut se faire que par la force » (Fanon, 2002 : 72). Omniprésent à tous les niveaux, y compris culturels, le processus de décolonisation a été influencé par la perspective occidentale, à savoir la nation, la patrie et l'État, que les élites nationalistes utilisaient pour s'opposer, de l'intérieur, à l'architecture coloniale par une réappropriation et une réactivation des thèmes et particularités nationaux. Pour tenter de le résumer, nous empruntons les propos de l'historien britannique Geoffrey Barraclough (2004), selon lequel la réaction de l'Asie et de l'Afrique à l'hégémonie européenne a constitué un renversement révolutionnaire.

Tout comme la colonisation, la Suisse a vécu la décolonisation d'une manière très particulière. Directement impliquée dans la guerre de libération nationale algérienne, la Suisse officielle a dû faire face, simultanément, à une série de défis, parallèles et quasi superposés, comme nous le verrons dans ce chapitre. Concrètement, elle a participé aux négociations en tant que pays *super partes* et a entretenu des liens avec la France et l'Algérie. Elle s'est engagée à sauvegarder sa politique de neutralité, à protéger sa communauté en Algérie et à encourager – ou du moins à ne pas ralentir – son rayonnement culturel, notamment vis-à-vis des autres pays européens auxquels il se conformait et qui, entretemps, avaient fortement progressé.

2 La Suisse officielle et la guerre de libération nationale algérienne

De 1954 à 1962, mobilisant « le peuple sous le mot d'ordre d'indépendance » (Fanon, 2002 : 147) et comme porte-parole de « tous les patriotes algériens, toutes classes sociales, tous partis et mouvements purement algériens » (Gadant, 1988 : 69), le FLN « stimule la prise de

conscience des Arabes»⁸⁹ et lutte pour la libération du joug colonial et pour une Algérie nouvelle et libre. Par son appel diffusé le 1^{er} novembre 1954, le FLN exprime aussi la position qu'il a l'intention de prendre à l'égard des Français et, par extension, des Européens :

But - Indépendance nationale par : [...] Le respect de toutes les libertés fondamentales, sans distinction de races et de confessions [...].

En contrepartie - 1. Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.

- 2. Tous les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et dans ce cas seront considérés comme tels en droits et en devoirs⁹⁰.

La guerre d'indépendance voit l'implication de la Suisse sur deux fronts (Perrenoud, 2002b; Carron, 2005, 2013). Il s'agit d'un côté de la participation de la Confédération aux pourparlers secrets et, de l'autre, de l'accueil des indépendantistes algériens⁹¹ et du mouvement

89 Archivio storico del ministero degli Affari esteri (ASMAE), Roma, Direzione generale Affari politici (DGAP) - Ufficio III, 1959-1962 (Versamento II), Busta 85, Telespresso n° 4139/672 Consolato generale d'Italia, Algeri, al Ministero degli Affari Esteri, Roma e all'Ambasciata d'Italia, Parigi, Algeri, 13 dicembre 1960, Oggetto : avvenimenti in Algeria, p. 1. Notre traduction.

90 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8. Un principe fondamental du Front de libération nationale. Appel historique du 1^{er} novembre 1954. Notre programme, in La question de la minorité européenne et la révolution algérienne, édité par la Fédération de France du Front de libération nationale, 1961, p. 20.

91 Juste à titre d'exemple, ANOM, FR ANOM 81F114, Fonds ministériels, Ministère d'État chargé des Affaires algériennes, Cabinet, Front de libération nationale, surveillance (1955-1960). Premier ministre, Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Algérie-Suisse, Lieux de rassemblement du FLN à Zurich, Document secret, 18.08.1960 et Premier ministre, SDECE. Algérie-Suisse, Mesures helvétiques contre les Algériens, Document secret, 20.08.1960; ANOM, FR ANOM 81F1004, Premier ministre, SDECE. Algérie-Suisse, Organisation du FLN en Suisse, Document secret, 09.10.1959; Premier ministre, SDECE. Algérie-Suisse, Activités du FLN à Fribourg, Document secret, 07.09.1959; Présidence du Conseil SDECE, Algérie-Suisse, Organisation du FLN en Suisse, Document secret, 06.05.1958; Afrique-Levant, Communication de l'ambassadeur de la République française en Suisse au ministre des Affaires étrangères, Objet : Activités des chefs de l'UDMA réfugiés en Suisse, Paris, 10.07.1956; Secteur Frontière de la Haute-Savoie, Note de renseignements, Objet : activité des nationalistes nord-africains en Suisse, 08.03.1955; SDECE, Rassemblement de nationalistes nord-africains en Suisse, Document secret, 20.09.1954.

de solidarité créé autour d'eux (Hamon et Rotman, 1979 ; Holenweg, 1996 ; Jeanneret, 2002)⁹².

Pour le mouvement national algérien, « la Suisse fut une sorte de refuge aux portes de la France » (Holenweg, 1996 : 73). En accueillant les réfugiés, Berne compte sur « [le] désir sincère [algérien] d'épargner la colonie suisse en cas de troubles graves »⁹³. En outre, la Suisse représente le centre d'une intense production éditoriale. En effet, *El Moudjahid*, organe officiel du FLN, et certains textes tels que le *Manuel du militant algérien* y sont imprimés, ainsi que *La Question* d'Henri Alleg, ouvrage interdit en France, qui expose l'usage généralisé de la torture (Holenweg, 1996 ; Perrenoud, 2002b).

De plus, par l'étrange carrefour de l'histoire, la décision de déclencher la guerre de libération nationale est prise à Berne en 1954 (Harbi, 1984). Durant cet été 1954, la Suisse reçoit la Coupe du monde de football et cet événement facilite le déplacement des dirigeants algériens qui habitaient en Algérie ou en clandestinité en France et en Égypte. « Bien qu'interrompue par la police, cette réunion permet de faire le point autour de Boudiaf, Ben Boulaïd, Ben Bella, Khidder et Lahouel » (Favrod, 2005 : 183) et de concrétiser, pour les cinq des neuf chefs historiques présents, la lutte qui débutera en novembre en Algérie.

L'Algérie se trouve au centre de toutes les préoccupations françaises et devient l'étalon auquel, outre chaque décision prise de l'intérieur, l'amitié extérieure est mesurée⁹⁴. En 1957, trois ans après le déclenchement de la guerre, selon Petitpierre, bien que les dirigeants français se montrent optimistes, le projet de loi-cadre élaboré par le Gouvernement français ne permet pas d'envisager une solution réelle. Un colloque avec le président tunisien Habib Bourguiba clarifie la position des voisins nord-africains. Selon lui, la question algérienne ne pourra être résolue sans que le droit à l'indépendance du pays soit expressément reconnu par le Gouvernement français. À ce moment,

92 Voir, par exemple, ANOM, FRANOM 81F1004, Fonds ministériels, Premier ministre, SDECE. Algérie-Suisse, Propagande en faveur des réfugiés nord-africains, Appel du Cheikh Mohamed Abdelkader Hadi diffusé par la Caritas de Lucerne, Document secret, 20.09.1959 et Présidence du Conseil SDECE, Algérie-Suisse, Action d'une organisation suisse en faveur des réfugiés algériens, Document secret, 11.12.1958.

93 DDS, dodis.ch/10387, Note de dossier, Confidentielle. Politique d'accueil des réfugiés algériens en Suisse, Berne, 31.10.1961.

94 ASMAE, Gabinetto, Pacco 127, 1956, posizione A 52, Viaggio in Francia di Gronchi e Martino, 24-29 aprile 1956. Notre traduction.

selon Petitpierre, la Tunisie et le Maroc se considèrent comme liés à l'Occident et se distancent de l'Égypte et des autres pays arabes. Les deux hommes d'État conviennent que, sans la reconnaissance de l'indépendance algérienne, toute l'Afrique du Nord se détournera de l'Europe. Parallèlement, une fois cette question réglée, un autre problème surgirait vraisemblablement aussitôt, à savoir celui du Sahara et des richesses contenues dans son sous-sol, sur lesquelles les trois pays de l'Afrique du Nord font valoir des prétentions⁹⁵.

En 1958, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) est créé avec à sa tête Ferhat Abbas. Avec cet organisme, il est possible de dire que l'État algérien est rétabli, malgré la persistance de la domination française (Bedjaoui, 1961). Le GPRA mène une politique étrangère très efficace qui conduit de Gaulle, au cours de la même année, à discuter la « paix des braves ». En septembre 1959, le général prononce son discours le plus long et le plus engagé sur l'Algérie, dans lequel il reconnaît, compte tenu des facteurs nationaux et internationaux, la nécessité du recours à l'autodétermination. Le pas décisif vers l'abandon de l'Algérie française est donc franchi. Par la création de l'État-Major Général (EMG) de l'Armée de libération nationale, conduit par le colonel Houari Boumédiène, en décembre 1959, une histoire héroïque prend forme, où un seul héros, le peuple, se bat à travers le FLN uni (Stora, 2006).

La Suisse s'interroge sur la manière de gérer les relations entre ses représentants à l'étranger et les délégués du GPRA. Ce dernier cherche à faire légitimer son existence, *de iure* ou *de facto*. Par contre la Confédération essaie de garder une certaine réserve sans oublier l'importance de quelques contacts utiles pour intervenir en faveur des Suisses d'Algérie. Berne suggère à ses représentants la stratégie à suivre :

[un] entretien chez des tiers, même dans le cas extrême un tête-à-tête dans votre bureau, ne nous paraît pas dépasser les limites de cette réserve. En revanche, prendre l'initiative d'inviter un délégué du GPRA et, particulièrement, l'avoir à sa table ou répondre affirmativement à une invitation d'un membre FLN a une toute autre portée et pourrait laisser supposer un ordre de relations que précisément nous ne jugeons pas nécessaire de créer pour l'instant. [...] Les membres du

95 DDS, dodis.ch/12174, Exposé de Monsieur Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral, 06.09.1957, p. 5.

GPRA connaissent parfaitement l'attitude neutre de la Suisse à l'égard des problèmes algériens. Ils savent d'autre part que notre hospitalité profite largement aux quelque 600-700 Algériens qui vivent actuellement en Suisse⁹⁶.

Le Département fédéral de justice et police, de son côté, continue à surveiller les partisans algériens du FLN qui séjournent dans le pays, en accordant une attention particulière à la formation de nouveaux groupes de soutien, notamment à Genève et à Lausanne⁹⁷. Les négociations officielles entre France et Algérie s'ouvrent à Melun en juin 1960, mais la conférence échoue immédiatement, confirmant le point de vue d'Olivier Guichard, ancien directeur adjoint du cabinet Charles de Gaulle, selon lequel « traiter avec le FNL, c'était comme jouer au tennis avec un adversaire qui ne rendait jamais la balle »⁹⁸.

En juillet de la même année, lors d'une rencontre de Max Petitpierre avec Michel Debré, Premier ministre de la Ve République, les deux hommes abordent la question de l'adhésion du GPRA aux Conventions de Genève. En effet le GPRA cherche, par ce biais, « à accéder à la qualité de puissance internationale » et à « être considéré comme un État apte à adhérer à une convention internationale »⁹⁹. Debré demande alors au Gouvernement suisse de ne pas prendre en considération la démarche du GPRA, pour éviter que d'autres États arabes ou communistes se servent des mêmes instruments d'adhésion. De son côté, le FLN se charge de faire connaître, à la réunion de la Ligue arabe, la situation après les conversations de Melun. De plus, il rappelle la nécessité d'une aide diplomatique des États musulmans et, en particulier, de la reconnaissance du GPRA par l'Afghanistan et le Pakistan.

96 DDS, dodis.ch/15162, Relations avec le GPRA, Lettre envoyé au chargé d'affaires de la légation de Suisse à Rabat et, en copie à la légation de Suisse à Tunis et à l'ambassade de Suisse à Paris, Berne, 30.05.1960, p. 1.

97 AFS, Eidgenössisches Justiz und Polizeidepartement, Kreisschreiben an die Polizeidirektionen der Kantone. Betr. Behandlung der Aufenthaltsgesuche französischer Staatsangehöriger, die aus Algerien stammen (Algerier), Bern, 17.05.1960. Notre traduction.

98 The National Archives (TNA), Kew, London. Foreign Office (FO) 371/147331, African Department, Algeria, JR1015/55. Future French Algerian policy, Confidential, British Embassy, Paris, 10.02.1960, p. 3. Voir aussi, African Department, Algeria, JR1015/56. French Algerian policy and attitude towards FLN, Confidential, British Embassy, Paris, 11.06.1960. Notre traduction.

99 DDS, dodis.ch/15122, Compte rendu de l'entretien de Monsieur Petitpierre avec Monsieur Michel Debré, 23.07.1960, p. 2.

Au sujet de la reconnaissance par Téhéran, reconnaissance qui serait mal vue par certains pays de la Ligue, le FLN décide de sonder l'avis de Beyrouth¹⁰⁰.

Entretemps, Ferhat Abbas tente de convaincre les Européens d'Algérie de soutenir la cause de l'indépendance, également par le biais des médias. Dans un appel radiodiffusé, il met l'accent sur le fait que « l'heure de la vérité a sonné aux portes de [leur] pays commun »¹⁰¹ :

La guerre d'Algérie n'est pas la guerre des Arabes contre les Européens, ni celle des Musulmans contre les Chrétiens. Elle n'est pas, non plus, la guerre du peuple algérien contre le peuple français. Elle est la guerre imposée à un peuple qui a longtemps vécu dans la fiction, source de ses malheurs. [...] Il est temps de prendre conscience du véritable caractère de notre lutte, de la légitimité de notre combat. Européens d'Algérie. Au siècle dernier, au siècle de la colonisation, vous êtes venus d'un peu partout, de France, d'Italie, d'Espagne, de Malte vous installer au milieu de nous. La conquête coloniale vous a ouvert les portes de notre pays. Elle vous a donné des droits exorbitants dont elle nous a systématiquement privés. Ne vous accrochez pas aux contradictions et aux inconséquences d'un passé malsain. Ne soyez pas prisonniers d'un faux dilemme : anéantir le peuple algérien ou partir. [...] L'Algérie est le patrimoine de tous. Depuis plusieurs générations vous vous dites Algériens ! Qui vous conteste cette qualité ? Mais en devenant votre pays, l'Algérie n'a pas cessé d'être le nôtre. Comprenez-le ! Et admettez que, pour nous, l'Algérie est la seule patrie possible. [...] L'indépendance de l'Algérie, comme celle de la Tunisie et du Maroc, comme celle de tous les pays colonisés, est inéluctable. Elle s'inscrit dans la marche de l'histoire. Déjà la Guinée, le Cameroun, le Togo, le Nigéria, le Congo sont indépendants ou sur le point de l'être¹⁰².

En décembre de la même année, de Gaulle se rend compte, lors de ce qui sera son dernier voyage en Algérie, que la France ne peut pas annuler le désir d'autodétermination du peuple algérien, malgré les violentes manifestations européennes (Calchi Novati, 1998). Ainsi

100 ANOM, FR ANOM 81F114, Fonds ministériels, Ministère d'État chargé des affaires algériennes, Cabinet, Front de libération nationale, surveillance (1955-1960). Premier ministre, SDECE. Algérie-Ligue arabe, Délégation du FLN à la réunion de la Ligue arabe, Document secret, 20.08.1960.

101 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8. Appel radiodiffusé du président Abbas aux Européens d'Algérie, Tunis, 17.02.1960.

102 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8. Appel radiodiffusé, cit.

en janvier 1961, les électeurs français acceptent par référendum le principe d'autodétermination de l'Algérie. En mai de la même année commence donc le procès final, qui durera jusqu'en mars 1962. Ce processus voit l'acquiescement du corps diplomatique étranger présent en Algérie, comme l'ambassadeur d'Italie à Tunis le révèle :

Il m'a semblé important que les pays occidentaux, en particulier ceux de la rive opposée de la Méditerranée [...] fassent comprendre que dans cette mer il y avait place pour une Algérie indépendante [...]. La presse francophone locale enregistre aujourd'hui la présence de nombreux représentants du Corps diplomatique (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Suisse, etc. etc.). [...] nous nous sommes comportés avec les Français avec une telle équité que j'ai pensé qu'il valait la peine de contribuer, à la veille d'Évian, à donner l'impression aux Algériens, avec les autres pays occidentaux, qu'il n'y avait seulement que des Arabes et des communistes qui souhaitaient la paix en Algérie¹⁰³.

Au début de 1961, les partisans de l'Algérie française ont créé l'Organisation armée secrète (OAS)¹⁰⁴ qui s'oppose avec violence aux négociations et force la France à rester en Algérie à travers trois méthodes, à savoir la propagande, l'intimidation et les attentats¹⁰⁵. Parmi les victimes figure le maire d'Évian, Camille Blanc, assassiné en mars 1961 avant le début des pourparlers entre le Gouvernement français et le FLN. La première conférence d'Évian, entre mai et juin 1961, est suivie en juillet par celle de Lugrin. En février 1962, des entretiens sont organisés aux Rousses, suivis en mars par la rencontre d'Évian qui aboutira aux accords de cessez-le-feu. Comme les documents officiels l'évoquent « le 19 mars à 12h, le cessez-le-feu entre en vigueur formellement sur tout le territoire algérien »¹⁰⁶. La fin des combats est respectée par la France et le FLN, tandis que l'OAS entreprend une dernière et folle campagne d'attentats jusqu'à l'indépendance (Bagnato, 2012).

103 ASMAE, DGAP-Ufficio III, 1959-1962 (Versamento II), Busta 161, Lettera dall'Ambasciata d'Italia a Tunisi, Tunisi, 19.05.1961, pp. 1 et 4. Notre traduction.

104 Parmi eux, il y a aussi des doubles-nationaux franco-suisse ou des Suisses, cf. AFS E 2001(E) 1976/17/260.

105 Pour l'essentiel, l'OAS s'avère être une organisation portée sur l'action violente et inspirée par une pensée extrémiste (Chaubin, 2008). Sur l'OAS, voir aussi Kauffer, 2002 ; Thénault, 2008.

106 DDS, dodis.ch/34258, Rapport No II : Contribution suisse aux négociations, cit., p. 57.

À Oran – coupée entre quartiers européens et quartiers musulmans séparés par un no man’s land presque infranchissable –, les mois précédant l’indépendance s’avèrent particulièrement durs et meurtriers, dans une véritable atmosphère de haine et de guerre civile¹⁰⁷.

Parallèlement aux réunions officielles en France, à Évian, Lugrin et Les Rousses, des négociations secrètes ont lieu en Suisse, à Genève¹⁰⁸, Lucerne et Neuchâtel (Vaïsse, 2013 ; Baudouï, 2015). Le 3 juillet 1962, l’indépendance est proclamée dans un climat de joie et d’angoisse, après le référendum des Algériens du 1^{er} juillet (plébiscite de plus de 5 900 000 pour le « oui » et environ 16 500 pour le « non » ; de Roche-brune et Stora, 2011).

Un rapport de la Croix-Rouge résume cette atmosphère d’incertitude et de peur, dans laquelle l’ordre apparent ne dure pas longtemps :

Le 1^{er} juillet vote d’autodétermination. [...] Le 3 juillet, les résultats du vote ont été proclamés ; la liesse générale a commencé. On avait prévu certaines manifestations de joie pour le 5 juillet. Les Musulmans s’étaient passé le mot : cortèges, rassemblements, feux d’artifice, etc. Le 5 juillet vers 10h du matin, cortèges d’enfants, jeunes filles, femmes, etc. à travers toute la ville. La plupart d’entre eux n’étaient pas entrés dans la ville européenne depuis plusieurs mois. Ces défilés et processions se firent dans le calme au début. [...] Apparemment l’ordre régnait [...]. Vers 11h on a vu des femmes musulmanes rentrer en courant chez elles en criant : « L’OAS, l’OAS veut nous tuer ». Affolement général parmi elles. On apprend ensuite que le bruit avait été répandu que l’OAS avait tué 200 femmes musulmanes dans des autobus. Cela devait sérieusement contribuer à déclencher l’« Européenade ». [...] Vers 11h30, un coup de feu est parti d’une maison Place Foch. Les Algériens disent que c’est l’OAS [...]. La riposte commença

107 Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, D EUR France1-0096 Délégation Alger, événements du 05.07.1962, témoignages, correspondance, 01.01.1962-31.12.1963, Essai de reconstitution des événements du 5 juillet 1962 à Oran, Oran, 06.06.1963, p. 1.

108 DDS, dodis.ch/15878, Rapport politique, n° 4. Négociations algéro-françaises. Lettre de l’ambassade de Suisse à Tunis au Département politique fédéral, Tunis, 08.07.1960. Charles-Henri Favrod, à l’époque envoyé spécial de la *Gazette de Lausanne* à Tunis et en étroite contact avec les membres du GPRA (en décembre 1959, il avait été le seul journaliste présent au congrès du GPRA à Tripoli), interviewe Ferhat Abbas, qui révèle la prédilection des négociateurs de se rencontrer hors du territoire français, par exemple à Genève : « Dans cette ville, je peux faire venir qui je souhaite, fût-ce même des Français < ultras > au cas où j’aurais à prendre leur avis, ou un chef de < wilaya > si on m’oppose des arguments militaires, ceci pour autant que les autorités fédérales y consentiraient ».

aussitôt. Des Musulmans en civils et en tenue militaire Auxiliaires temporaires de l'ordre (ATO), armés de pistolets commencèrent à tirer sur des Européens. Plusieurs tombèrent morts ou blessés. La foule se joignait à la vengeance en tuant les Européens, en leur donnant des coups [...] ¹⁰⁹.

L'été est marqué par la célèbre « crise de l'été 1962 », qui couve au sein des leaders de la révolution algérienne et qui conduit à l'affrontement entre le Bureau politique (BP), créé par le futur président de la République Ben Bella avec le soutien, entre autres, de Mohammed Khider et de Boumédiène, et le GPRA de Benyoucef Ben Khedda (Stora et Ellyas, 1999). Les luttes intestines sont suivies par de nombreux règlements de comptes qui n'éloignent pas l'Algérie des « désenchantements immédiats » vécus par de nombreux pays accédant à l'indépendance et qui aboutissent à l'exécution des musulmans pro-français et des harkis, supplétifs de l'armée française pendant la guerre (Hamoumou, 1993 ; Stora, 2004). De nouveau, des centaines de milliers d'Européens quittent le pays.

Si la Suisse officielle participe aux négociations entre la France et le GPRA, en exerçant son poids diplomatique (Long, 1988) ¹¹⁰, dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu « la partie est terminée » ¹¹¹. Elle se sent uniquement concernée par la protection de ses ressortissants et il s'agit pour elle « d'user au maximum du bon vouloir des Français et des Algériens » ¹¹². Les propos du diplomate Olivier Long, protagoniste des accords, résumant bien la satisfaction côté suisse. En effet, selon lui, la valeur de la politique de neutralité de la Suisse et l'importance de son indépendance en la matière sont finalement globalement reconnues ¹¹³:

109 ACICR, D EUR France1-0096 Délégation Alger, cit. Essai de reconstitution des événements du 5 juillet 1962 à Oran, cit., pp. 1-2.

110 DDS, dodis.ch/9709, Contribution suisse à la préparation de la négociation entre la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne - Des premiers sondages à la Conférence d'Évian (novembre 1960-20 mai 1961) ; DDS, dodis.ch/34258, Rapport No II : Contribution suisse aux négociations entre le Gouvernement français et le Gouvernement provisoire de la République algérienne - De la première conférence d'Évian au cessez-le-feu en Algérie (20 mai 1961-19 mars 1962). Pour une chronohistoire du rôle de la Suisse, voir Perrenoud, 2002b.

111 DDS, dodis.ch/34258, Rapport No II : Contribution suisse aux négociations, cit., p. 63.

112 DDS, dodis.ch/34258, Rapport No II, cit., p. 63.

113 DDS, dodis.ch/34258, Rapport No II, cit., p. 69.

La contribution au cessez-le-feu en Algérie nous vaut de la part de la France la reconnaissance de la valeur de notre politique de neutralité au moment où nous sommes amenés à la réaffirmer face aux tentatives d'intégration politique de l'Europe. De l'autre côté, cette contribution nous apporte à travers le GPRA un capital de goodwill dans tous les pays du tiers-monde non engagés et ceci plus sûrement que si nous y avons dépensé des centaines de millions de francs au titre de l'aide aux pays sous-développés¹¹⁴.

Dans le contexte des relations internationales de la période, le rapport entre France et Suisse s'avère réellement stratifié et, même parfois, controversé. Ainsi, pour la France officielle, la Suisse a constitué un champ d'activités pour les services spéciaux – parmi le cas le plus débattu et controversé, figure l'affaire Dubois¹¹⁵ – mais aussi un lieu de rencontres officieuses avec l'adversaire algérien et pour les déserteurs français un lieu d'asile (Holenweg, 1996 : 73). De plus, pour les ressortissants français, originaires d'Afrique du Nord, la Confédération représente un lieu stratégique de passage. En fait, de nombreux « Français musulmans d'Algérie » suspectés d'appartenir à des organisations terroristes, effectuent des allers-retours fréquents entre la France, la Suisse et l'Italie, à destination ou en provenance d'Égypte ou de Libye¹¹⁶.

Au fil des ans, les autorités françaises ont adressé différentes réclamations relatives à l'activité du FLN en Suisse. Parmi les nombreuses plaintes se trouve celle émise en 1960 par Lauriol, député d'Alger, présentée au ministre des Affaires étrangères, Couve de Murville. Le

114 DDS, dodis.ch/10395, Notice interne du Département politique. Frais afférents au séjour de la délégation du GPRA en Suisse pendant les négociations d'Évian et de Lugrin, Genève, 12.04.1962.

115 En mars 1957, le procureur général de la Confédération, René Dubois, se suicide, suite à la publication sur la presse nationale et internationale d'un cas d'espionnage en faveur de la France. Un échange d'informations non autorisé avait eu lieu entre Max Ulrich, inspecteur de la Police fédérale, et un attaché spécial de l'ambassade de France à Berne, Marcel Mercier. L'ambassade d'Égypte à Berne, lieu du soutien aux nationalistes algériens, était mise sur écoute téléphonique. Pour approfondissements, voir une reconstruction parmi les plus complètes et détaillées faite par Caron (2013), en particulier, pp. 152-196. Voir aussi les témoignages de Charles-Henri Favrod.

116 ANOM, FR ANOM 81F1004, Ministère des affaires étrangères, Direction générale des affaires politiques-Direction d'Afrique-Levant, Sous-direction du Levant. Document (très secret) du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Intérieur. Objet : passages des Français musulmans d'Algérie par la Suisse, Paris, 10.06.1955.

député, en mettant l'accent sur la propagande intense que le FLN développe en Suisse contre la France, à travers notamment des organisations parallèles et la création d'un comité Suisse-Algérie, demande quelles mesures le Gouvernement français envisage en vue de « redresser une situation aussi alarmante »¹¹⁷. Le ministre y répond en soulignant notamment le rôle attentif de l'ambassadeur français à Berne, qui intervient auprès des autorités helvétiques, chaque fois qu'il lui apparaît nécessaire, « pour attirer leur attention sur les répercussions d'initiatives d'ordre privé préjudiciables aux relations franco-helvétiques »¹¹⁸. De l'autre côté, il reconnaît comment « ces autorités ont d'ailleurs toujours manifesté le souci d'empêcher sur leur territoire les agissements de groupements étrangers susceptibles de porter atteinte à la position traditionnelle de neutralité de la Confédération »¹¹⁹.

Dans le monde diplomatique, la médiation de la Suisse quant aux négociations entre Paris et le FLN est appréciée, comme le démontrent les pourparlers avec l'ambassadeur de France en Espagne¹²⁰. Par contre, si l'attitude de certains journalistes, tel par exemple Charles-Henri Favrod – considéré comme un agent du FLN – n'est pas appréciée, la plume d'autres journalistes, comme Béguin de la *Gazette de Lausanne*, est vue d'un bon œil. Son mérite revient notamment d'avoir « montré beaucoup de compréhension pour la politique de la France qui est la seule qui puisse écarter du chemin de l'Occident, le poison que représente désormais la situation en Algérie »¹²¹.

La reconnaissance française à l'égard de la Suisse apparaît publiquement dans la presse, à travers un célèbre article publié dans *Le Monde*, qui résume son rôle tissé d'éloges :

La part que la Suisse a prise dans les longs épisodes des conversations franco-algériennes ne semble pas avoir provoqué dans notre pays le mouvement de gratitude, ou du moins les expressions de reconnaissance qu'elle mérite. Le service rendu est pourtant considérable et a

117 DDS, dodis.ch/15035, Rapport sur les relations franco-suissees au cours de l'année 1960, p. 2., Question écrite du 24.10.1960 posée par M. Lauriol, député d'Alger, au ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville.

118 DDS, dodis.ch/15035, cit., Réponse de M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, à M. Lauriol, député d'Alger.

119 DDS, dodis.ch/15035, cit.

120 DDS, dodis.ch/15158, Rapport politique n° 6 de l'ambassade de Suisse en Espagne au conseiller fédéral, Max Petitpierre, Madrid, 25.04.1961, p. 7.

121 DDS, dodis.ch/15158, cit.

commencé bien avant que l'on parle, officieusement puis officiellement, de négociations. C'est en Suisse qu'ont eu lieu la plupart des contacts clandestins, ce qui a d'abord exigé de la part des autorités helvétiques, des mesures de sécurité, et de la part de la presse suisse une discrétion contre laquelle il y eut peu de fautes.

Lors des premières conversations d'Évian et de Lugrin, et encore aujourd'hui, d'importants effectifs de l'armée suisse ont été mis dans un état voisin du pied de guerre pour protéger les délégations. Et l'on sait que le mois dernier pour assurer un secret qui était jugé de part et d'autre souhaitable, la police suisse a dû organiser, non sans maestria, un véritable rallye automobile, avec des côtés de parties de cache-cache et de western sans coups de feu.

Ce peuple apparaît décidément voué aux œuvres de paix, comme nous le sommes, hélas ! à la guerre. J'ai constaté quelquefois, chez certains amis suisses, je ne sais quel complexe de gêne ou de mauvaise conscience pour être de ceux qui passent toujours à côté des catastrophes et qui regardent, assis au bord du fleuve, le fameux courant de l'histoire entraîner épaves et cadavres. C'est un sentiment qui ne se justifie pas ; ce peuple peut être fier au contraire d'incarner dans un monde agité et furieux une vocation internationale d'ordre et de service. Si la Suisse n'existait pas, la civilisation occidentale aurait besoin qu'on l'inventât, non seulement comme utile, mais comme exemplaire¹²².

3 Guerre de libération nationale et mesures de protection

Durant la même période mais dans un autre contexte, cette fois-ci algérien, les Suisses d'Algérie – s'élevant à l'époque approximativement à 2000 personnes, chiffre significatif comparé aux autres communautés suisses d'Afrique du Nord – se confrontent directement aux événements. Durant les premiers mois de la guerre de libération nationale, la grande majorité partage le point de vue des colons français (Carron, 2013) et perçoit la guerre comme une période transitoire, sans considérer le risque de devoir quitter l'Algérie et en exprimant leur attachement à ce pays¹²³. Ainsi que les communications officielles le démontrent, la grande majorité des colons n'envisagent pas un départ et, au milieu des années 1950, seul un petit nombre de ressortissants helvétiques – des employés de maison, principalement – a quitté

122 *Le Monde*, 15.03.1962.

123 AFS E2400(-)/9001/8 Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1955.

le pays¹²⁴. De leur côté, les autorités fédérales ont une vision où se mêlent espoirs et craintes. Les documents diplomatiques témoignent de la tentative du DPF de mettre en place, non seulement en Algérie mais également en Afrique du Nord en général, un système capable de prendre en charge tous les besoins des Suisses, confrontés au dilemme de demeurer sur place au risque de tout perdre, y compris la vie, ou de quitter le pays sans biens et « recommencer à zéro¹²⁵ ». Parallèlement, des mesures d'assistance pour le rétablissement en Suisse peuvent aussitôt encourager des départs, et par conséquent des rapatriements massifs, rendant plus difficile la solution pratique des cas individuels et, parmi eux, des plus nécessaires.

En réponse à l'aggravation de la situation, l'une des premières réactions face à l'éventualité d'un « retour » consiste à essayer de mettre en œuvre les mesures de protection définies par le DPF en 1951¹²⁶. De fait, quelques années auparavant, le DPF avait envisagé la nécessité de créer un Fonds de solidarité commun¹²⁷, comme ce fut le cas pour les Suisses d'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale. Cependant, dans le même temps, toujours en se basant sur ce qui s'est passé pendant les deux conflits mondiaux, le Département souligne l'incapacité de prévoir un rapatriement officiel, sans pour autant recommander aux Suisses d'Algérie de prolonger leur séjour à l'étranger, laissant chacun et chacune face à un choix individuel¹²⁸. Les autorités fédérales craignent avant tout que les Suisses soient assimilés à des « ressortis-



124 ANOM, Fonds ministériels 81F/1004, Direction générale des affaires politiques. Direction d'Afrique-Levant, Sous-direction du Levant. Situation des ressortissants Suisses au Maroc et en Algérie. Copie d'une dépêche n° 1542 à notre ambassadeur à Berne, 03.07.1956.

125 DDS, dodis.ch/12494, Mesures en faveur des Suisses rapatriés d'Afrique du Nord 15.01.1957, p. 1.

126 Sur la politique officielle, AFS E2001(E)1973/157, Rapport de la Commission d'experts pour les questions relatives aux Suisses de l'étranger au chef du Département fédéral de justice et police à l'attention du Conseil fédéral, du 21 décembre 1950, p. 1.

127 DDS, dodis.ch/40358, Wiedergutmachungsforderungen gegenüber dem Ausland, 21.05.1973, pp. 34-35.

128 AFS E2001(E)1973/157/1, Circulaire secrète n°202 du Département politique fédéral aux postes diplomatiques et consulaires, 29.03.1951.

sants du pays protecteur »¹²⁹. Il s'avère donc nécessaire de maintenir une attitude de neutralité et de veiller à ce que, en cas de danger, ils puissent bénéficier de la protection française. De plus, s'agissant de la réparation des dommages subis, le DPF peut intervenir pour obtenir une indemnité des autorités algériennes¹³⁰.

De leur côté, les Suisses d'Algérie sont convaincus que les autorités fédérales ne sont pas prêtes à les aider, un point de vue confirmé, selon eux, par les déclarations pro-algériennes et pro-FLN des médias suisses et par la participation de la Confédération aux pourparlers secrets, ainsi que l'accueil des indépendantistes algériens. Malgré leur attachement à leur pays d'adoption, ils ont du mal à se conformer aux positions officielles de la Confédération. Entre 1956 et 1958, les départs définitifs dépassent le nombre des nouveaux arrivants¹³¹. Le gouvernement fédéral, toujours conscient de son impossibilité à faire face à ce retour, appuie la création du Fonds de solidarité, mis à l'ordre du jour de la Journée des Suisses de l'étranger à Locarno en 1956. La même année, le consulat de Suisse d'Alger consacre son bulletin à la présentation du Fonds, en reprenant l'exposé du Secrétariat des Suisses à l'étranger¹³². Finalement, la Société coopérative du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger est créée en 1958 par la Nouvelle Société helvétique¹³³.

Les questions abordées par le consulat pendant ces années concernent, principalement, la protection des ressortissants et de leurs biens. Le consulat d'Alger, dès le début de l'année 1955, remet aux Suisses des lettres de protection et l'on se demande si « la vue d'une croix, même fédérale, pourrait éventuellement avoir des effets imprévisibles sur des bandes musulmanes incultes qu'animerait autant une

129 AFS E2200.41(-)/39/10 et DDS, dodis.ch/9387, Lettre du ministre Alfred Zehnder (chef de la Division des affaires politiques et secrétaire général du Département politique fédéral) au consul Jules Arber (consulat de Suisse à Alger), Berne, 03.12.1954, p. 1.

130 DDS, dodis.ch/9387, cit., p. 2.

131 AFS E2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1956.

132 AFS E2220.73(-)/1973/142/3, Bulletin suisse du consulat de Suisse à Alger, n° 41, 20.11.1956.

133 FF, 1961, II, pp. 1307-1335, Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral (Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger), 08.12.1961.

haine religieuse que la xénophobie»¹³⁴. La question de la nationalité est encore particulièrement et fortement défendue ; en effet, le consul souligne qu'aucun mariage n'est célébré « entre Suissesses et musulmans français ou entre Suisses et mauresques » et qu'il a dû le déconseiller aux personnes concernées, suite à la requête des parents¹³⁵.

Le rapport concernant les mesures en faveur des rapatriés contraste avec celui de l'ambassade de Suisse en France. En 1959, cinq ans après le début de la guerre, l'ambassadeur Pierre Micheli écrit au chef du DPF Max Petitpierre pour lui raconter, dans un long document, son voyage en Algérie¹³⁶. Après les visites institutionnelles à la Société helvétique de bienfaisance d'Alger et d'Oran et aux communautés suisses installées dans les deux villes, il relate que, nonobstant la complexité du problème algérien, les Européens d'Algérie aiment le pays où ils sont nés et où, avant eux, sont nées deux ou trois générations d'ascendants, devenus algériens. Il semblerait, selon l'ambassadeur, que la plupart d'entre eux bénéficient de l'essor économique et n'apparaissent nullement démoralisés. Ils ne ressentent pas non plus le besoin d'être réconfortés et ne songent pas à quitter l'Algérie¹³⁷.

Entretemps, les déclarations de Ferhat Abbas dans la presse font envisager une ouverture de la part du GPRA sur le regard des Français et, en général des Européens, qui seraient capables d'abandonner la mentalité coloniale :

La minorité française s'est figée en une mentalité qui ne conçoit que des relations périmées entre vainqueurs et vaincus, maître et valet, classe de seigneurs et peuple dominé. Quand l'indépendance de l'Algérie placera ces Français devant une réalité nouvelle, alors leur « intégration » dans l'Algérie libre sera facile. Ils sont déjà Algériens et le seront de plus en plus. Ils travailleront librement et en sécurité pour le bien-être et la grandeur de la Patrie commune¹³⁸.

134 AFS E2221.E 1973/157/2, Lettre du chef de la Division des affaires politiques et secrétaire général du Département politique fédéral, Alfred Zehnder, au consul Jules Arber, consulat de Suisse à Alger, 24.04.1956.

135 AFS E2400(-)/9001/8, Rapport de gestion du consulat de Suisse à Alger, 1956.

136 DDS, dodis.ch/15164, Voyage en Algérie, 23.03.1959.

137 DDS, dodis.ch/15164, cit., pp. 2-3 et p. 8.

138 *Der Spiegel*, août 1959, cité in CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8. La question de la minorité européenne et la révolution algérienne, édité par la Fédération de France du Front de libération nationale, 1961, p. 24.

Au fil du temps, la situation change, l'incertitude et l'anxiété augmentent, comme le rapporte le consul général de Suisse en Algérie à la Division des affaires politiques du DPF¹³⁹. À Alger, en particulier, l'inquiétude est majeure parmi les membres les plus anciens de la communauté et les pieds-noirs (Jordi, 1993 ; Baussant, 2012). Toutefois, par rapport aux expériences vécues dans d'autres pays de l'Afrique du Nord, comme la Tunisie, le Maroc ou l'Égypte, où se trouvaient des communautés suisses, demeure toujours du côté consulaire un sentiment de confiance vis-à-vis d'une éventuelle attitude positive des « gouvernants d'une Algérie indépendante envers les Suisses d'Algérie »¹⁴⁰. Néanmoins, tous les consulats occidentaux s'efforcent de trouver les mesures nécessaires permettant de surmonter l'angoisse des Européens face à l'avènement de la nouvelle Algérie indépendante comme une possibilité irréconciliable avec leur présence dans ce pays¹⁴¹. En 1961, à la veille de la fin de la colonisation française, si la majorité de la communauté suisse prend des mesures normales d'assurance, à savoir l'envoi d'argent vers la Suisse ou ailleurs, la stratégie adoptée par les postes consulaires consiste à apporter une assistance sur place plutôt que de solliciter le départ¹⁴². Le fait est confirmé par un télégramme de la même année :

Nous sommes pleinement conscients de situation difficile aussi bien pour colonie suisse que pour consul général. Vous pouvez assurer nos compatriotes lors discours 1^{er} août qu'autorités fédérales suivent de près leur sort qui les préoccupe vivement. Nous hésitons cependant vous autoriser à encourager publiquement nos compatriotes à quitter pays. [...] Vous pouvez d'autre part assurer nos compatriotes que Confédération ne manquerait pas leur venir en aide dans toute mesure du possible s'ils devaient se trouver en détresse et être contraints par événements à quitter Algérie¹⁴³.

139 DDS, dodis.ch/15168, Lettre confidentielle du consulat général de Suisse en Algérie à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral de Berne, 21.11.1960, p. 2.

140 DDS, dodis.ch/15168, cit.

141 ASMAE, DGAP – Ufficio III, 1959-1962 (Versamento II), busta 169. Telespresso n° 4450/844 del Consolato generale d'Italia, Algeri, al Ministero degli Affari Esteri, Roma, e all'Ambasciata d'Italia, Parigi. Oggetto : Visita a Tlemcen. Algeri, 15.12.1961. Notre traduction.

142 DDS, dodis.ch/15170, Lettre confidentielle du consulat général de Suisse en Algérie à l'ambassade de Suisse à Paris, 14.03.1961, p. 3.

143 DDS, dodis.ch/10382, Suissconsul à Alger. Télégramme n° 25 du 21.07.1961.

La peur existe de déclencher un phénomène difficile à prévoir dans ses conséquences immédiates, directes mais aussi indirectes, économiques et sociales à la fois. La Confédération ne prend pas la responsabilité morale et matérielle d'une évacuation. Le conseiller fédéral Petitpierre suit la même approche ; il reconnaît les épreuves auxquelles les Suisses sont soumis mais surtout incite ses compatriotes au calme et leur conseille de ne pas prendre de décisions imprudentes ou contraires à la ligne politique et diplomatique suivie par la Confédération¹⁴⁴.

Les Suisses vivent une situation inédite, faisant partie de la communauté regroupant les Européens, et sont donc perçus comme des colonisateurs. Parallèlement, la neutralité de leur pays et leur rôle de coordination lors des pourparlers, appréciés par les Algériens, sont perçus négativement par ceux qui soutiennent l'Algérie française. En outre, les activités commerciales suisses deviennent l'objet d'attentats, principalement de la part de l'OAS¹⁴⁵. La presse relate les menaces subies :

Nos compatriotes fixés en Algérie payent un tribut de plus en plus lourd [...]. C'est ainsi que plusieurs familles, qui jouissaient pourtant d'une estime générale, qui s'étaient acquies une bonne position grâce à un travail consciencieux, ont dû partir sous les menaces de l'OAS [...]. D'autres ont été plastiquées, subissant un grave préjudice matériel et moral¹⁴⁶.

La situation des Suisses en Algérie est comparable à celle des colonies européennes non françaises. Elles subissent la propagande et parfois la pression de l'OAS, qui s'oppose au départ des Français comme des non-Français, départ considéré comme un début d'abandon¹⁴⁷. Dans ce contexte d'intimidation, l'ambassadeur de Suisse en France

144 AFS E2800#1967/59#723*, Message de Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral, aux Suisses en Algérie, Berne 07.06.1961, cit. et *Le Nouvelliste du Rhône*, 01.09.1961, p. 2.

145 AFS E2200-73-04#1977/81#35*, Lettre du gérant du consulat général au délégué général en Algérie, 25.10.1961. Voir aussi AFS E2200.73-04#1977/81#30*, Généralités (dossier confidentiel), Tome I (1960-1961), Lettre de l'ambassadeur de Suisse en France à l'ambassadeur Pierre Micheli, Paris, 21.12.1961

146 *Journal de Genève*, 06.12.1961, p. 1.

147 AFS E2200.73-04#1977/81#30*, Généralités (dossier confidentiel), Tome I (1960-1961), Lettre de l'ambassadeur de Suisse en France à l'ambassadeur Pierre Micheli, Paris, 21.12.1961, p. 1.

avoue ses préoccupations concernant par ailleurs les conséquences de la décolonisation sur la communauté helvétique. Il réalise l'urgence de changer de perspective et de solliciter, voire même recommander le départ vers la Suisse :

L'expérience qu'on a de la manière dont s'opère la décolonisation en Afrique commande qu'on n'attende pas des échéances inévitables qui pourraient être très douloureuses pour une colonie suisse importante. La période cruciale est celle des prochains six mois, au cours de laquelle ou bien la négociation aboutira et suscitera des réactions, ou bien n'aboutira pas, et le Gouvernement pourrait procéder à ce regroupement douloureux des populations de souche européenne qui provoquera des réactions de la part des Musulmans contre les populations blanches.

[...] difficulté qu'il y a [...] à recommander, même verbalement, aux familles d'envoyer en Suisse pendant quelque temps les enfants, dans certains cas les femmes et les infirmes. Je me demande si les circonstances ne nous commandent pas néanmoins de renforcer, malgré les difficultés, ce genre de recommandations¹⁴⁸.

Si, en d'autres périodes, les documents et communiqués consulaires faisaient état de la gestion courante de la colonie, sans approfondissement particulier, les demandes d'une contribution – surtout morale – de la Confédération apparaissent plus nombreuses pendant la guerre. Au fur et à mesure, les obstacles se multiplient, ainsi que le rapporte Max Petitpierre, qui continue cependant d'insister sur l'« influence modératrice »¹⁴⁹ de la Suisse :

En Algérie même, nos compatriotes sont exposés à des risques. [...] Un jour, ils pourraient être victimes de représailles de la part des Musulmans. En attendant, le danger vient plutôt de l'autre côté, des ultras voulant manifester leur réprobation de l'aide apportée par la Confédération à l'organisation de la Conférence d'Évian. [...] Le monde occidental, auquel nous appartenons, connaît une prospérité économique exceptionnelle, mais il a de la peine à se détacher de son passé politique et à s'unir dans une action commune pour faire face

148 AFS E2200.73-04#1977/81#30*, Généralités (dossier confidentiel), Tome I (1960-1961), Lettre de l'ambassadeur de Suisse en France à l'ambassadeur Pierre Micheli, Paris, 21.12.1961, pp. 2-3.

149 AFS E2800/1990/106, Notes de Petitpierre pour la séance de la Commission des AE du CE, 15.05.1961, et pour la séance de la Commission des AE du CN, 24.05.1961, p. 2.

aux problèmes posés par l'éveil des pays sous-développés des autres continents et à la menace [...] communiste¹⁵⁰.

La menace communiste représente un argument récurrent, souvent lié à l'idée d'indépendance, qui s'ajoute aux autres problèmes vécus par les Européens et par les Suisses d'Algérie :

Le grand danger est constitué par la jeunesse nationaliste musulmane, qui est le jouet du « communisme international », seul responsable des « événements d'Algérie ». [...] Ils veulent l'indépendance à tout prix, de la manière la plus irréfléchie, [...] même au prix du communisme. Il faut donc comprendre, dans ces conditions, l'angoisse de tant d'Européens, qui ne pensent pas encore à « l'abandon »¹⁵¹.

Au début des années 1960, l'ambassadeur de Suisse en France comprend l'urgence de solliciter, voire même de recommander, le départ des ressortissants. Le consul général de Suisse partage le même sentiment. Toutefois, il émet également certains doutes ; faire le choix de partir pour les familles s'avère compliqué. Quel avenir leur sera-t-il réservé ? Pourront-elles reconstruire leur vie en Suisse ou, en d'autres termes, leur pays sera-t-il capable de leur offrir une alternative et d'intégrer cette Cinquième Suisse ?

Nos compatriotes sont dans l'ensemble parfaitement conscients de la gravité de la situation. Ceux qui ont la possibilité matérielle de faire partir leur famille provisoirement y ont certainement songé, mais assez rares semblent ceux qui l'ont fait. Les familles ne veulent pas, le plus souvent, se disperser, d'autant plus que la majorité des femmes et des enfants sont nés dans le pays et n'envisagent qu'à l'extrême limite de quitter une terre qu'ils considèrent comme la leur, à juste titre d'ailleurs. Tous ceux qui ont une activité économique qui leur permet de vivre en Algérie s'accrochent à leur situation aussi longtemps que possible ; je crois comprendre qu'ils craignent surtout de ne pas retrouver en Suisse l'indépendance économique qu'ils se sont acquise ; d'aucuns doutent même de l'efficacité ou de l'ampleur de l'aide qu'ils recevraient en rentrant au pays ; d'autres ne croient pas pouvoir se refaire aux habitudes suisses¹⁵².

150 AFS E2800/1990/106, cit.

151 DDS dodis.ch/15170, Lettre confidentielle du consulat général de Suisse en Algérie à l'ambassade de Suisse à Paris, 14.03.1961.

152 AFSE2200-73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Lettre confidentielle du consul général de Suisse au secrétaire général du Département politique fédéral, 12.12.1961.

Le consul se concerta avec ses collègues quant à la protection des colonies étrangères et comprend que les mesures envisagées à Berne dépassent ce qu'ont prévu les autres pays. Selon le consul général des États-Unis, les représentations consulaires détiennent la grande responsabilité de ne pas alimenter un esprit de panique. Le collègue italien suit la même démarche que la Suisse : « ne pas donner officiellement de conseils [aux] compatriotes, les aider à rentrer au pays s'ils s'y décident, les soutenir, s'ils veulent, en toute connaissance de cause, rester en Algérie »¹⁵³. Celui d'Espagne, responsable d'une colonie plus nombreuse que celle de l'Italie, ne voit pas la nécessité de mesures spéciales. De son côté, le consul Henri Voirier est convaincu qu'il convient

d'éviter tout ce qui pourrait soit affoler nos compatriotes, dont les nerfs sont déjà suffisamment à l'épreuve, soit donner aux autres milieux européens d'ici l'impression que nous nourrissons un sentiment de défaitisme, cela d'autant plus que l'animosité plus ou moins vive qui nous avait été portée semble maintenant quasiment disparue¹⁵⁴.

Parallèlement, des mesures de protection sont prises à Alger, divisée en 24 secteurs, avec à la tête de chacun d'entre eux un correspondant domicilié dans la circonscription même. La division tient compte du nombre de résidents suisses et les correspondants sont munis d'une liste portant leur nom, d'une lettre de protection, ainsi que des instructions nécessaires. De plus, un stock de vivres de première nécessité a été préparé, un arrangement a été conclu avec la compagnie Esso pour une réserve d'essence, et une solution pour un stock de médicaments a été trouvée¹⁵⁵. À Oran, un dispositif similaire à celui d'Alger est adopté. En outre, l'agence consulaire bénéficie d'une somme appropriée pour pourvoir aux frais d'un rapatriement de la colonie et d'un petit stock de passeports suisses. Les villes de Bône et Sétif reçoivent les mêmes consignes¹⁵⁶. Des contacts avec les ambassades américaine et

153 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Lettre personnelle et confidentielle de Henri Voirier, consul général de Suisse à Alger, à Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, Alger, 18.01.1962.

154 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Lettre personnelle et confidentielle de Henri Voirier, cit.

155 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Mesures de précaution pour les Suisses d'Algérie, Alger, 17.01.1962, pp. 1-2.

156 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Mesures de précaution, cit., pp. 2-3.

britannique à Berne sont pris pour demander une aide en cas d'évacuation d'urgence. Leurs flottes en Méditerranée sont prêtes à embarquer des ressortissants suisses¹⁵⁷.

La situation au consulat d'Alger devient tellement délicate que le consul Voirier, en place depuis 1956, demande à être transféré. Il quitte Alger pour Strasbourg et il est remplacé par Jean Studer, fort de son expérience à Saïgon pendant la guerre d'Indochine. Celui-ci prend ses fonctions à la veille de la signature des Accords d'Évian. Après les accords, les événements s'accroissent et l'OAS intensifie ses actes de terrorisme dans des proportions difficilement appréciables¹⁵⁸. Dès lors, la position de Berne change. Même si les autorités suisses préfèrent laisser à leurs ressortissants le soin de décider eux-mêmes, le DPF pousse le consulat à rappeler aux Suisses les possibilités d'accueil offertes. Bien évidemment sans leur donner l'impression d'exercer une pression sur eux et augmenter leur angoisse, il leur rappelle leur intérêt en tant que ressortissants d'un État neutre à se tenir loin des disputes entre communautés adverses¹⁵⁹.

Dès le milieu des années 1950 et jusqu'au début des années 1960, la situation des Suisses en Algérie apparaît ainsi, pour les diplomates et le gouvernement fédéral, en demi-teintes. D'une part, ils s'efforcent de protéger les intérêts de la communauté suisse en Algérie, alors que d'autre part subsiste l'espoir de sauvegarder une position neutre.

4 Diplomatie, Guerre froide et neutralité

Le rôle diplomatique de la Suisse a souvent été considéré à travers le prisme de la neutralité, compte tenu de sa non-participation politique et économique aux deux conflits mondiaux et de sa position pendant la Guerre froide, qui lui a permis de ne pas être impliquée dans les rivalités des superpuissances (Jost, 1990 ; Tanner, 1999 ; Bott *et al.*,

157 AFS E4265B#1988/18#29*. Communication du chef de la section au Département politique fédéral, Raymond Probst, au chef du Département politique fédéral Friedrich Traugott Wahlen, 15.01.1962.

158 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Sort de la colonie suisse en Algérie, Lettre confidentielle de Pierre Micheli, Département politique fédéral, au consulat d'Alger, Berne, 23.05.1962.

159 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Sort de la colonie suisse en Algérie, cit.

2011 ; Herrmann, 2018). La diplomatie suisse, après la Seconde Guerre mondiale, reposait sur deux valeurs, à savoir la spécificité nationale du pays, la *Sonderfall Schweiz* (Holenstein, 2014 ; Tanner, 2015) et la doctrine de « neutralité et solidarité ». Ce dernier a alors occupé une position *super partes* entre l'Occident et le soi-disant tiers-monde et, parallèlement, a maintenu des relations avec les États-Unis et l'URSS (Tanner, 2015). La neutralité suisse a souvent été idéalisée ; ses origines remontent à un passé présenté de manière téléologique (Jost, 2013) et elle peut être considérée comme une stratégie de communication développée dans des situations géopolitiques spécifiques (Speich Chassé, 2012). Utilisée également dans les sphères politique et économique (Eichenberger *et al.*, 2017), cette neutralité a permis de conserver une posture privilégiée dans le système international, notamment en ce qui concerne la colonisation (Lützelshwab, 2006 ; Purtschert *et al.*, 2012 ; Purtschert et Fischer-Tiné, 2015) et la décolonisation (David et Etemad, 1998 ; Perrenoud, 2010 ; Minder, 2011b ; Carron, 2013 ; Etemad et Humbert, 2014 ; Michel, 2015 ; Lüthi *et al.*, 2016).

En réalité, dans le contexte des relations internationales, la Confédération a apparemment mis ses intérêts au second plan. Dans le cas des Suisses d'Algérie, sa neutralité et son rôle diplomatique ont souvent été remis en question. En particulier au début des années 1960, au moment même où la Suisse officielle s'engage dans les Accords d'Évian et cherche à affirmer sa spécificité et « à faire preuve de flexibilité afin de maintenir l'universalité des relations extérieures avec un monde en transformation » (Perrenoud, 2002b : 16), la neutralité et la diplomatie suisses sont perçues et jugées diversement.

Certains textes de la même année s'avèrent utiles pour comprendre les différentes connotations données à cette neutralité. En avril 1961, le consul général de Suisse commente la situation au sein des milieux européens en Algérie, où les démarches effectuées par la Suisse dans les négociations fomentent l'irritation de l'OAS. La neutralité suscite alors des questions, la posture du Conseil fédéral essuie des critiques et la communauté suisse d'Algérie ne se reconnaît plus dans l'idée de la Suisse et de « suissitude » proposée par la Confédération elle-même :

Je ne puis vous cacher [...] que même chez certains de nos compatriotes se dessine maintenant une tendance quasiment hostile à notre pays, ou tout au moins à la politique du Conseil fédéral dans le conflit

algérien, c'est-à-dire aux bons offices que nous assumons entre le Gouvernement français, à l'égard duquel on se trouve ici, en milieu européen, à l'état de révolte latente, et le GPRA, toujours considéré comme l'ennemi à écraser. Quelques-uns vont même jusqu'à dire que la Suisse est sortie de sa neutralité ! Ils nous en veulent de notre attitude, surtout dès le moment où ils en sentent la répercussion en leur personne, étant critiqués, visés par des individus ou des groupes qui nourrissent une animosité, hélas ! croissante contre la Suisse. Ces compatriotes souhaiteraient que nous réagissions aux critiques en exposant publiquement, par la presse ou autrement, les raisons de notre entremise. Non seulement ce serait agir, à mon sens, d'une manière très insolite, mais également très inopportune sinon dangereuse, car ce serait ouvrir la voie à la polémique sans grandes chances de convaincre des gens qui semblent hors d'état d'entendre raison. En revanche, il me serait sans doute utile de pouvoir remettre à des compatriotes ou à des Français d'un niveau intellectuel suffisant, à mes collègues le cas échéant, une brève justification, ou du moins explication, de la position prise par notre pays, que je comprends, bien sûr, sans avoir la documentation suffisante pour la défendre. [...] Je vous ai suffisamment tenu au courant de l'évolution des choses en Algérie pour que vous ne soyez pas surpris de ce qui se passe aujourd'hui et que vous ne le soyez pas non plus si, malgré tous nos efforts, le fossé qui tend à se creuser entre la représentation officielle de la Confédération et une partie de la communauté suisse d'Alger devait malheureusement s'élargir¹⁶⁰.

Dans les mois suivants, un télégramme, toujours envoyé d'Alger à Berne, résume la neutralité et l'impartialité appliquées pendant les négociations :

Concept de la neutralité comme nous la comprenons et qui s'inspire également de la notion de solidarité ne s'épuise pas dans la contemplation passive des événements mondiaux. Tradition de la Suisse poursuivant une politique de paix a toujours été de prêter ses bons offices dans mesure du possible pour permettre aplanir pacifiquement les différends entre parties en litige pour autant que celles-ci le demandaient. Or c'est ce qui s'est passé dans l'affaire algérienne. [...] la Suisse ne s'est pas laissée impliquer dans différend sur lequel elle ne prend pas de position. Son impartialité au contraire condition essentielle pour succès ses offices. Ceux-ci comprirent deux phases. Dans première, il s'agit de permettre à émissaire des deux parties de

160 AFS E2001E 1976/17/263, Lettre du consul général de Suisse à Alger, Henri Voirier, à la Division des affaires politiques du DPF, 18.04.1961.

se rencontrer en lieu sûr pour déblayer dans le calme le terrain pouvant mener à négociation. Ces rencontres eurent lieu à plusieurs reprises en Suisse de novembre 1960 à mai 1961. [...] La seconde phase consiste uniquement à héberger délégation GPRA à Bois d'Avault et mettre à sa disposition moyens techniques pour transports, liaisons etc. [...] Impartialité suisse d'ailleurs aussi reconnue du côté français qui lui a confié la défense ses intérêts en RAU, Irak, Jordanie. Nous sommes persuadés que notre action bien que méconnue aujourd'hui par certains finira se révéler salutaire aussi pour nos compatriotes en Algérie¹⁶¹.

Selon le consul, ses ressortissants, appartenant à « une nation neutre dans un pays aux prises avec un conflit comme celui d'Algérie »¹⁶², ont des obligations à respecter, telles qu'il les a évoquées dans son discours lors de la fête du 1^{er} août avant l'indépendance. Toutefois l'OSE, seulement un mois après, semble très critique à l'égard du traitement réservé aux Suisses d'Algérie. Un résumé concernant leur réunion annuelle, publié dans la presse sous le titre « Les Suisses d'Algérie et la < neutralité > helvétique », offre quelques pistes de réflexion :

Les Suisses de l'étranger ont tenu leur réunion annuelle à Saint-Gall, où il fut principalement discuté d'un projet d'article constitutionnel – concernant leur statut et les obligations envers eux de la mère patrie. On a débattu aussi de plusieurs autres questions particulières, telle la pénible situation des Suisses d'Algérie, en butte à l'hostilité que leur vaut notre politique de « bons offices », laquelle a surtout favorisé jusqu'à présent l'audience internationale de la rébellion. [...] Il y a en Algérie quelque 2000 Suisses, qui ont émigré avec courage, à une époque où aucun avenir ne s'ouvrait à eux en Suisse, et souvent encouragés par le gouvernement fédéral. Ils se sont incorporés à la population française, en général dans la classe moyenne, et vivent par la force des choses parmi ceux qui espèrent que leur patrie restera leur patrie. En leur nom, le président de la Société suisse de bienfaisance d'Oran a publié un appel, dans lequel il dit notamment : « Les principes de la politique suisse, favoriser, sans distinction d'origine ou de religion ou d'opinion politique, la réconciliation des hommes parmi lesquels nous vivons, ont été, par suite d'un manque d'information coupable, mal appliqués en Algérie puisque cette politique favorise la réconciliation d'une partie

161 DDS, dodis.ch/10382, Suissconsul à Alger, télégramme n° 25 du 21.07.1961. Le document a été reproduit tel quel.

162 *Le Nouvelliste du Rhône*, 31.07.1961, p. 12.

de la population aux dépens d'une minorité importante. Étant donné l'atmosphère de brutalité existant actuellement en Algérie, cette application incomplète de notre politique met en danger les Suisses habitant ce pays. Les effets ne s'en sont pas fait attendre longtemps : les bureaux du vice-consul de Suisse à Oran, à titre honoraire, ont été saccagés au cours d'une émeute, plusieurs commerçants suisses ont vu leurs établissements plastiqués et détruits. Alors que les Suisses ont toujours été bien vus, appréciés de toute la population d'Algérie, aujourd'hui il vaut mieux qu'ils cachent leur qualité de Suisses, car ils en souffrent et dans leurs relations journalières et dans leur travail¹⁶³ ».

La Suisse est un pays neutre, mais sa neutralité est soumise à discussion. En réalité, certains documents diplomatiques théorisent une position difficile à concrétiser. Dans le contexte de la colonisation française et de la création des colonies de peuplement, et vu l'existence de la communauté des Suisses d'Algérie, il ne s'avère pas toujours facile pour la Suisse de maintenir et, surtout, de faire preuve d'impartialité. Au contraire, le risque existe que les ressortissants en Algérie soient considérés comme un instrument de domination.

5 Rayonnement culturel

Pendant les années 1950, « exporter » la Suisse à l'étranger à travers les Suisses – et donc à travers la Cinquième Suisse – devient un des objectifs de la politique extérieure de la Confédération (Gillibert, 2013). En laissant les deux conflits mondiaux derrière eux, les pays européens essaient sur le front intérieur et non sans difficulté de se reconstruire et, sur le plan extérieur, commencent à travailler pour faire avancer l'idée d'une Europe unie, dans laquelle les particularités de chaque pays seront néanmoins reconnues. La Suisse, pour sa part, sortie presque indemne des guerres – contrairement à ses communautés appartenant aux pays participant aux conflits qui ont été sévèrement touchées – et volontairement éloignée du débat européen, craint néanmoins de rester en marge des relations internationales dans une situation en constante évolution. En effet, le nouveau scénario émanant du monde divisé en deux blocs se trouve en phase de définition,

163 *Le Nouvelliste du Rhône*, 01.09.1961, p. 1.

compte tenu du processus de décolonisation en cours et de l'émergence de nouveaux acteurs étatiques.

En 1954, quelques mois avant le début de la guerre de libération nationale algérienne, le thème du rayonnement culturel est à l'ordre du jour de l'agenda du DPF. Il s'ajoute à celui de la nécessité de trouver une politique commune, ou au moins similaire, capable de dépasser la structure fédérative du pays. En effet, cette dernière, par l'autonomie des cantons en matière d'éducation et la décentralisation intellectuelle, rendait difficile la réalisation d'accords internationaux¹⁶⁴. Quelques années auparavant, en 1952, une Commission de coordination pour la propagande culturelle a été constituée. Parmi ses membres, figurent le DPF, la SSR et le SSE¹⁶⁵. Étant donné que « l'expansion culturelle est devenue une réalité politique »¹⁶⁶ et que les représentants diplomatiques suisses se trouvent « en état d'infériorité par rapport à leurs concurrents étrangers »¹⁶⁷, le DPF adresse un appui officiel, cherchant à éviter que seule l'initiative privée contribue au rayonnement suisse¹⁶⁸. Les documents de la période témoignent de la conviction de la Suisse officielle d'être en retard dans un contexte qui évolue à vitesse soutenue. Max Petitpierre, en sollicitant le Conseil fédéral et le Département de l'économie publique, ne cache pas son inquiétude :

Depuis plusieurs années, deux problèmes me préoccupent. L'un est celui du développement de nos relations économiques avec les pays d'outre-mer, l'autre celui de notre rayonnement culturel. La manière dont ces deux problèmes évolueront est importante pour l'avenir de notre pays. Il n'y a pas de doute qu'actuellement nous avons un certain retard [...], nous ne sommes pas adaptés jusqu'à présent aux méthodes qui permettent à un pays de s'affirmer et de ne pas courir le risque de perdre du terrain.

Il n'y a plus beaucoup de pionniers parmi les Suisses d'aujourd'hui. La conjoncture actuelle n'encourage guère l'esprit d'aventure. Par

164 DDS, dodis.ch/9127, Relations culturelles de la Suisse avec l'étranger, Département politique fédéral, Berne, 18.05.1954, p. 1.

165 DDS, dodis.ch/9127, cit., pp. 5-6.

166 DDS, dodis.ch/9127, cit., p. 11.

167 DDS, dodis.ch/9127, cit., p. 12.

168 DDS, dodis.ch/9127, cit., p. 1.

ailleurs, notre industrie, étant occupée en plein, ne se trouve pas dans la nécessité de chercher activement de nouveaux débouchés¹⁶⁹.

Les propos du chef du DPF nous poussent à un parallélisme risqué et nous ramènent au milieu du siècle précédent, lorsque les pionniers suisses s'activaient en Algérie, par exemple avec la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif. Dans un contexte historique totalement différent, Petitpierre souligne avec clarté qu'il est nécessaire d'utiliser toutes les ressources, publiques et privées¹⁷⁰.

Je crois qu'il nous faut avoir le courage de nous rendre compte que nos méthodes actuelles, que ce soit celles des autorités ou celles de nos industriels, sont conservatrices et dépassées. [...] nous devons aller plus loin et demander à l'économie privée d'étudier aussi ce problème d'une manière un peu plus systématique que cela paraît avoir été le cas jusqu'à présent¹⁷¹.

En milieu d'année 1962, alors que le rôle suisse dans les négociations pour un cessez-le-feu entre la France et l'Algérie est largement joué, les Accords d'Évian sont signés et l'indépendance se trouve sur le point d'être proclamée. La mission de Berne peut donc être considérée comme close. Toutefois, sur le front européen – et mondial, puisque le débat s'étend également aux relations avec les États-Unis –, l'objectif consiste à combler et à rétablir une position internationale. Ceci est également dû au fait que la neutralité de la Suisse, comme nous l'avons mentionné au paragraphe précédent, est remise en question. Comme le remarque le DPF,

la politique de la Suisse et en particulier sa neutralité étaient souvent mal connues et partant mal interprétées à l'étranger. [...] il résulte cependant de ce défaut d'information objective sur la Suisse, des malentendus et des idées fausses qui, s'ils continuaient à se propager, crée-

169 DDS, dodis.ch/13242, Lettre de Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral, à Hans Streuli, vice-président du Conseil fédéral et à Thomas Holenstein, conseiller fédéral, chef du Département de l'économie publique, Berne, 18.01.1956, p. 1. Voir aussi Fleury, 2004.

170 DDS, dodis.ch/13242, Lettre de Max Petitpierre, cit., p. 2.

171 DDS, dodis.ch/13242, cit.

raient un climat peu propice à nos négociations tant en Europe qu'aux États-Unis¹⁷².

Une stratégie est donc proposée pour éviter l'isolement. L'information doit être « sélective » et « objective ». En résumé, il faut d'un côté renoncer à toucher les masses – « [l']action de la Suisse doit porter sur les milieux politiques, sur la presse et sur les milieux économiques et universitaires »¹⁷³ – et, de l'autre, « faire connaître le point de vue de la Suisse avec exactitude et procéder à une mise au point qui doit se développer graduellement et avec les apparences de spontanéité »¹⁷⁴. Tel que réalisé par d'autres pays neutres, comme la Suède, ou des pays qui ne jouissent pas d'une bonne réputation dans la presse internationale, comme la Belgique, le plan d'action prévoit l'invitation de journalistes étrangers pour un séjour de trois jours aux frais du Gouvernement suisse¹⁷⁵. L'objectif consiste à utiliser leurs services pour raconter « le sens de la neutralité suisse dans le monde moderne, sur le plan mondial comme sur le plan européen »¹⁷⁶. Comme nous n'avons pas analysé précisément l'évolution de la proposition, nous ne sommes pas en mesure de définir si l'opération a abouti. Toutefois, il est certain que la politique étrangère suisse a joué un rôle de premier plan en 1962, année qui a marqué le tournant de l'histoire algérienne, mais pas seulement.

À l'occasion d'une longue intervention auprès de la Société académique de Genève, le conseiller fédéral Wahlen souligne le lien étroit entre la politique intérieure et la politique extérieure de la Confédération, ainsi que la manière dont cette dernière repose sur la maxime fondamentale de la neutralité¹⁷⁷. La Suisse – à la fois le pays le plus national et le plus international du monde, selon les termes d'André

172 DDS, dodis.ch/30268, Département politique fédéral, département fédéral de l'économie publique, EE 305.04-Po, Intégration européenne et politique d'information de la Suisse à l'étranger, Distribué au Conseil fédéral, 08.06.1962, p. 1.

173 DDS, dodis.ch/30268, cit., p. 1.

174 DDS, dodis.ch/30268, cit., p. 1.

175 Les frais indiqués dans le document s'élèvent à environ 25 800 francs (20 journalistes européens et trois journalistes américains pour un séjour individuel de trois jours). Dans certains cas, l'invitation d'économistes ou d'historiens influents est prévue. DDS, dodis.ch/30268, cit., p. 2.

176 DDS, dodis.ch/30268, cit., p. 2.

177 DDS, dodis.ch/30470, Quelques aspects des relations extérieures actuelles de la Suisse, Conférence de F. T. Wahlen, conseiller fédéral, à la Société Académique de Genève, 22.11.1962, p. 1.

Siegfried (1948)¹⁷⁸, cité aussi par Wahlen – est capable d'équilibrer deux tendances opposées. En effet,

l'une de ces tendances repose sur un réflexe de conservation et [...] pousse à l'isolement ; l'autre, au contraire, se fonde sur l'humanisme chrétien et [...] incite à nous entremettre, à prêter notre aide et à manifester notre solidarité par-delà les frontières¹⁷⁹.

Après avoir tracé l'évolution et l'intensification des relations internationales suisses, nonobstant que la Suisse ne soit pas, à l'époque, membre des Nations Unies¹⁸⁰, Wahlen souligne le fait que toutes les décisions prises depuis 1945 en politique extérieure ont toujours respecté la limite imposée par le « statut de neutralité permanente et armée, garante de notre indépendance »¹⁸¹. Pour résumer l'analyse du conseiller fédéral, l'un des passages particulièrement significatifs relate ses divergences d'opinion quant aux contacts entre la Suisse et l'Est communiste, sujet également débattu à l'époque. L'importance de ce texte réside dans le fait qu'il peut s'appliquer également à d'autres situations. En fait, on y retrouve une déclinaison du concept d'unité dans la diversité et de l'attitude que les citoyens – de n'importe quelle région linguistique – doivent assumer. En lisant ces mots, on peut ressentir en filigrane que la « suissitude », comprise comme un projet politique, a influencé l'autoreprésentation de la Confédération, tant pour la Suisse que pour la Cinquième Suisse.

Il ne peut échapper à l'observateur attentif, je dirais même soucieux, des affaires fédérales que les questions abordées aujourd'hui sont appréciées différemment par la Suisse alémanique d'une part et par

178 L'ouvrage de Siegfried *La Suisse, démocratie-témoin*, fut bien apprécié dans les milieux consulaires suisses puisque considéré comme « un livre de propagande pour notre pays ». Voir, AFS E2800 1990/106/16, Lettre de Carl J. Burckhardt, ministre de Suisse à Paris, au chef du Département politique fédéral, 20.12.1946.

179 DDS, dodis.ch/30470, cit., pp. 1-2.

180 La Suisse est membre depuis 2002. Son réseau s'est quand même élargi dans le deuxième après-guerre : « Malgré que nous ne soyons pas membre des Nations Unies, nos relations internationales se sont intensifiées d'une façon extraordinaire et ont subi, depuis 1945, des modifications profondes. La Suisse est parvenue à rétablir l'universalité de ses relations diplomatiques. Un nombre toujours croissant d'États accédant à l'indépendance, la densité de notre réseau diplomatique et consulaire a fortement augmenté. En 1945, nous avions des légations dans 33 pays ; aujourd'hui, nous entretenons 56 ambassades, 8 légations et 4 délégations, sans compter nos 99 représentations consulaires. » DDS, dodis.ch/30470, cit., p. 3.

181 DDS, dodis.ch/30470, cit., p. 4.

la Suisse d'expressions française et italienne d'autre part. Encore qu'elle soit souvent nuancée, cette diversité dans l'appréciation des problèmes de politique étrangère dans les différentes régions linguistiques est si fréquente qu'elle peut être désignée comme une constante de la vie politique en Suisse. Il n'existe aucun doute que la nécessité qui en résulte de rechercher sans cesse à se comprendre mutuellement, à trouver les raisons profondes des opinions divergentes renferme en elle-même une activité fructueuse. C'est là une page du cahier de charges du fédéralisme à laquelle le citoyen conscient de ses responsabilités en deçà et au-delà de la Sarine ou du Gothard doit continuellement revenir. Celui qui agit ainsi constatera souvent que les différentes régions linguistiques vivent certains événements de façon différente et avec une intensité différente. On ne peut nier que les influences des pays étrangers apparentés par la langue et dont le développement politique est suivi avec un intérêt particulier jouent un rôle dans ce domaine. La tâche historique que nous impose notre position géographique au carrefour de trois grandes cultures européennes est de façonner ces influences, de les intégrer d'une façon positive ou de les rejeter, de les faire servir l'idéal suisse de l'unité dans la diversité. [...] Mais ce qui est urgent c'est de trouver une attitude de base commune dans cette question. J'aimerais que cette attitude consiste à refuser à l'intérieur tout ce qui n'est pas empreint de libéralisme et par là tout ce qui n'est pas suisse. Envers l'étranger nous devrions exercer avec prudence et confiance en soi la mission que nous avons choisie et qui consiste à nous mettre au service de la compréhension et de la paix dans un monde divisé. Le Conseil fédéral a la conviction profonde que notre État pour ce qui le concerne et nos citoyens dans leur grande majorité sont à la hauteur de cette tâche¹⁸².

182 DDS, dodis.ch/30470, cit., pp. 19-20.

Chapitre IV

Le « retour »

1 Le départ des Européens

Suite à l'indépendance des pays africains, un flux migratoire a touché la Suisse et, de manière générale, l'Europe. Les protagonistes ont été, entre autres, les Européens et leurs descendants qui quittaient l'outre-mer après l'avoir occupé dès le XIX^e siècle (Baines, 1991 ; Bade, 2002).

La colonisation de peuplement constituant un phénomène mondial et transnational (Veracini, 2010), l'émigration liée à la décolonisation a également eu un impact significatif dans toute l'Europe (Emmer et Mörner, 1992 ; Castels et Miller, 2009). On estime que cinq à sept millions de personnes sont « retournées » en Europe sur une période de 35 ans, en prenant également en considération les années d'après-guerre (Etemad, 1998 ; Smith, 2003 ; voir tableau 2). Le flux séculaire qui avait modelé l'Europe en terre d'émigration et d'exportation de main-d'œuvre, s'est alors inversé et le continent s'est transformé d'un lieu de départ en un lieu d'arrivée, non seulement pour les Africains, mais aussi pour les communautés européennes expatriées (Miège et Dubois, 1994 ; Ricciardi, 2020).

Par ailleurs, la quasi-totalité des Européens de souche, ainsi que ceux nés dans les colonies, ont quitté les territoires d'outre-mer et se sont repliés sur les métropoles (Etemad, 2000b). Les départs ont soit été précipités soit échelonnés sur des années, à commencer par la France qui a connu un « retour » massif de ses colons mais limité dans le temps, suivie de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Belgique, du Portugal (l'un des derniers pays à avoir renoncé à ses possessions d'outre-mer), de l'Italie – où le rapatriement de la Libye a duré jusqu'au début des années 1970 – et de la Suisse, laquelle, sans être une puissance coloniale formelle, a collaboré aux projets coloniaux des autres pays européens. Les destinations des « migrations inversées de la décolonisation » (Smith, 2009 : 398) n'étaient pas strictement déterminées par le pays d'origine. Par exemple, des Italiens de Tunisie et des Suisses d'Algérie ont été naturalisés français et une

partie d'entre eux a décidé de se rendre en France. Le flux différait également selon le type de colonialisme concerné. Ainsi, dans les cas de colonies de peuplement, de nombreuses communautés européennes s'étaient emparées de la majorité des terres et installées de manière quasi permanente, tandis que dans celui des colonies d'exploitation, la présence des administrateurs, des soldats, des entrepreneurs et des missionnaires était marquée par une mobilité majeure.

Si l'impact de cette migration de « retour » sur les pays d'accueil s'est avéré variable – sur les plans de l'ampleur, des conditions d'accueil, des modalités d'insertion et d'indemnisation –, elle a également soulevé diverses questions, notamment en ce qui concerne le rapatriement, l'assistance à fournir, la compensation et la nationalisation des biens vacants, et a défini des cas individuels et collectifs, selon la configuration spécifique de chaque pays. D'ailleurs, très souvent, les communautés européennes d'outre-mer n'étaient pas reconnues comme membres de la communauté nationale (Talbot, 2011).

Les associations de rapatriés ont alors agi comme des groupes de pression auprès de leur gouvernement respectif, en soutenant que les victimes de la décolonisation – et par extension du colonialisme – étaient les Européens eux-mêmes (Miège et Dubois, 1994). Les débats n'ont pas manqué, souvent aussi quant aux termes utilisés et au placement difficile en matière sociale, identitaire et économique de ces migrants invisibles (Smith, 2003). Ainsi trouve-t-on parmi les pieds-noirs français, le rejet du terme rapatrié et ses dérivés, arguant qu'il n'existe aucune logique à parler de rapatriement dans son propre pays (Savarese, 2010 : 86) :

Ils racontaient n'importe quoi, disaient qu'on était des colonialistes, des racistes. Et en plus, on est français et on nous appelle les rapatriés, mais rapatriés, qu'est-ce que ça veut dire ? Moi, j'ai un nom espagnol, je m'appelle L., alors soit je suis français – et pas rapatrié – soit, si on va chercher plus loin, je suis espagnol. Mais je suis pas rapatrié en France¹⁸³.

Durant des décennies, les collectivités d'outre-mer ont été directement liées aux États-nations ; elles avaient en effet exporté les communautés imaginées par Anderson (1983) en les recréant dans les ter-

183 Entretien avec un homme, né en 1952 dans la banlieue d'Alger, qui a quitté l'Algérie en juillet 1962, cité dans Savarese, 2010, p. 86.

ritoires coloniaux. Le récit de l'empire et des colonies est ainsi entré dans l'imaginaire national. Que se passe-t-il lorsque les armes de la colonisation se retournent contre elle-même (Nouschi, 2005) ? Qu'est-il arrivé à ces communautés, lorsque les empires ont cessé d'exister et que le récit qui donnait un sens à leur monde n'a plus pu être raconté ? L'indignation contre la colonisation, au sein des anciennes puissances coloniales et en Europe en général, a conduit à la marginalisation de ceux qui revenaient des colonies, symboles également d'un échec national et d'un passé à oublier (Thompson, 2005 ; Shepard, 2006). De plus, il est vrai que la fin des empires correspond à la période de reconstruction d'après-guerre et à la promotion du projet européen. Toutefois, une telle reconstruction est-elle possible sans se réconcilier avec son passé ?

Parmi les héritages coloniaux, celui lié à l'Algérie s'avère un des plus débattus, essentiellement en France, mais pas uniquement. L'Algérie, considérée comme paradigmatique des colonies de peuplement (Fanon, 2002), a vécu l'exode le plus important lié à la décolonisation, estimé à un million de personnes (Droz, 2006 ; Audenino, 2015). Les premiers départs commencent en 1945, augmentent en 1954 avec le début de la guerre de libération nationale, pour s'accélérer en 1961 après le référendum sur l'autodétermination. Pendant les premiers mois de 1961, la Fédération de France du FLN commence à s'interroger – de manière concrète et dans des tons assez soutenus – sur le rôle des Européens dans le pays qui deviendra indépendant, où le FLN lui-même proclame « solennellement que sécurité et droits légitimes des Européens seront assurés »¹⁸⁴ :

L'Algérie libre, qui se forge dans la lutte et dans le sang, vient d'écrire une nouvelle page de son histoire. [...] Les événements [...] ont définitivement anéanti les illusions de ceux qui voulaient douter de l'autorité et de la représentativité du GPRA comme de ceux qui entretenaient non sans scepticisme l'avènement et la fiabilité d'une République algérienne indépendante. [...] le peuple français dans son ensemble a pris conscience du caractère irréversible du mouvement algérien de libération, et de la vanité des ultimes manœuvres tendant à l'enrayer. Il sait qu'ignorer le GPRA, c'est opter délibérément pour la

184 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, La question de la minorité européenne et la révolution algérienne, édité par la Fédération de France du Front de libération nationale, 1961, p. 4.

poursuite et l'aggravation de la guerre avec toutes ses conséquences. Et la perspective, toute proche, de l'inéluctable indépendance algérienne amène à présent nombre de Français, voire d'Européens d'Algérie, à ne s'interroger désormais que sur ce que deviendrait alors la minorité européenne. Les uns admettent, tardivement certes, que le droit à la citoyenneté algérienne leur a toujours été reconnu par le FLN. Ils conviennent qu'il leur a paru vide de signification, alors qu'ils auraient dû lui prêter toute leur attention. Les autres, dans leur vision apocalyptique de l'avenir, ou bien s'enferment dans un faux dilemme, ou bien sont congénitalement incapables de concevoir une Algérie où les rapports humains seraient fondés sur l'égalité et les respects mutuels. Prisonniers de leurs complexes de supériorité et de culpabilité, ils prétendent que si le peuple algérien exerçait brusquement sa souveraineté, il serait à craindre une flambée raciste, attisée par la bonne conscience d'un juste retour et d'une revanche automatique des ex-colonisés sur les colonisateurs¹⁸⁵.

Parallèlement, lors de la Conférence d'Évian, Belkacem Krim, chef de la délégation du FLN, s'exprime ainsi à propos des garanties aux minorités non musulmanes :

Quant au problème des Européens, nous l'avons posé de la manière la plus hilare. Ne désirant ni refuser la nationalité algérienne aux Européens, ni la leur imposer, nous avons dit : pour les Européens d'Algérie, la citoyenneté algérienne à tous ceux qui la désirent. Voilà la solution la plus humaine, la plus réaliste, la plus démocratique. [...] Nous ferons tout pour susciter un choix libre, une adhésion sans appréhension. [...] Pour les Européens qui voudront rester français, ils auront aussi fait un choix : celui de rester étranger¹⁸⁶.

Selon l'Alliance israélite, les perspectives de solutions du « problème algérien » se sont métamorphosées en quelques mois. Si à la fin de 1960, il s'agissait pour la France de faire droit aux aspirations des Algériens, il semble au début de 1961 être question pour l'Algérie de faire droit aux aspirations des Français qui continueront de résider en Afrique du Nord¹⁸⁷. La question de la nationalité est fortement ressentie à plusieurs niveaux. *Le Monde*, par exemple, reçoit de nombreuses

185 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, La question de la minorité européenne, cit., p. 3.

186 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, Le problème des garanties aux minorités non musulmanes, tel qu'il a été analysé par M. Belkacem Krim, Genève, 14.06.1961.

187 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, Des garanties pour les minorités, document signé par Gérard Israël de l'Alliance israélite, 27.02.1961.

lettres de la part de ses lecteurs, notamment celle d'un Français fixé au Maroc depuis 1906, qui « fait partie de tous les Français qui souffrent du terrible drame que traverse depuis déjà de longues années toute l'Afrique du Nord »¹⁸⁸. Dans le récit de son expérience de vie à Tanger, il relève dans quelle mesure le pays est devenu sa seconde patrie mais, en même temps, il n'a pas oublié la France, qu'il a quittée à l'âge de vingt ans. Raison pour laquelle il propose d'octroyer à tout Français se faisant naturaliser auprès d'une puissance étrangère le maintien intégral pour lui et sa descendance de la citoyenneté française « avec tous les droits qu'elle comporte, dès qu'il remet les pieds en France ou franchit les portes d'un consulat français »¹⁸⁹. Pour résumer – comme le montre également une étude française signée conjointement par le Parti socialiste – Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), le Parti républicain radical, l'Union démocratique du travail, les indépendants de gauche et socialistes indépendants, la Fédération nationale des combattants républicains, la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) et les organisations syndicales libres –, trois options restent ouvertes, à savoir soit devenir Algérien dans l'Algérie nouvelle, soit bénéficier d'un statut de résident privilégié – mais être quand même étranger – soit choisir le « retour » en métropole¹⁹⁰.

À la fin de 1961, lors d'une rencontre entre syndicats relative à l'aide aux rapatriés d'Algérie, un représentant du Secrétariat d'État aux rapatriés prévoit qu'en quatre ans 400 000 personnes environ rentre- raient en France, constituant quelque 100 000 familles¹⁹¹. Toutefois, ses prévisions ne se montrent pas correctes. En réalité, l'apogée est atteint dans la première moitié de 1962, avec 650 000 départs, auxquels s'ajouteront 75 000 en 1963 et 35 000 en 1964 (Miège et Dubois,



188 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, Lettre de M. Presse d'Avenues à Hubert Beuve-Méry, directeur de *Le Monde*, Tanger, 03.02.1961.

189 CHSP, Fonds Jacques Lenoir, LE8, Lettre de M. Presse d'Avenues, cit.

190 CHSP, Jacques Lenoir, LE8, La recherche des garanties aux minorités en Algérie, Paris, 25.05.1961. Voir aussi, dans le même fonds, Le problème des garanties aux minorités en Algérie.

191 AFS E2001E 1980/83 517, Aide aux rapatriés d'Algérie, Paris 17.01.1962. Les familles seraient être : « 56 000 de salariés, 6000 d'agriculteurs, 26 000 de non-salariés, 12 000 de vieux et non-travailleurs ».

1994 ; Droz, 2006)¹⁹². Par la suite, le décret de nationalisation adopté par le Gouvernement algérien en 1963 – qui déclare l'État comme propriétaire des biens des personnes physiques et morales qui, à la date du décret, ne possédaient pas la nationalité algérienne¹⁹³ – pousse les derniers colons à partir. Parmi eux, l'on pouvait également compter des Suisses.

192 Selon les chiffres du Centre des rapatriés, le mouvement de rapatriement de l'Algérie a été ainsi divisé : 150 000 personnes avant 1962 ; 906 000 entre 1962 et 1965, dont 120 000 fonctionnaires. CDHA, 149 ARC 12, Divers documents sur les mesures prises pour les rapatriés après 1962, Situation des rapatriés d'Algérie, p. 2.

193 *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris : Éditions du CNRS, vol. 2, 1963, p. 862.

Tableau 2
Estimations du nombre de migrants coloniaux s'installant en
Europe après la décolonisation (1945-début 1990)

Pays de destination	Migrants européens		Migrants non-européens		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Belgique	90	120	15	20	105	140
Congo	85	110	13	16	-	-
Ruanda-Urundi	5	10	2	4	-	-
France	1400	1700	350	500	1750	2200
Algérie	1000	1100	250	300	-	-
Tunisie	150	200	45	60	-	-
Maroc	200	250	20	30	-	-
Indochine	25	30	10	15	-	-
Afrique Subsaharienne	5	10	15	35	-	-
Autre	20	110	10	60	-	-
Italie	480	580	20	50	500	630
Colonies	320	380	-	-	-	-
Maghreb	120	150	-	-	-	-
Égypte	40	50	-	-	-	-
Pays-Bas	270	300	250	280	520	580
Indes néerlandaises	265	290 ¹⁹⁴	25	30	-	-
Suriname	2	4	175	180	-	-
Caraïbe	3	6	50	70	-	-
Portugal	500	600	75	150	575	750
Angola	310	350	50	100	-	-
Mozambique	160	200	20	40	-	-
Autre	30	50	5	10	-	-
Espagne	170	200	10	20	180	220
Royaume-Uni	380	500	1350	1750	1730	2250
Inde et Ceylan	120	140	750	1000	-	-
Moyen Orient	40	50	120	150	-	-
Afrique	100	160	210	260	-	-
Caraïbe	10	15	250	300	-	-
Méditerranée	100	120	10	20	-	-
Autre	10	15	10	20	-	-
Totaux	3300	4000	2100	2800	5400	6800

Note : En milliers, estimation minimum et maximum. Adapté de Etemad (1998 : 465, Tableau 2).

194 Y compris les Eurasiens (environ 180 000).

2 Le départ des Suisses

La signature des Accords d'Évian en mars 1962, suivie du cessez-le-feu, marque la fin de la guerre d'indépendance algérienne. Le départ des Européens est imminent. Parmi les Suisses règne un sentiment d'angoisse notamment pour la communauté d'Oran, constituée principalement de commerçants, dont l'activité s'avère quasiment supprimée¹⁹⁵. Selon des sources diplomatiques italiennes, Oran se trouve « en retard » par rapport à d'autres villes, car les Européens se sont longtemps bercés dans l'illusion d'une Algérie française, et le réveil brutal de la réalité qui a eu lieu avec les soulèvements nationalistes arabes a conduit les Européens eux-mêmes à une réaction d'autant plus violente et féroce que tardive¹⁹⁶. Si l'activité de l'OAS s'est avérée presque inexistante à Tlemcen¹⁹⁷, à Alger par contre, où la stagnation économique résulte du terrorisme de cette organisation, elle n'a pas épargné les Suisses, qui ressentent une crainte très vive d'attaques possibles. Le consul général, en leur conseillant d'éviter de prendre parti dans les querelles intestines qui déchirent le pays, quand bien même leur sympathie va aux partisans de l'Algérie française, remarque leur prise de conscience :

Nos compatriotes sont parfaitement conscients des dangers et des difficultés actuelles. Leur nervosité est très grande. [...] Il en est qui doivent quitter ce pays, car les entreprises qui les employaient ont définitivement fermé leurs portes. La majorité, cependant, désire partir temporairement prendre des vacances anticipées, puis revenir une fois la période du référendum et de la mise en place des nouvelles autorités passée. Ceux qui ne songent pas à partir (leur nombre diminue cependant sans cesse car les départs massifs des Français font tache d'huile) désirent au moins envoyer leur femme et leurs enfants en Europe¹⁹⁸.

195 AFS E2200.73-04#1977/81#31*, Lettre de l'agent consulaire de Suisse à Oran au consulat général de Suisse à Alger, 05.06.1962.

196 ASMAE, (DGAP) – Ufficio III, 1959-1962 (Versamento II), Busta 169, Telespresso n° 4450/844, Consolato generale d'Italia, Algeri, al Ministero degli Affari Esteri, Roma e all'Ambasciata d'Italia, Parigi, e per conoscenza Ambasciate d'Italia, Tunisi, Rabat, Oggetto : Visita a Tlemcen, Algeri 15.12.1961, p. 2. Notre traduction.

197 ASMAE, (DGAP) – Ufficio III, 1959-1962 (Versamento II), Busta 169, Telespresso n° 4450/844, cit.

198 AFS E2200.73-04#1977/81#31*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Lettre du consul général de Suisse à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral, Berne, 04.06.1962, p. 1.

Pour vérifier l'option du départ temporaire – option envisagée au début par la majorité – certaines personnes s'adressent directement au consulat, à l'instar d'un pâtissier exerçant son activité depuis plus de trente ans à Philippeville :

Vu l'évolution de la situation en Algérie, j'envisage de rentrer en Suisse avec ma famille. [...] J'aimerais acquérir en Suisse une propriété avec pâtisserie-confiserie. Serait-il possible d'obtenir par le Gouvernement suisse un prêt équivalent à la valeur des biens que je possède en Algérie si toutefois il ne m'était pas possible de les vendre avant le départ ? Dans quelles conditions se présenterait le rapatriement pour ma famille et la famille de mon fils aîné qui travaille avec moi et a servi la France ?¹⁹⁹

Cette lettre résume certains des doutes et des questions que les Suisses se sont fréquemment posées au cours de ces années. Dans quelles conditions serait-il possible de s'installer en Suisse ? Comment la Confédération suisse les accueillerait-elle et contribuerait-elle à leur réintégration ? Comment serait-il possible de gérer leurs biens en Algérie ? Quels seraient les dispositifs prévus pour l'accueil des personnes de nationalité suisse ou à la double nationalité suisse et française ? Le consul Jean Studer, rassurant partiellement son ressortissant, répond que, nonobstant la réglementation en vigueur à l'époque qui ne permettait pas d'accorder des prêts, il pouvait demander une indemnité auprès du Fonds de solidarité (de 10 000 francs), puisqu'il quittait l'Algérie en raison des événements. Moyennant cette somme, il obtiendrait facilement un prêt bancaire. Quant aux biens à Philippeville, étant donné l'effondrement des prix, il valait mieux attendre. Concernant son fils, ce dernier pouvait bénéficier des dispositions françaises relatives au rapatriement, plus libérales que la réglementation suisse. De plus, le consul suggère à son ressortissant de se rendre en Suisse pour étudier plus en détail ses possibilités et lui propose quelques lettres d'introduction auprès des organismes fédéraux qui s'occupent des rapatriés et de leur réinstallation en Confédération helvétique²⁰⁰.

199 AFS E2200-73-04#1977/81#35*, Rapatriements personnes. Lettre de Ernest Schibler au consul général de Suisse, Philippeville, 02.06.1962.

200 AFS E2200-73-04#1977/81#35*, Rapatriements personnes. Lettre du consul général de Suisse à Ernest Schibler, 12.07.1962. Dans le même dossier, voir aussi Lettre du consul général de Suisse au Secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société helvétique, 07.08.1962.

La sauvegarde des biens s'avère clairement un problème à résoudre. Dans des communications avec le DPF, le consul général propose que ceux d'un volume réduit soient déposés dans sa résidence privée. Il reste, en revanche, la question du mobilier, dont l'OAS interdit l'expédition en menaçant les entreprises de transport. Début juin, plus de 400 caisses contenant du mobilier encombrant les quais d'Alger. Les pillages sont fréquents, ainsi que les incendies. Quand bien même les autorités s'efforceraient de prendre des mesures pour le transport du mobilier vers l'Europe, les compagnies de navigation craignent les plasticages ou explosions à bord. En conséquence, les transitaires et les déménageurs décident de suspendre leurs activités. Quant aux appartements meublés inoccupés, il est conseillé d'y déposer à l'intérieur une lettre de protection, face à l'entrée, pour éviter que l'OAS ne l'arrache²⁰¹.

Le 1^{er} juillet 1962 a lieu le référendum et le 3 juillet la France reconnaît officiellement l'indépendance de l'Algérie (Stora, 2004). L'exode a commencé : près des trois cinquièmes des Français ont déjà quitté le territoire, « sans espoir de retour » (Meynier, 2002 : 639). De nombreux ressortissants suisses décident de partir, comme le rapportent les principaux journaux romands de l'époque : « Des Suisses quittent aussi le sol algérien »²⁰², « Des Suisses d'Algérie de retour »²⁰³, « Les Suisses d'Algérie prennent le chemin du retour »²⁰⁴, « Retour des Suisses d'Algérie »²⁰⁵, « Le retour des Suisses d'Algérie »²⁰⁶. Ce ne sont que quelques-uns des titres que la presse utilise pour raconter le voyage d'un « cortège de réfugiés [qui] faisait évidemment peine à voir »²⁰⁷. Les déplacements sont gérés par le DPF et l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger. Les

201 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Lettre confidentielle du consul général de Suisse à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral, 15.05.1962 et Lettre du consul général de Suisse à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral, Berne, 04.06.1962, cit., pp. 3-4.

202 *Feuille d'avis du Valais*, 05.06.1962, p. 1.

203 *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 16.06.1962, p. 31 et *La Sentinelle*, 16.06.1962, p. 7.

204 *L'Impartial*, 23.06.1962, p. 19.

205 *La Sentinelle*, 19.06.1962.

206 *Le Nouvelliste du Rhône*, 19.06.1962, p. 14.

207 *Le Nouvelliste*, 16.06.1962, p. 24.

enfants, les femmes et les personnes âgées sont les premiers à partir grâce à des avions spéciaux²⁰⁸.

Image 15



Des Suisses quittent aussi le sol algérien.

Image 16



Nouvelle arrivée de réfugiés suisses en provenance d'Algérie.

208 AFS E2200.73-04#1977/81#34*, Vol spécial Balair 15.06.1962 et 22.06.1962, voir aussi Télégramme n° 81 du DPF, 12.06.1962 et Télégramme n° 85 du DPF, 13.06.1962.

Le consulat prévoit la possibilité pour les personnes sans moyens de recevoir une aide économique pour le voyage et le DPF vérifie si ses ressortissants peuvent bénéficier des avantages accordés par la France aux personnes rentrant d'outre-mer. Il espère une reconnaissance de Paris :

Le moment ne nous paraîtrait pas inopportun pour tenter une démarche de ce genre. En effet, chacun a encore en mémoire que les négociations qui ont abouti à la signature des Accords d'Évian ont été permises en grande partie par nos bons offices. Les instances françaises chargées des affaires algériennes ne l'ont pas oublié pour autant que nous puissions en juger par l'apparente bonne volonté qu'elles témoignent à notre égard. Il conviendrait donc d'essayer de profiter de ces dispositions favorables pendant qu'elles existent²⁰⁹.

Le 4 juillet, lorsque la Suisse reconnaît l'État algérien, 200 Suisses sont déjà partis²¹⁰. Au début du mois d'août, les journaux estiment qu'environ quatre cents personnes ont quitté le pays et s'interrogent sur le sort des quelque 1100 double nationaux (français et suisses) établis en Algérie²¹¹. L'hypothèse la plus plausible révèle qu'un certain nombre d'entre eux ont choisi la France²¹².

Comme établi par le consulat général de Suisse à Alger, les places disponibles dans les avions sont réservées « aux compatriotes uniquement suisses et aux membres de leur famille »²¹³. Ils ont le droit d'emporter des bijoux, de l'argent et seulement une valise contenant un manteau, un vêtement de rechange, un pyjama et deux ou trois chemises²¹⁴. Des places sont également octroyées à des doubles nationaux se trouvant dans une situation particulièrement difficile. Un représentant de l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger reçoit les rapatriés dès leur arrivée. Ces opérations de rapatriement se déroulent sans problèmes ; le DPF et le consu-

209 AFS E2200.41#1977/93#19, Lettre de l'ambassadeur Pierre Micheli à l'ambassadeur Agostino Soldati, ambassade de Suisse à Paris, 24.05.1962.

210 AFS E2001.E 1976/17/259, Communiqué de presse du Département politique fédéral, 04.07.1962.

211 *La Sentinelle*, 03.08.1962. Une semaine après, selon *L'Impartial* et *L'Express*, encore 200 suisses quittent l'Algérie. Cf. *L'Express* 10.08.1962, p. 8, *L'Impartial* 10.08.1962.

212 *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 03.08.1962, p. 1.

213 AFS E2200.73-04#1973/143#37*, Protection de la personne, généralités (1958-1960), consulat général de Suisse à Alger, Transports Swissair.

214 AFS E2200-73-04#1977/81#35*, Liste des effets à emporter (par personne).

lat général de Suisse à Alger sont sans doute satisfaits d'avoir mené leur mission à bonne fin. De leur côté, les Suisses rapatriés démontrent une profonde reconnaissance à travers des lettres adressées au DPF :

[P]ermettez-moi de vous témoigner toute ma gratitude pour toute la sollicitude que vous nous avez témoignée, pour mener à bonne fin notre retour au pays.

[...] Après tant de jours d'angoisse, d'incertitude, le déchirement des adieux, comme c'était bon de trouver à bord du « Balair » une atmosphère compréhensive et cordiale où nous continuons à sentir encore auprès de nous tous, votre si bienveillante protection²¹⁵.

Arrivés en Suisse, les rapatriés prennent conscience que le soutien fourni pendant le déplacement reste marginal au regard de tout ce qu'il faudra déployer pour les secourir, manquant de tout, d'un logis et d'un travail²¹⁶. De plus, il s'agit d'une communauté qui a, de différentes manières, exporté la « suissitude » et qui se voit confrontée à un pays qu'elle ne connaît pas et qu'elle a plutôt idéalisé. Il importe donc de ne pas sous-estimer l'impact de la chute du mythe de l'imaginaire de la Suisse, construit et sédimenté avec le temps, dans les réactions et requêtes des Suisses de l'étranger.

D'autre part, durant cette même période, la Suisse officielle doit composer avec des compatriotes quasi inconnus, plus proches des flux migratoires étrangers qui intéressent le pays (Piguet, 2005, 2017). Le défi majeur consiste à réussir à trouver un équilibre entre les différentes requêtes, parmi lesquelles les compensations, tout en préservant une certaine stabilité sociale intérieure.

Dès le début, la gestion des Suisses d'Algérie soulève plusieurs questions pour la Confédération, déjà confrontée aux débats sur les politiques migratoires (Mahnig et Cattacin, 2005 ; Piguet, 2005). Comment peut-elle accueillir et gérer cette communauté d'outre-mer ? Quel est le rôle joué par la dimension culturelle dans une communauté qui a exporté la « suissitude » et qui se voit confrontée à une Suisse qu'elle ne connaît pas et qu'elle a plutôt idéalisée ? Quelles sont les

215 AFS E2200.73-04#1973/143#37*, Protection de la personne, généralités (1958-1960), Lettre du Département politique fédéral au consulat général de Suisse à Alger, Berne, 22.06.1962.

216 *La Suisse*, 18.06.1962, p. 1.

répercussions de la colonisation informelle sur le plan social, politique et économique ?

Selon le DPF, la situation du marché du travail suisse devrait permettre de trouver assez aisément un nouvel emploi²¹⁷. Entre 1962 et 1964, 215 personnes bénéficient immédiatement d'une indemnisation, la plupart victimes de pertes en Afrique²¹⁸. Bien que les requêtes soient nombreuses, l'aide financière ne peut être accordée indistinctement, pour éviter d'éveiller un sentiment d'injustice auprès des Suisses vivant sur le sol helvétique dans des conditions difficiles. Selon le chef de la coopération technique, le risque existe d'« éveiller l'appétit et le mécontentement de nombreux groupes de l'intérieur qui se sentent victimes de telles ou telles circonstances malencontreuses »²¹⁹.

Paradoxalement, il s'avère beaucoup plus facile pour le gouvernement fédéral de participer financièrement au rapatriement des réfugiés algériens ou à l'aide au développement – deux thèmes à l'ordre du jour dans l'agenda fédéral – qu'à gérer les Suisses d'Algérie. S'agissant de la question des réfugiés algériens, leur « retour » à la suite des Accords d'Évian est surveillé et géré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ce dernier pousse la communauté internationale à apporter son concours nécessaire pour en assurer la concrétisation²²⁰. Motivée par « son souci constant de voir se régler un des plus épineux problèmes de réfugiés »²²¹ et encouragée par ce que la plupart des pays européens ont accompli, particulièrement la Suède, la Belgique, le Danemark et les États-Unis, la Suisse contribue à hauteur de 225 000 francs de l'époque. À ce montant s'ajouteront 75 000 francs payés à la Croix-Rouge pour permettre, par l'entremise de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, l'achat de tentes destinées à

217 AFS E2200.73-04#1977/81#35*, Généralités (dossier confidentiel), Tome II (1956-1962), Sort de la colonie suisse en Algérie, Lettre confidentielle de Pierre Micheli, Département politique fédéral, au consulat d'Alger, Berne, 23.05.1962.

218 FF, 1965, II, p. 423, Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'insertion dans la constitution d'un article 45 bis sur les Suisses à l'étranger, du 2 juillet 1965.

219 AFS E2005A/1985/101/1022, Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer, Genève, Lettre du délégué à la coopération technique, 18.09.1964.

220 DDS, dodis.ch/30357, Communication du Département politique fédéral au Conseil fédéral. Aide aux réfugiés d'Algérie, 25.06.1962.

221 DDS, dodis.ch/30357, cit.

l'hébergement provisoire des réfugiés²²². L'aide de l'étranger s'avère alors essentielle pour l'Algérie. Selon les plans établis par les autorités algériennes, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge se voit confier le programme de secours dans huit départements (Bône, Oasis, Oran, Tlemcen, Mostaganem, Tiaret, Saïda et Saours), ce qui implique l'assistance à deux millions de personnes nécessiteuses. De leur côté, des organisations de secours catholiques et protestantes secourent de larges fractions de la population des autres départements algériens²²³. La guerre a détérioré le système économique et la perte du capital humain a généré le reste, à savoir les réfugiés, le départ des neuf dixièmes de la population européenne et la mort de centaines de milliers de personnes (Stora, 2004). Les propos de l'ambassadeur de Suisse à Alger donnent un aperçu de la situation et expriment son inquiétude :

Comme vous le savez, il y avait en Algérie en 1960 une population européenne de plus d'un million d'individus ; elle n'en compte plus, aujourd'hui, que 150 000. D'une manière générale, la très grande majorité des activités supérieures dans tous les domaines étaient entre les mains des Européens. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1960 sur un total de 22 800 emplois dans le secteur des finances, des banques et des transactions, 19 600 étaient occupés par des non-musulmans. Dans le domaine de l'hygiène, de la santé, de l'éducation, du culte et de l'administration, la situation était un peu meilleure puisque sur 282 000 emplois, il n'y en avait que 111 000 entre les mains de non-musulmans. Quant à l'agriculture évoluée, elle était composée à 40 % de non-musulmans. Enfin, le tiers des commerçants étaient d'origine européenne. Ces quelques chiffres suffisent pour illustrer les difficultés avec lesquelles le Gouvernement algérien se trouve aux prises après le départ massif des Européens. Partout, on manque de cadres et si on veut éviter une détérioration grave, sinon un effondrement des structures économiques et administratives du pays, il faut remédier à tout prix et le plus rapidement possible à cette pénurie²²⁴.

222 DDS, dodis.ch/30357, cit.

223 Schweizerisches Sozialarchiv Zürich (SSZ), Ar 146.16.2, Schweizerisches Arbeiter-Hilfswerk SAH I, Veranstaltungen zur Entwicklungszusammenarbeit (u.a. Algerien), 1963-1965, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Visage de l'Algérie meurtrie. Commentaires de la série de 40 vues-diapositives en couleur réalisées sur place par la mission d'information de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 28 août - 5 septembre 1962, p. 1.

224 DDS, dodis.ch/30370, Assistance technique suisse à l'Algérie. Lettre de l'ambassadeur de Suisse à Alger S. Marcuard, au délégué à la coopération technique, H. Keller, Alger, 31.03.1963.

La coopération suisse au développement avait démarré au début des années 1950 (de Dardel, 1981). Elle s'insère alors totalement dans la politique étrangère de la Suisse, ainsi que l'explique clairement le conseiller fédéral Max Petitpierre, chef du DPF :

On peut résumer notre politique extérieure en lui assignant trois tâches : sauvegarder l'indépendance – et pour cela la neutralité – du pays ; participer à l'évolution de l'Europe (réduite pour le moment à l'Europe occidentale) vers l'unité ; contribuer dans la mesure du possible à la solution des problèmes généraux dont dépend la paix, comme l'aide aux pays sous-développés²²⁵.

3 Biens vacants et indemnisations

L'année de l'indépendance de l'Algérie, 1962, représente un tournant pour la Suisse également, laquelle revendique sa neutralité, mais qui est directement impliquée en tant que pays d'arrivée des flux migratoires liés à la décolonisation. Au cours du mois de septembre, le DPF attire l'attention sur une ordonnance rendue par les autorités algériennes, ayant trait notamment à la réquisition des locaux d'habitation vacants et à l'exploitation de tout établissement à caractère industriel, commercial, artisanal, financier et agricole en état de cessation d'activité. L'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger reste, quant à lui, disponible pour organiser, en accord avec le consulat général de Suisse à Alger, les déménagements des biens des personnes qui ne désirent pas réoccuper leur appartement en Algérie²²⁶. En outre, le DPF et les représentations diplomatiques et consulaires suisses se chargent d'étendre l'enquête de l'ambassade suisse à Alger, tendant à déterminer le nombre et la valeur des

225 DDS, dodis.ch/30946, Commentaires sur les relations entre les USA et l'URSS, l'intégration européenne, l'aide aux pays en voie de développement et la politique extérieure de la Suisse. Exposé Petitpierre. Journée des Ministres, 11.09.1959.

226 *L'Impartial* 20.09.1962, p. 17. Voir aussi *Le Nouvelliste*, 20.09.1962, p. 2 ; *Feuille d'avis du Valais*, 20.09.1962, p. 9 ; *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 21.09.1962, p. 14.

biens suisses abandonnés²²⁷. L'ambassade suisse à Alger tente ainsi différentes démarches entre 1962 et 1963²²⁸. S'agissant des Suisses quittant l'Afrique du Nord pour la France, l'ambassade de Suisse en France s'emploie à renseigner les consulats sur les indications à suivre, à travers l'aide-mémoire du DPF :

Comme le sait le Ministère des affaires étrangères, un nombre relativement peu élevé de Suisses, dont la plus grande partie possède concurremment la nationalité française, sont domiciliés en Afrique du Nord. Parmi ces ressortissants, certains ont subi des dommages attribuables essentiellement aux événements d'Algérie, de ce fait, ils ont dû ou estiment devoir se réinstaller en France. Étant donné la réciprocité qui existe dans les domaines les plus divers entre la Suisse et la France, les autorités helvétiques souhaitent que leurs ressortissants bénéficient de l'ensemble des mesures prises pour les Français victimes d'événements politiques²²⁹.

En particulier, les bénéficiaires peuvent accéder à quatre catégories de prestations, à savoir celles de retour (gratuité du transport, indemnités de déménagement et de départ), de subsistance (allocation mensuelle de caractère alimentaire), de reclassement (des délégations spécialisées sollicitent la rencontre des demandes et offres d'emploi) et sociales (relogement, aide aux invalides, rachat de cotisation de la sécurité sociale)²³⁰. La loi française sur l'accueil et la réinstallation des Français d'outre-mer (1961) limitait quant à elle l'aide de subsistance à des catégories particulières, comme notamment les personnes ayant accompli un service actif dans l'armée française, qui s'y sont engagées volontairement pour cinq ans et qui ont servi dans l'armée française en temps de guerre, celles dont le conjoint, un ascendant

227 AFS E2200.184-01#198/64#361, Aide extraordinaire aux Suisses victimes des événements d'Algérie – Généralités, Circulaire aux Suisses précédemment établis en Algérie ou qui possèdent des biens, Département politique fédéral, 22.10.1963. Voir aussi E2200.124#1987/146#57*, Nationalisations Algérie : Communication. Nationalisations en Algérie et biens suisses dans ce pays, 22.10.1963 et Nationalisations en Algérie, 08.11.1963.

228 DDS, dodis.ch/30419, Entretien avec M. Rezkallah, chef du Service juridique du Ministère des affaires étrangères, 10.12.1963.

229 AFS E2001E 1980/83 517, Loi No. 61-1439 du 26.12.1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer, Télégramme à l'ambassade suisse à Paris, cable nr. 153, Berne, 30.06.1962.

230 AFS E2001E 1980/83 517, Accueil et reclassement des Français rapatriés, Lettre de l'ambassade de Suisse en France à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral, Paris, 19.03.1962, pp. 1-2.

ou un descendant est « mort pour la France », ou qui ont montré un dévouement particulier à la France²³¹. De plus, quand un ressortissant suisse d'Afrique du Nord sollicite de l'aide aux représentations suisses en France, ces dernières ne la lui accordent que si celle du pays de résidence est différée, supprimée ou insuffisante²³². Par contre, les doubles nationaux sont exclus de l'aide de la Confédération si leur nationalité étrangère s'avère prépondérante ou s'ils ont porté gravement atteinte aux intérêts publics suisses²³³. La loi relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer avait d'ailleurs donné lieu à plusieurs débats à l'Assemblée nationale française, en particulier sur le fondement même de la loi, à savoir la solidarité nationale ou la responsabilité de l'État. L'ambassadeur de Suisse en France, dans ses communications avec Pierre Micheli, secrétaire général du DPF, avait déjà résumé la controverse en se demandant si des prétentions en faveur des Suisses pouvaient être motivées :

On peut toutefois se demander si en limitant le bénéfice de la loi aux personnes contraintes de quitter un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, le gouvernement ne reconnaît pas par là même une responsabilité de l'État à l'égard des victimes de la décolonisation. Il ne semble pas que le concept de solidarité nationale comporte une telle restriction. [...] la présence des Français dans des pays tiers ne serait imputable qu'à leur initiative personnelle et n'engagerait, quoi qu'il arrive, que leur responsabilité. En revanche, les Français qui se sont établis jadis ou récemment outre-mer ne peuvent être assimilés aux émigrants qui se sont rendus à l'étranger. Les événements politiques qui les contraignent au retour en métropole, sans créer à proprement parler une responsabilité de l'État devraient être considérés comme un cataclysme survenant sur le sol national, justifiant sans discussion

231 AFS E2200.184-01#198/64#361, Aide extraordinaire aux Suisses victimes des événements d'Algérie – Généralités, Circulaire n° 47 aux consulats de Suisse de France de la part de l'ambassade de Suisse en France. Aide aux Suisses quittant l'Afrique du Nord pour la France, 02.08.1962, p. 1.

232 AFS E2200.184-01#198/64#361, Aide extraordinaire aux Suisses victimes des événements d'Algérie, cit., p. 2.

233 AFS E2001E 1980/83 517, Loi No. 61-1439 du 26.12.1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer, Lettre du Département politique fédéral, Affaires politiques, à l'ambassade de Suisse en France, Berne, 28.07.1962.

la mise en œuvre, par la loi, des ressources publiques et de mesures d'entraide²³⁴.

En Algérie, les immeubles et les terrains appartenant aux Européens sont progressivement déclarés vacants, notamment après deux mois d'absence de leurs propriétaires. Ils sont alors acquis par l'État algérien par le biais du processus de nationalisation (Pervillé, 2002). Une nationalisation que la presse socialiste suisse salue avec satisfaction :

Ben Bella vient de procéder à une série de nationalisations spectaculaires. Les « biens vacants », c'est-à-dire les fabriques, les hôtels, les domaines agricoles, les banques abandonnés en Algérie par des Français qui ont quitté le pays au moment de l'indépendance ont été nationalisés par le Gouvernement algérien sans indemnité pour les anciens propriétaires. D'autre part, le grand domaine de la Trappe, situé à 17 km d'Alger et appartenant à l'ancien sénateur Borgeaud, a été également nationalisé. Cette mesure sera étendue à d'autres grandes propriétés foncières. Ben Bella a légitimé ces mesures en affirmant avec raison : « Ce n'est pas nous qui avons voulu asphyxier l'économie algérienne. Ce sont les anciens exploitants qui sont partis, voulant faire de leur exode une arme de sabotage et compromettre les chances de la reconstruction de l'Algérie indépendante. » Ainsi l'Algérie paraît-elle faire sien le programme nassérien de « socialisme arabe » qui vise à nationaliser les entreprises étrangères les plus importantes. Il est intéressant de constater que le principe des nationalisations, abandonné par un certain nombre de Partis socialistes européens, demeure un point important du programme des États en voie de développement. Pour eux, la nationalisation fait partie de la lutte pour l'indépendance, la souveraineté politique étant un leurre si la dépendance économique à l'égard des anciens colonialistes subsiste²³⁵.

Selon les évaluations du DPF, les biens suisses correspondaient à un chiffre variant entre 40 et 42 millions de francs suisses²³⁶. En

234 AFS E2001E 1980/83 517, Lettre de l'ambassade de Suisse en France à l'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, Berne ; Paris, 03.11.1961, pp. 1-2.

235 *La Sentinelle*, 05.04.1963.

236 AFS E2001(E)1976/17/265, Lettre du chef de section au Département fédéral à la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, 15.02.1963 et DDS, dodis.ch/31423, Note pour Oswald Morand. Négociations algéro-suisse : récapitulation, Berne, 22.03.1966.

principe, leur indemnisation aurait dû être payée par l'État algérien, mais il n'y avait aucune chance que cela puisse se produire²³⁷.

Les ressortissants italiens sont confrontés au même problème. L'indemnisation ne peut être accordée ni aux victimes d'attentats terroristes ni aux détenteurs de biens vacants²³⁸. À ce sujet, l'ambassade d'Italie à Alger s'appuie, pour les victimes d'attentats, sur une étude du Service juridique du DPF, mais les résultats s'avèrent quasi nuls²³⁹. Après l'approbation de la première Constitution algérienne en 1963, la question des revendications est à nouveau d'actualité. Le consulat général d'Italie propose une estimation globale des biens vacants attribuables aux Européens d'environ 60 milliards de nouveaux francs. Outre les biens vacants, les questions de l'indemnisation des dommages de guerre et de la nationalisation restent ouvertes. Trois solutions sont présentées au Gouvernement italien, identiques à celles auxquelles a été confronté le Gouvernement suisse : solliciter le paiement par les Algériens, solliciter la liquidation par les Français ou fournir directement des fonds nationaux²⁴⁰.

Pour la Suisse, les circonstances sont controversées, notamment en raison de l'établissement récent des relations diplomatiques avec le nouveau Gouvernement algérien et du caractère indispensable de l'aide suisse. Le futur président de la République algérienne, Ahmed Ben Bella, en convenant de l'efficacité et de la discrétion dont la Confédération a fait preuve lors des négociations, admet qu'elle se manifeste

237 AFS E2001(E)1976/17/260, Lettre de l'ambassade de Suisse en République algérienne à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral du 29.04.1963.

238 ASMAE, DGAP-Ufficio III-1963-64 (Versamento III), Busta 83, Telespresso n° 7610/1462 Ambasciata d'Italia, Servizio Emigrazione, Parigi, a Ministero degli Affari Esteri DGAP Ufficio II, DGAE, Direzione Generale Emigrazione, SAP, Roma; Ambasciata d'Italia, Algeri, Consolato Generale d'Italia, Algeri, Oggetto : indennizzo connazionali vittime di attentati terroristici in Algeria Parigi, 27.05.1964; Telespresso n° 000677/121 del consolato generale d'Italia, Algeri al Ministero degli Affari Esteri DGA Politici, Ministero degli Affari Esteri Dir. Gen. Emigrazione, Ministero degli Affari Esteri SAP, Roma, Algeri, 21.04.1964. Notre traduction.

239 ASMAE, DGAP-Ufficio III-1963-64 (Versamento III), Busta 83, Appunto per il contenzioso diplomatico n° 43/03444, Oggetto: indennizzi agli italiani residenti in Algeria, Roma, 19.02.1964, en annexe : Legislation algérienne sur les biens vacants, Berne, 14.05.1963. Notre traduction.

240 ASMAE, DGAP-Ufficio III-1963-64 (Versamento III), Busta 83, Telespresso n° 1628/248 dal consolato Generale d'Italia, Algeria al Ministero degli Affari Esteri DGE, DGAP, SAP, Roma, e Ambasciata d'Italia, Algeri, Oggetto : Italiani vittime degli avvenimenti in Algeria. Indennizzi, Algeri, 16.10.1963, pp. 1-3. Notre traduction.

toujours bien au-delà des attentes²⁴¹. Les autorités suisses nourrissaient également l'espoir d'exploiter la bienveillance dont leur pays jouit auprès des dirigeants de l'Algérie « avant que l'ingratitude, ou simplement l'oubli, ne la réduise à des proportions insignifiantes »²⁴². Le rôle « discret et efficace »²⁴³ joué par Berne à la demande de Paris et Alger, qui avait permis d'obtenir le cessez-le-feu de la guerre d'indépendance, assure encore la reconnaissance du Gouvernement algérien. Mais jusqu'à quand ?

Pour l'heure, effectivement, le débat sur le rapatriement et l'indemnisation ne présente que peu d'influence sur les relations économiques entre l'Algérie et la Suisse, qui, après la Seconde Guerre mondiale, « est le pays du monde développé qui < dépend > le plus » des « marchés du tiers-monde » (Etemad et David, 1994 : 27). Berne continue à soumettre, après l'indépendance, des projets d'accords, quand bien même les pourparlers s'avèrent au début laborieux en raison de l'inexpérience des interlocuteurs²⁴⁴. Au vu des résultats peu satisfaisants des démarches de l'ambassadeur suisse en Algérie auprès du Bureau national algérien des biens vacants, l'ambassadeur lui-même suggère de régler – stratégiquement – le problème dans le cadre d'un éventuel accord commercial algéro-suisse :

Ce sera peut-être le moment où nous engagerons des négociations avec le Gouvernement algérien pour conclure des accords sur le commerce, l'assistance technique et les investissements. Il y aurait lieu d'examiner si dans ce cadre-là nous voulons rompre une première lance avec nos partenaires sur le terrain des principes²⁴⁵.

« La poursuite d'une politique de neutralité crédible touche parfois à l'équilibrisme » (Bott *et al.*, 2015 : 13). On peut en effet emprunter ces mots pour résumer la position suisse et son rapport avec l'Algérie

241 AFS E2001(E)1976/17/262, Lettre de l'ambassade de Suisse à Alger au chef du Département politique fédéral Friedrich Traugott Wahlen, Alger, 17.12.1962.

242 AFS E2001(E)1976/17/265, Lettre d'Emilio Moser à l'ambassadeur Pierre Micheli, 15.02.1963, p. 2.

243 DDS, dodis.ch/30403, Négociations économiques avec l'Algérie, 10.05.1963.

244 DDS, dodis.ch/30416, Négociations économiques avec l'Algérie, 19.07.1963. Pour des approfondissements, AFS E2200 73 1995/191 176, Accords bilatéraux Suisse-Algérie (1965-1973).

245 DDS, dodis.ch/30400, Lettre de l'ambassadeur de Suisse en Algérie, J. Marquard, à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral, Alger, 29.04.1963.

pendant cette période. Son rôle « discret et efficace » marque son équilibre, son « influence modératrice »²⁴⁶ lui permettant de s'assurer une sorte de position privilégiée dans le système international et aux yeux des dirigeants algériens, quant à ses intérêts économiques officiels et ceux privés de ses ressortissants. Il n'en demeure pas moins que le dossier des indemnisations influencera et envenimera les relations bilatérales pendant de nombreuses années²⁴⁷.

Entretemps, la Suisse surveille les négociations entre la France et l'Algérie. Pour renforcer sa position internationale dans le contexte de l'Afrique du Nord, avant la visite officielle du président égyptien Nasser en 1963, Ben Bella tente d'obtenir un *modus vivendi* avec la France. Il est probable que cette circonstance a permis de trouver une solution relativement équilibrée dans un délai assez bref, en dépit du fait que, pour les informateurs ayant participé à la négociation entre Ben Bella et le secrétaire d'État chargé des affaires algériennes, l'accord est davantage apparu comme « un château de sable au bord de la mer »²⁴⁸. D'un point de vue concret, l'aide française est réduite de 200 millions de nouveaux francs de l'époque, à verser directement aux propriétaires français dépossédés de leurs biens, mais l'avenir incertain de l'Algérie rend impossible des accords à long terme.

Dans les années qui suivent, les autorités algériennes admettent que les problèmes posés par les biens suisses nationalisés ou déclarés vacants devront être résolus. Elles se montrent toutefois extrêmement réservées et prudentes par crainte de créer un précédent que d'autres

246 AFS E2800/1990/106#69*, Listes des discours, 1945-1961, Notes de Petitpierre pour la séance de la Commission des AE du CE, 15.05.1961, et pour la séance de la Commission des AE du CN, 24.05.1961, p. 2.

247 Parmi les nombreux documents, l'un d'entre eux, datant de la fin des années 1970, mérite d'être mentionné, en raison de la dureté des tons utilisés et des expressions peu diplomatiques. Il concerne une discussion sur les relations bilatérales et les contentieux avec l'Algérie. « Il est particulièrement malaisé d'obtenir des Algériens qu'ils discutent de nos revendications en faveur des Suisses dépossédés. Avec le messianisme qui leur est propre, les Algériens se sont fait les prophètes dans le tiers-monde de la théorie de la récupération légitime par les nouveaux États indépendants des terres spoliées par les colons européens. Dans la réalité les choses se présentent bien autrement, comme beaucoup de cas suisses que nous connaissons le prouvent. Très souvent, nos compatriotes ont effectué un réel apport de capital matériel et technologique en Algérie, qui a été confisqué ». DDS, dodis.ch/52264, Relations Suisse-Algérie. Entretien avec l'ambassadeur à Berne, 18.05.1978.

248 DDS, dodis.ch/30321, Conversations de Caillat avec deux proches collaborateurs de Jean de Broglie, secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes, Paris, 09.05.1963.

pays, et surtout la France, pourraient invoquer. Cependant, dans le cadre du développement des relations en matière d'investissements industriels et de coopération technique, il n'est pas exclu de pouvoir amorcer des pourparlers sur le règlement du « passé »²⁴⁹. La Suisse se prépare à la contre-attaque et, afin d'assurer le développement de relations industrielles et commerciales dans de bonnes conditions, propose non seulement de conclure un accord sur l'encouragement et la protection des investissements futurs, mais, simultanément, de définir une procédure permettant l'indemnisation des biens suisses²⁵⁰. Les nombreux cas de spoliation des Suisses en Algérie viennent donc d'être instruits mais le parcours ne s'avère pas simple²⁵¹.

Vers la fin des années 1960, lors de conversations diplomatiques entre les deux pays, le ministre des Affaires étrangères algérien Abdelaziz Bouteflika constate que les relations entre l'Algérie et la Suisse sont « gelées »²⁵², et ce également en raison, du côté suisse, des indemnisations. Selon l'ambassadeur Olivier Long, la Suisse doit faire un choix :

a) continuer à faire du contentieux avec l'Algérie, accumuler les plaintes et les réclamations. Dans ce cas, les relations continueront à se détériorer et les Algériens peuvent devenir de plus en plus désagréables, sans que cela les gêne le moins du monde.

b) entamer le dialogue pour amener la désescalade, se montrer patiente, tolérante et généreuse, comme avec un enfant difficile. Être prête à une longue et pénible négociation²⁵³.

Il est alors convaincu que la deuxième option s'avère la seule raisonnable dans le contexte des relations bilatérales Suisse-Algérie. Tel a été le choix fait par la Suisse.

249 DDS, dodis.ch/31414, Rapport sur les relations économiques avec l'Algérie du délégué aux accords commerciaux, Alger, 19-23.09.1966.

250 DDS, dodis.ch/31420, Lettre au ministre des Affaires étrangères de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika, du délégué aux accords commerciaux, Berne, 25.10.1966.

251 AFS E2200.124 1987/146 57, Nationalisation Algérie, Lettre du consul de Suisse, 24.05.1968.

252 DDS, dodis.ch/33987, Notes de Olivier Long sur son voyage en Algérie du 24 au 27 avril 1968, p. 2.

253 DDS, dodis.ch/33987, cit., p. 3.

Chapitre V

Trajectoires de « retour »

1 Être Suisse outre-mer : revendications et groupes de pression

Si, entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, les Suisses d'Afrique du Nord s'interrogeaient sur la place qu'ils pourraient avoir – ou selon les points de vue réclamer – à leur « retour » en Suisse, en se tournant à plusieurs reprises vers les représentants institutionnels – du réseau consulaire, du DPF et de l'OSE –, les mêmes questions sont restées ouvertes après leur départ d'outre-mer.

En réalité, la Cinquième Suisse, tant appréciée et célébrée dans les documents officiels, a rencontré de nombreuses difficultés à approcher la Suisse officielle, montrant, d'une certaine manière, les faiblesses d'un projet politique qui avait été – probablement – nourri d'un mythe. Tel a du moins été le cas pour les Suisses d'Algérie. Bon nombre d'entre eux, incapables de trouver des réponses en tant qu'individus, se sont réunis en groupes de pression, qui, avec la devise « un pour tous, tous pour un »²⁵⁴, sont intervenus en porte-paroles des revendications communes. Dans un premier temps, il s'agissait de requêtes économiques liées aux biens vacants, aux années de travail à l'étranger et à la nécessité de trouver un nouvel emploi, auxquelles s'ajoutait également l'insatisfaction de ne pas être considérés comme faisant partie intégrante de la Confédération ; la même Confédération qui les avait laissés partir, quelquefois même poussés au départ, mais qui n'arrivait plus, malgré les proclamations, à leur assurer une place, une reconnaissance, ou du moins un remerciement²⁵⁵.

Quand bien même « les intérêts suisses engagés en Algérie [...] méritent qu'on s'inquiète de leur sort »,²⁵⁶ les Suisses d'Algérie ne reçoivent pas de réponses concrètes. Raison pour laquelle, en septembre 1966, une lettre-circulaire est diffusée, annonçant la création d'une

254 AFS E2200.158#1981/76#38*, Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer, nationalisation, Bulletin d'information n° 1, 17.07.1967, p. 1.

255 AFS E2200.158#1981/76#38*, Association des Suisses spoliés d'Algérie, cit.

256 AFS E2001E1976/17/265, Lettre d'Emilio Moser à l'ambassadeur Pierre Micheli, 15.02.1963, p. 1.

association dans le but d'« essayer de faire accélérer l'indemnisation des pertes »²⁵⁷ et invitant les intéressés à y adresser leur dossier ; ainsi, une instance unique les présentera au gouvernement. Le sentiment d'insatisfaction, de se sentir comme des « étrangers intérieurs » (Eldridge, 2016), associe le groupe suisse à de nombreuses autres expériences vécues en Europe (Baussant, 2002 ; Savarese, 2006 ; Jordi, 2013 ; Ertola, 2014 ; Audenino, 2015).

Pour les paradoxes de l'histoire, dans la seconde moitié des années 1960, Genève, ville internationale par excellence, emblème de la diplomatie, de la coopération multilatérale et des relations internationales entre les États, devient le siège de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM), association d'ailleurs liée à la colonisation. Privés d'être et de se sentir Suisses en Suisse, mais reconnaissant la faiblesse de se présenter comme Suisses d'Algérie, ses membres se considèrent et se découvrent comme une communauté porteuse d'une identité collective. À cet égard, l'ASSAOM et son parcours diffèrent peu de ce qu'ont vécu d'autres groupes liés à d'autres pays européens, si l'on pense notamment à la présence européenne en Afrique du Nord, les pieds-noirs en France et les Italiens de Tunisie ou de Libye en Italie.

2 Les « victimes de spoliation ». L'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM)

L'ASSAOM est formellement constituée le 28 janvier 1967. Ses promoteurs – le président Kurt Spörri, un des deux secrétaires, Charles Rochat, et le trésorier Rechsteiner – vivaient en Algérie, de même que les autres membres du comité. Une fois rentrés en Suisse, ils deviennent les porte-paroles des spoliés²⁵⁸. Conscients que la question des indem-

257 AFS E2001E1978/84/1755, Copie de la Lettre-circulaire du 26.09.1966 aux Suisses rentrés d'Algérie, en annexe à la lettre 13.02.1967 du consul général de Suisse à Marseille au DPF. Affaires politiques. Sur l'ASSAOM, cf. aussi DDS, dodis.ch/R20455.

258 Du premier comité faisaient partie aussi les deux vice-présidents Jean Chalut et Frédéric Leutenegger, le deuxième secrétaire Robert Burgdorfer et l'assesseur Aloïs Buttica. Pour une reconstruction des dossiers des membres du comité de l'ASSAOM, AFS E2001E1978/84/1755, Aktennotiz 10.04.1967. Sur Kurt Spörri, cf. DDS, dodis.ch/P41872.

nisations est « une affaire de longue haleine »²⁵⁹ et qu'eux-mêmes ont un âge déjà avancé, ils poussent le gouvernement à prendre en charge le contentieux²⁶⁰. En l'absence d'une convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Algérie et considérant le refus du Gouvernement de la République française, auquel les Suisses s'étaient adressés à titre individuel, de prendre en charge le paiement des pensions et rentes, les « victimes de spoliation » tentent, à travers l'ASSAOM, de promouvoir les mesures susceptibles de réparer et d'indemniser les préjudices de toutes natures²⁶¹. Juridiquement, l'obligation d'indemnisation appartient à l'État spoliateur, avec lequel l'État spolié devrait pourvoir à conclure un accord d'indemnisation complète. Selon les membres de l'ASSAOM, à supposer qu'un tel accord puisse être finalement conclu sur le plan juridique, il semble difficilement concevable que l'économie des États spoliateurs d'Afrique du Nord et d'outre-mer puisse supporter la prise en charge des indemnisations²⁶². Suite à l'échec de pourparlers acceptables, les membres demandent que le Gouvernement suisse, conjointement avec les autres pays ayant vécu, à des niveaux différents, le rapport colonial et la décolonisation, « prennent d'urgence sur le plan national les mesures propres à rétablir [les] compatriotes dans leurs droits et à leur assurer tant une indemnisation pour la perte de leurs gains que des prestations leur permettant de vivre décemment dans leur patrie »²⁶³ (voir tableau 3).

Le premier bulletin de l'association permet au comité d'informer les membres sur l'évolution de la situation et sur les décisions prises²⁶⁴. Par la suite, un communiqué est adressé à la presse française, suisse romande et suisse alémanique. Le périodique *L'Écho*, appartenant au groupe de la presse suisse alémanique et dont la publication

259 AFS E2001E1978/84/1755, Copie de la Lettre-circulaire du 26.09.1966 aux Suisses rentrés d'Algérie, cit.

260 AFS E2001E1978/84/1755, Copie de la Lettre-circulaire du 26.09.1966 aux Suisses rentrés d'Algérie, cit.

261 AFS E2001E1978/84/1755, ASSAOM, Lettre du 18.05.1967 de l'ASSAOM à Willy Spühler, président du Département politique fédéral, pp. 1-2.

262 AFS E2001E1978/84/1755, ASSAOM, Lettre du 18.05.1967, cit., p. 4.

263 AFS E2001E1978/84/1755, ASSAOM, Lettre du 18.05.1967, cit., p. 5.

264 Si, en général, les associations de rapatriés « éditent des bulletins de liaison indispensables à une première transmission identitaire » (Jordi, 2002, p. 21), celui de l'ASSAOM est plutôt un bulletin informatif, avec les démarches faites, les résultats obtenus et les motions présentées au gouvernement.

est assurée par le secrétariat des Suisses de l'étranger, décide de ne pas reproduire le communiqué. Cette décision amène l'ASSAOM à s'interroger sur le rôle du secrétariat même et sur la tutelle qu'il devrait assurer à la communauté suisse expatriée.

Les membres inscrits – qui ont reçu les statuts de l'association et le questionnaire personnel nécessaire à la constitution du dossier général – sont priés de ne pas entreprendre de démarches individuelles auprès des autorités fédérales ou des représentations diplomatiques, mais de s'adresser au comité, le seul habilité à représenter et à engager l'association²⁶⁵. L'ASSAOM essaie de se présenter comme un groupe avec une identité commune, mais il s'agit davantage d'une communauté créée après le « retour » d'Algérie et d'une identité d'exil, liée au départ et à une situation de souffrance partagée (Jordi, 2002).

En 1967, le DPF reçoit 69 dossiers présentant chacun une requête de 400 000 francs²⁶⁶. L'association, à travers son intermédiaire, l'avocat Roger Canonica, dénonce un « profond désappointement de ses membres face à l'inertie [...] du gouvernement chargé de la protection de ses ressortissants »²⁶⁷. Paradoxalement, la même année, dans un contexte totalement différent, le Parti suisse du travail critique le gouvernement en exprimant, en filigrane, la même insatisfaction face à la dichotomie inhérente à la Confédération qui, malgré l'image de bien-être transmise tant dans le contexte national qu'international, se retrouve incapable de faire face aux problèmes existant à différents niveaux :

L'existence du fameux « malaise helvétique » d'aujourd'hui est désormais admise et reconnue jusque dans les cercles les plus gouvernementaux et les oblige à se poser d'inquiétantes questions. [...] Survenant au bout de plus de 20 ans de haute conjoncture ininterrompue, dans cette Suisse, « oasis de bien-être, de paix sociale et de démocratie », tant et si souvent célébrée par les discours officiels, il est à l'heure actuelle l'un des éléments qui marquent clairement la

265 AFS E2200.158#1981/76#38*, ASSAOM, nationalisation, Bulletin d'information n° 1, 17.07.1967, pp. 1-4. Le même document est présent aussi AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM.

266 AFS E2001E#1978/84/1755, Recommandée ASSAOM au Département politique fédéral, à l'attention de Maurice Jaccard, 30.09.1967.

267 AFS E2001#E1980/83/955, Lettre de Roger Canonica, adressée au Département politique fédéral, à l'attention de Maurice Jaccard, 18.09.1968. Sur Canonica, voir aussi DDS, dodis.ch/P45860.

limite des possibilités du régime même dans sa plus éclatante période d'expansion. [...] le bilan de cette politique fait clairement apparaître à la fois les échecs et l'incurie massive de la classe dirigeante dans une série de domaines d'importance vitale pour le peuple et pour l'avenir du pays [...] qu'il s'agisse enfin de la position de la Suisse dans un monde en pleine transformation²⁶⁸.

Entretemps, le gouvernement tente de régler les problèmes en suspens avec l'Algérie et de promouvoir le développement de la coopération dans tous les domaines. Des pourparlers ont lieu en 1968 à Alger entre une délégation suisse dirigée par l'ambassadeur Raymond Probst, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, et une délégation algérienne, dirigée par Layachi Yaker, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires économiques, culturelles et sociales au Ministère des affaires étrangères²⁶⁹. En 1969, lors de la visite de la délégation algérienne à Berne, la protection des investissements suisses en Algérie, étroitement liée à la question des biens vacants et des nationalisations, figure à l'ordre du jour. Comme jusqu'ici aucun progrès n'a été réalisé sur cette question ni qu'a été résolue celle des indemnisations, le Gouvernement suisse menace de ne prendre aucune mesure pour encourager la poursuite des investissements en Algérie²⁷⁰. Toutefois, l'ASSAOM considère ces démarches comme insuffisantes, ce que résume parfaitement une lettre de Canonica en 1971, où il relève les points clés des revendications que l'association a formulées tout au long de son histoire.

Mes clients ont le plus souvent précipitamment quitté [l'Algérie] en raison d'événements politiques qui leur donnaient le choix « entre le cimetière et la valise ». Ils sont d'autant plus volontiers revenus dans leur pays d'origine qu'ils avaient entendu des discours dithyrambiques des ambassadeurs suisses à l'étranger relatifs à la Cinquième Suisse.

268 SSZ, Ar 459.21.14, Broschüren, ca. 1935-1968, Parti Suisse du Travail : Une autre politique ! Des solutions nouvelles ! 1967, pp. 5-6.

269 TNA, Foreign and Commonwealth Office (FCO) 33/816, File no. WRW3/344/1. Switzerland – Political Affairs – Algeria – Relations with, Communiqué du Département politique fédéral, Berne, 21.10.1968. Notre traduction.

270 TNA, FCO 33/816, File no. WRW3/344/1. Switzerland – Political Affairs – Algeria – Relations with, Confidential, British Embassy, Bern, 16.04.1969, p. 2. Notre traduction.

Lorsqu'ils sont arrivés chez nous, titulaires d'un passeport rouge à croix blanche, ils n'ont pas manqué d'être déçus. Ils ont reçu l'aumône de quelque CHF 250.–, ainsi que le gîte et le couvert dans des hôtels de troisième ordre et, après une période d'un mois, ils ont purement et simplement été invités « à se débrouiller ». Certains industriels, sont devenus chauffeurs de taxi, d'autres agents d'assurances, et comme la plupart étaient sur l'automne de la vie, ils ont rencontré des difficultés considérables à se faire une situation dans leur pays. Bien entendu, et individuellement d'abord, ils se sont adressés au Département politique fédéral afin que celui-ci leur prêle main-forte pour obtenir le remboursement du dommage qu'ils avaient subi par les spoliations dont ils avaient été l'objet. [...] Constatant alors que toutes leurs démarches étaient vaines, mes clients se sont associés au sein de l'Association des spoliés d'outre-mer. [...] Mes clients ont assisté à cet élan extraordinaire de solidarité des citoyens suisses face aux événements de Hongrie, puis de Tchécoslovaquie, et ils constatent qu'en définitive, il est préférable d'avoir un passeport étranger, qu'un passeport suisse, pour bénéficier d'une aide de la mère patrie. Aujourd'hui, le problème de l'aide au tiers-monde se pose et va faire l'objet d'un débat aux Chambres fédérales. Mes clients ne sont pas contre l'aide au tiers-monde, mais ils estiment que celle-ci devrait être subordonnée au remboursement par voie de compensation du préjudice dont les ressortissants suisses ont été victimes²⁷¹.

En demandant à Berne une aide extraordinaire, les Suisses d'Algérie voudraient que soit pris à leur sujet le même arrêté que celui ayant accordé une aide aux Suisses spoliés à la suite de la Seconde Guerre mondiale, donc victimes du nazisme²⁷².

Entre la fin des années 1960 et le début des années 1970, de nombreux documents, lettres et rapports sont échangés régulièrement entre l'ASSAOM et le DPF, ce dernier donnant des réponses négatives aux requêtes d'indemnisation. Plusieurs dossiers tendent à démontrer l'insatisfaction de ne pas avoir obtenu une reconnaissance et un traitement égal à d'autres spoliés en Afrique, tels que la communauté au Congo belge, qui avaient obtenu des indemnisations²⁷³. Le soutien

271 AFS E2001#E01#1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, Lettre de Roger Canonica à la Télévision Suisse Romande, 17.01.1971, pp. 1-2.

272 *Tribune de Genève*, 17.11.1967.

273 Cfr. AFS E2200.44-04#1984/117#64, Ass. sociales, conv. Belg. – Congo des Suisses au Congo, 1960-1968; E2200.44-03#1979/120#187, Protection des Suisses au Congo, 1961-1966.

économique ininterrompu à l'Algérie et l'aide « spectaculaire »²⁷⁴ de la Confédération aux pays du tiers-monde²⁷⁵ enveniment également la situation, puisque selon l'ASSAOM son pays ne prend pas en considération les requêtes de ses « déshérités de la patrie »²⁷⁶. Par contre, les Chambres continuent de proposer des crédits supplémentaires à titre de coopération technique. Pour l'ASSAOM, ce geste bienveillant est inconciliable avec la spoliation subie. Dans une des nombreuses lettres envoyées au Conseil national, le président Spörri observe que si les pays en question ont le droit d'être aidés, ils ont aussi des obligations à respecter²⁷⁷. Il garde la même posture dans les communications avec le DPF :

Nous pensons à la célérité avec laquelle un projet de loi a été préparé permettant d'officialiser l'aide au tiers-monde et surtout de l'augmenter sensiblement dans le futur [...]. Nous ne voudrions pas nous répéter mais ne pouvons pas nous empêcher de vous faire part de notre désappointement et de nos regrets d'avoir cru en les promesses de la mère patrie. Sans doute aurions-nous mieux fait à l'époque d'abandonner la nationalité suisse, même à présent nous nous demandons si nous ne serions pas obligés de retourner en territoire français pour avoir plus de chances de voir respectés nos droits²⁷⁸.

La presse adopte la même position, en relevant que puisque « [l]a Suisse n'a jamais colonisé personne », elle n'est pas obligée de soutenir cette politique²⁷⁹.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, ne se sent pas responsable des dommages causés par des États étrangers sur le sol étranger. Le fait d'accepter la requête d'indemnisation pourrait créer des précédents et encourager les pays en voie de développement à exproprier

274 AFS E2001#E01#1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, *La Suisse*, 26.09.1971.

275 L'idée du tiers-monde a été fortement contestée par certains auteurs (Liauzu, 1987). Nous nous référons à la définition de ce terme et à sa relation avec la Guerre froide par Westad (2007) : « Le tiers-monde indique les processus coloniaux et post-coloniaux de marginalisation (et la lutte contre ces processus) ».

276 AFS E2001#E01#1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, *La Suisse*, cit.

277 AFS E7001C#1982/118#744*, Eingabe ASSAOM Genève betr. Aide au tiers-monde. Finanzhilfe an Entwicklungsländer, Rahmenkredite, Lettre de Kurt Spörri, président de l'ASSAOM, au conseiller fédéral Ernst Brugger, 23.03.1971.

278 AFS E2001E-01 1988/16 1571, Lettre de l'ASSAOM au Département politique fédéral, Genève, 18.04.1973, p. 2.

279 *Tribune de Genève*, 05.08.1969.

les Suisses, la conséquence financière de cette mesure étant supportée par la Confédération²⁸⁰. De plus, si le Conseil fédéral demandait aux Chambres fédérales les crédits nécessaires pour une indemnisation, il instituerait une notion nouvelle contraire aux principes de libre entreprise, à savoir celle d'une responsabilité de l'État à l'égard des risques courus par des particuliers²⁸¹. Une réponse négative supplémentaire émane également de la Commission des pétitions, qui rejette celle de l'ASSAOM concernant l'indemnisation de dommages subis à cause de nationalisations. Le rapport justifie son refus en soulignant que les secours les plus urgents ont été accordés aux Suisses revenus d'Algérie ; en effet le Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger leur a versé environ 1,6 million de francs²⁸².

Le débat s'avère tout aussi remarquable au niveau municipal. À la fin de 1970, l'ASSAOM adresse une lettre au président du Conseil municipal de la ville de Genève, siège de l'association, en soulignant que ses membres ne se considèrent pas comme des colonisateurs mais plutôt des travailleurs qui ont vécu à l'étranger tout en restant suisses, en gardant la nationalité et en préservant les valeurs suisses. Par conséquent, leur pays ne doit pas les oublier mais prévoir une aide économique afin de les protéger :

Précisons de suite que les « Suisses spoliés » ne sont généralement pas de ceux que le « monde civilisé » appelle communément des « colonialistes » ou autres « enrichis au détriment des peuples du tiers-monde »!

Si beaucoup d'entre nous ont été dépouillés de leurs biens de toutes sortes, de leurs entreprises créées à force de durs labeurs pendant des dizaines d'années, il serait juste qu'ils obtiennent réparation. Ce qui serait encore plus juste, c'est que les nombreux et paisibles travailleurs de toute sorte qui, pendant toute une existence ont cotisé à des caisses locales de vieillesse obligatoires, se voient octroyer le fruit de ces cotisations. Or, grand nombre d'entre eux se trouvent au-

280 AFS E2001#E1980/83/955, Lettre du DPF à l'ASSAOM 07.07.1969, pp. 1-2.

281 AFS E2001#E1980/83/955, Projet de lettre à l'ASSAOM de la part du conseiller fédéral Willy Spühler, 17.07.1969, p. 3. Voir aussi DDS, dodis.ch/50218, Le contentieux d'indemnisation avec la France a raison des « événements » d'Algérie, 19.05.1976.

282 AFS E2001E1980/83/955 et AFS E1070 1922/87 221, Conseil national 13.03.1970. Rapport de la Commission des pétitions du 19 février 1970 sur la Pétition de l'ASSAOM concernant l'indemnisation de dommages subis à cause de nationalisations, p. 1.

jourd'hui à l'âge de la retraite, privés de toute prestation, parce qu'ils sont restés suisses ! Parmi eux, plusieurs sont originaires ou résident dans le canton de Genève.

Vous allez sans doute nous dire qu'il s'agit là d'affaires relevant de la Confédération helvétique. Soyez rassurés, nous lui avons exposé nos problèmes depuis déjà de nombreuses années et lui avons demandé, à elle qui alloue si généreusement des sommes énormes au même tiers-monde, de prévoir également une aide à ses rapatriés, et cela, en attendant d'obtenir réparation par les pays concernés. Hélas ! Aucun résultat encore à ce jour, et nous sommes contrits de devoir constater que la balance de notre pays s'est dérégulée : dans un de ses plateaux deux fois (gouvernement et communes) une aide aux spoliés, et dans l'autre plateau, rien, absolument, pour les spoliés !²⁸³

La lettre pointe du doigt l'aversion ou du moins le manque de soutien de ceux qui, selon les rapatriés, devraient s'engager à les réintégrer en particulier dans le contexte citoyen mais également et par extension, dans le contexte suisse dans sa globalité. Le choix des rapatriés de conserver la nationalité suisse (« Ils sont restés suisses ! ») s'est en réalité avéré contre-productif, se retrouvant sans droits ni indemnisation, au contraire de l'aide allouée aux pays en voie de développement ; ainsi, les Suisses d'outre-mer n'avaient aucune chance de trouver une place dans la Suisse plurielle.

La presse résume également bien l'attitude des spoliés face aux questions que soulève l'aide aux pays du tiers-monde : « Et nous ? [...] Aider les pays en voie de développement, c'est sans doute bien et généreux, mais aider aussi ceux qui ont été victimes de la politique menée par certains de ces pays, ce serait mieux ! »²⁸⁴. Toutefois, la Confédération n'a nullement l'intention d'augmenter l'écart entre les pays développés et les autres.

L'aide aux pays en voie de développement et leurs relations avec les pays industrialisés se retrouvent au centre des relations internationales pendant les premières décennies de la Guerre froide (Bott *et al.*, 2011). La coopération suisse au développement démarre au début des années 1950. En participant en 1950 et 1951 à la création

283 Archives de la Ville de Genève (AVG), Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève, Tome II, Cent vingt-huitième année, Chancellerie d'État, Service sténographique 1971, Lettre de l'ASSAOM : Suisses spoliés dans le tiers-monde, pp. 847-848.

284 *La Suisse*, 20.10.1970.

d'un fonds – géré par les Nations Unies – en faveur des pays du tiers-monde, le Conseil fédéral donne le coup d'envoi à l'aide publique au développement²⁸⁵. Cette époque correspond au début de la décolonisation et l'aide est perçue au niveau européen comme « une reconstruction totale des sociétés < sous-développées > » (Escobar, 2011 : 4), tout en décourageant la formation de nouvelles formes coloniales, à savoir le néo-colonialisme purement économique (Büschel et Speich, 2009). Parallèlement à l'assistance économique et financière, l'assistance technique s'avère tout aussi indispensable, en vue « d'améliorer les compétences techniques et administratives, [...] d'obtenir une meilleure exploitation des ressources naturelles et humaines, d'élever le niveau de vie ainsi que le niveau culturel et sanitaire et d'augmenter la productivité »²⁸⁶. Convaincue de la valeur exemplaire de son modèle économique et politique, la Confédération affirme agir au nom de la neutralité et de la solidarité (Perrenoud, 2010) et base sur l'hélicentrisme (de Dardel, 1981) ses premières années de coopération et d'aide au développement. Parallèlement, cette approche participative met en relief l'existence, ou mieux la persistance, d'intérêts suisses en particulier économiques en Algérie²⁸⁷.

3 Tentatives de réhabilitation et échecs

L'ASSAOM, en agissant comme un groupe de pression, tente de construire un réseau à différents niveaux pour sensibiliser l'opinion publique – mais pas uniquement – à sa cause. La Commission des Suisses de l'étranger de la NSH fournit un soutien aux personnes confrontées à des « circonstances très difficiles, dont elles ne sont pas

285 En 1961, le poste de délégué à la Coopération technique est créé. En 1977 il est remplacé par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département politique fédéral. Ce dernier, à son tour deviendra le Département fédéral des affaires étrangères en 1979.

286 DDS, dodis.ch/15105, Résumé des débats concernant l'assistance technique aux pays sous-développés. Procès-verbal. Journée des ministres. Berne, 11.09.1959.

287 La relation entre la Suisse et l'Algérie ne s'effectue pas à travers la France, cfr. AFS E2001E1976/17/265, Lettre d'Emilio Moser à l'ambassadeur Pierre Micheli, 15.02.1963, p. 1.

responsables »²⁸⁸. La Commission dépose plusieurs motions de solidarité et de nombreux appels sont faits, lesquels soulignent la différence entre les Suisses d'Égypte, de Tunisie et du Maroc – qui ont malgré tout obtenu réponse à leurs requêtes – et les Suisses d'Algérie²⁸⁹. En 1972, à l'occasion de l'assemblée plénière de la 50^e Journée des Suisses de l'étranger, la Commission des Suisses de l'étranger déclare son plein soutien aux rapatriés helvétiques. Celle-ci estime qu'une prise de position de la Confédération, outre qu'elle accélérerait le règlement de la question de l'indemnisation, concrétiserait les proclamations et les appréciations relatives à la Cinquième Suisse. Pour ceux qui revenaient d'outre-mer, il ne suffisait plus d'être porteurs de « l'action bénéfique ».

Les Suisses de l'étranger réunis à Berne pour leur 50^e Congrès annuel estiment de leur devoir de faire acte de solidarité avec ces compatriotes rapatriés et victimes d'événements politiques indépendants de leur volonté. Ils émettent le vœu que la Confédération, dans le cadre de l'article 45bis de la Constitution, édicte rapidement toutes dispositions nécessaires en vue de venir en aide aux Suisses rapatriés, tant en ce qui concerne les retraites, qu'en ce qui concerne la réparation des pertes subies. Ces mesures seraient considérées par l'ensemble des Suisses de l'étranger comme le meilleur témoignage que puisse leur rendre la Confédération pour l'action bénéfique qu'ils poursuivent en sa faveur dans le monde entier²⁹⁰.

Aux côtés de la Commission et parmi les partisans les plus convaincus, se trouve l'OSE²⁹¹, qui, du début des années 1970 jusqu'à la moitié des années 1980, présente au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de nombreuses requêtes²⁹². Le problème des spoliés trouve sa place également dans d'autres Congrès des Suisses

288 AFS E205A1985/101#1022 et AFS E2001E1980/83/955, Lettre du président de la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH au chef du Département politique fédéral 04.02.1970.

289 AFS E2005A1985/101#1022, Appel aux compatriotes, 01.09.1971.

290 AFS E 2001 E 01 1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, Lettre de la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH (signé le président Louis Guisan) à Monsieur le conseiller fédéral Pierre Graner, chef du département politique, 01.09.1972. Voir aussi AFS E1070 1922/87 221 et AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM.

291 AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources », Liste des interventions de l'Organisation des Suisses de l'étranger et de ses rapports avec diverses autorités concernant l'ASSAOM, Berne, 09.11.1988.

292 Le Département fédéral politique devient Département fédéral des affaires étrangères en 1979.

à l'étranger, comme à Morat (1976), à Sierre (1982) – lors duquel, à travers une motion de solidarité, 78 millions de francs d'indemnisation furent demandés²⁹³ –, à Bâle (1984) et à Interlaken (1985), où est proposée une plateforme pour les requêtes des « victimes ».

Le gouvernement général continue à nourrir des intérêts économiques en Afrique du Nord, en particulier en ce qui concerne le secteur du gaz et de la viticulture. Lors d'une des nombreuses réunions présentant à l'ordre du jour la question des indemnisations, émerge la nécessité de séparer la question du gaz et du vin de l'affaire des biens suisses, pour éviter des conséquences négatives et tenter de parvenir à une entente avec l'Algérie²⁹⁴. Au cours de la même période, le Département politique s'efforce de garder sa position d'interlocuteur avec l'Algérie, laquelle semble faire « un modeste effort en vue d'améliorer les relations »²⁹⁵. Conserver ces relations compte assurément parmi les objectifs du gouvernement général, d'autant plus que les Algériens considèrent comme une concession majeure le fait qu'ils aient accepté de discuter la question du dédommagement avec Berne, attitude qu'ils n'ont pas adoptée à l'encontre d'autres pays aux revendications bien plus importantes. Ainsi, celles des Suisses rapatriés d'Algérie demeurent « la véritable pierre d'achoppement » des relations bilatérales²⁹⁶.

Raison pour laquelle l'ASSAOM se trouve toujours soumise à surveillance. De fait, à la réunion annuelle des Congrès des Suisses à l'étranger, il arrive souvent que « l'ASSAOM se réveille et manifeste quelques velléités d'intervention »²⁹⁷, particulièrement depuis le changement de président à sa tête, lorsque Kurt Spörri est remplacé par Frédéric Leutenegger. Ce dernier, considéré « plus virulent » que son prédécesseur²⁹⁸, est décrit comme « constamment agressif »²⁹⁹. À rele-

293 *Le Nouvelliste*, 24.08.1982, voir aussi le *Journal de Genève* et la *Tribune de Genève*.

294 AFS E2001E01 1988/16 1571, Compte rendu de la réunion du mercredi 21 août 1974, Indemnisation des Suisses rapatriés d'Algérie, Berne, 09.09.1974, p. 2.

295 AFS E2005A#1985/101#1022*, ASSAOM, Genève, Note pour Messieurs Wilhelm et Slavi, Berne, 09.08.1972.

296 DDS, dodis.ch/38993, Note au chef du Département. Contentieux avec l'Algérie, Berne, 15.06.1973.

297 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Lettre à la Direction politique du Département politique fédéral de l'ambassadeur de Suisse, 27.07.1973.

298 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Note de dossier. Confidentielle, 24.09.1975.

299 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Note de dossier, cit.

ver qu'outre les pertes économiques, il avait demandé réparation suite à un attentat du FLN en Algérie dont il avait lui-même été victime, événement qu'il n'a ni oublié ni pardonné, notamment en raison de son invalidité jamais reconnue³⁰⁰. Ses interventions s'avèrent donc imprévisibles, d'une certaine manière redoutées et souvent considérées comme « trop spectaculaires »³⁰¹ ; elles auraient d'ailleurs pu peser sur les négociations alors en cours avec la France et l'Algérie³⁰². Au niveau de la politique intérieure, Leutenegger peut compter sur l'appui des Républicains, tel Schwarzenbach³⁰³, qui présentent une connotation extrémiste.

Les années 1980 marquent un changement, lorsque l'ASSAOM réussit à entrer dans les maisons suisses grâce à la télévision. Dès le début des années 1970, elle avait sollicité la Télévision Suisse Romande (TSR) et demandé d'organiser un débat contradictoire sur le sujet des spoliations³⁰⁴. La requête avait été transmise au chef du Département de l'information, mais aucun engagement sur l'éventuelle réalisation du débat n'avait été pris³⁰⁵. Lors de la sortie de l'émission *L'Algérie dix ans après* (1972)³⁰⁶, qui retraçait la guerre d'Algérie et montrait le pays à l'occasion du dixième anniversaire de son indépendance, l'association avait accusé les réalisateurs d'avoir fourni une lecture tendancieuse et ignoré leurs témoignages³⁰⁷, en passant « sous silence les nombreuses victimes européennes, Suisses compris, tout aussi innocentes que les autres »³⁰⁸. L'invitation à une table ronde avait de nouveau été sollicitée, prenant également en considération la place donnée aux rapports

300 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Note de dossier, cit.

301 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Compte rendu de la réunion du 22.08.1975. Tour d'horizon de nos relations avec l'Algérie, pp. 3-4.

302 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Compte rendu de la réunion du 22.08.1975, cit.

303 AFS E2200.73#1995/191#73, ASSAOM, Notice d'entretien, 15.08.1975.

304 AFS E2001#E01#1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, Lettre de Roger Canonica à la Télévision Suisse Romande, 17.01.1971.

305 AFS E2001#E01#1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, Lettre du chef des programmes TSR Bernard Béguin à Roger Canonica, 19.03.1971.

306 ARTS, GE0008139234, ZB034205/01, *L'Algérie dix ans après*, 29.06.1972.

307 AFS E2001#E01#1982/58#871 881, ASSAOM, 1971-1972, Lettre de Kurt Spörri au directeur de la Télévision Suisse Romande, 03.07.1972.

308 *L'Express*, 06.07.1972, p. 13.

avec l'Algérie dans d'autres émissions³⁰⁹. En 1982, pour la première fois – et à notre connaissance la seule – les revendications de l'ASSAOM trouvent place à la TSR lors de l'émission *L'antenne est à vous*³¹⁰. Diffusée entre 1975 et 1985, elle offrait un temps de parole d'environ 20 minutes à des associations en leur donnant l'occasion de débattre, de même qu'à des organisations et des groupes d'intérêt n'ayant que peu accès aux mass media³¹¹. Le nouveau président Erwin Sutter, le vice-président Hugo Baechler et le trésorier Robert Burgdorfer, selon le format de l'émission, ont ainsi la possibilité d'exposer les démarches de l'ASSAOM, à l'époque composée de 84 membres de plus de 65 ans et de 13 de moins de 65, avec un âge moyen de 76 ans et demi³¹².

En résumant ses interventions, le comité de direction met en évidence le caractère légitime, à son avis, des prétentions de ses membres, qui ont réalisé de durs labeurs, exporté des produits et techniques suisses et fait connaître le pays. Celui-ci demande une assistance analogue aux mesures de 1957 et 1959 en faveur des Suisses rapatriés à l'issue du deuxième conflit mondial. Il accuse le DFAE d'être le responsable des échecs des pourparlers et sollicite « une considération au moins égale à celle [qu'ils portent] aux réfugiés étrangers [que la Suisse reçoit] »³¹³. En outre, après vingt ans, l'ASSAOM interroge le Secrétariat d'État sur les négociations d'Évian, afin de comprendre la position de la Suisse et la possibilité de « tirer certaines conclusions »³¹⁴ :

Lors des pourparlers et des accords franco-algériens, engagés et conclus à Lugrin et à Évian, en 1961 et 1962, la Suisse a servi de base aux délégations algériennes, et a assuré la sécurité des négociateurs du Gouvernement provisoire algérien. Qui a proposé notre territoire ?

309 « Nous constatons que dans une émission télévisée programmée pour le mercredi 16 courant, à 20h05, sur TVR, Monsieur Charles-Henri Favrod, journaliste, présentera Ahmed Ben Bella comme symbole de la liberté algérienne. Cette émission ne va-t-elle pas envenimer nos relations avec le Gouvernement algérien ? », AFS E2010A 1995/313 3196, ASSAOM, vol. I, Lettre de l'ASSAOM au secrétaire d'État, Meyrin, 14.06.1982, p. 2.

310 ARTS, *L'antenne est à vous*, 1982.

311 Pour informations : <https://www.rts.ch/archives/tv/information/antenne-est-a-vous/>.

312 27 membres sont déjà décédés. « Notre attente ne peut se prolonger davantage, car notre âge avance », confirme encore une fois le président pendant l'émission.

313 ARTS, *L'Antenne est à vous*, 1982.

314 AFS E2010A 1995/313 3196, ASSAOM, vol. I, Lettre de l'ASSAOM au secrétaire d'État, cit., p. 2.

- le Gouvernement suisse ?
- le Gouvernement français ?
- le Gouvernement provisoire algérien ?

Qui a pris en charge les frais de ces délégations, et des frais annexes, pendant ces séjours ?

- le Gouvernement suisse ?
- le Gouvernement français ?
- le Gouvernement provisoire algérien ?

Au cas où ces frais ont été assumés par le Gouvernement suisse, prière de nous indiquer les montants par séjours. En échange du rôle important joué par la Suisse, le Gouvernement provisoire algérien a-t-il offert des garanties pour la protection des vies et des biens suisses en Algérie, ou a-t-il proposé des compensations différentes ? À défaut, le Gouvernement suisse a-t-il demandé des assurances pour le respect des vies et des biens de ses sujets en Algérie ?³¹⁵

La reconstruction des échanges entre l'association et le gouvernement, aussi répétitive qu'elle puisse paraître, confirme que les deux interlocuteurs ont maintenu sa position dans le temps. Le DFAE met l'accent sur le fait de s'être, dès le début, « occupé avec toute l'attention voulue [avoir] et poursuivi inlassablement ses efforts par la suite, sans malheureusement avoir pu obtenir satisfaction en faveur des intéressés »³¹⁶.

En suivant la position du DFAE, le Département fédéral de l'économie publique souligne également les efforts consentis par le Conseil fédéral :

Il est inexact de dire que les problèmes des Suisses lésés d'Algérie sont délaissés par les autorités fédérales. Les négociations menées avec l'Algérie en vue d'obtenir une indemnisation se sont heurtées malheureusement, en dépit des efforts déployés du côté suisse, à une fin de non-recevoir de principe. Bien que les chances de voir l'Algérie modifier sa position dans un proche avenir soient minces, le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne considérait pas ce dossier comme clos³¹⁷.

315 AFS E2010A 1995/313 3196, ASSAOM, vol. I, cit., p. 1.

316 AFS E2010A 1995/313 3196, ASSAOM, vol. I, Lettre de Raymond Probst à Monique Bauer-Lagier, députée au Conseil des États, Berne, 15.12.1984, p. 1.

317 AFSE2025A#1993/130#4594*, Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outremer. Communication du Département fédéral de l'économie publique, Office fédéral des affaires économiques extérieures à l'ASSAOM, 09.06.1982, p. 2.

L'ASSAOM demande la création d'un nouvel article constitutionnel permettant l'octroi d'aide ou d'indemnités compensatrices extraordinaires pour les dommages subis par des Suisses à la suite de faits de guerre ou de nationalisations à l'étranger. La délégation de l'ASSAOM est reçue plusieurs fois par le secrétaire d'État Raymond Probst et le président de la Confédération, notamment en 1983 par Pierre Aubert et en 1985 par Kurt Furgler, mais en vain³¹⁸. Le Conseil fédéral continue à examiner les demandes présentées par l'association lors des Congrès des Suisses de l'étranger et, constatant que les Suisses d'Algérie habitant la France touchent les mêmes rentes de sécurité sociale que les citoyens français, assure que le DFAE poursuivra ses efforts pour obtenir que « les quelque 80 Suisses d'Algérie qui habitent notre pays reçoivent la validation de leurs périodes d'assurance en Algérie »³¹⁹. Par contre, il ne peut pas donner suite à la demande de versement d'une indemnité suite aux dommages subis par les membres de l'ASSAOM. De plus, il souligne que les Suisses d'Algérie ont bénéficié d'indemnités forfaitaires d'un montant total de 1,84 million de francs suisses du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger³²⁰.

Le tournant est acté en 1989, quand le Conseil fédéral suspend toutes démarches d'indemnisation auprès de l'Algérie³²¹. Les années suivantes se caractérisent par des requêtes et des rejets. En 1990, par le biais de la motion Houmard, le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement un arrêté fédéral³²². Ce dernier prévoit l'ouverture d'un

318 Voir, par exemple, AFS E2010A#1995/313#3196, ASSAOM, vol. I, Note de dossier. Visite d'une délégation de l'ASSAOM chez M. le Secrétaire d'État Raymond Probst, le 10 février 1982, à 11 heures, Berne, 15.02.1982 et Procès-verbal de l'entretien du 9 mars 1983 du président de la Confédération Aubert avec une délégation de l'ASSAOM. Voir aussi AFS E7001C 1995/311 285, ASSAOM Meyrin.

319 AFS E2850.1 1991/234 200, Spoliés d'outre-mer (Algérie/Congo Belge), Communication du Département fédéral des affaires étrangères au Conseil fédéral sur les revendications des Suisses ayant vécu au Congo et en Algérie, Berne, 19.02.1987, p. 2. Le chiffre est le même in AFS E2010A 1995/313 3197, ASSAOM, vol. II, Rapport du Département fédéral des affaires étrangères au Service de documentation de l'Assemblée fédérale, à l'attention de M. Pierre Jeanneret, Berne, 20.03.1984, p. 2.

320 AFS E2850.1 1991/234 200, Spoliés d'outre-mer (Algérie/Congo Belge), Communication du Département fédéral des affaires étrangères au Conseil fédéral, cit., p. 2.

321 AFS J2.230#2012/96#252, Lettre du Département fédéral des affaires étrangères à Monsieur Rudolf Wyder, directeur, Secrétariat des Suisses de l'étranger, 11.02.1994, p. 1.

322 Motion Houmard. Indemnisation des anciens Suisses d'Algérie, 90.443, 21.03.1990.

crédit d'engagement destiné à permettre l'indemnisation des Suisses d'Algérie³²³.

La Confédération fait l'objet de critiques répétées de la part de l'ASSAOM, de parlementaires et de certains médias, mais toutes les solutions envisagées ne permettent pas d'aboutir à un règlement de la question. Les tentatives d'aboutir à la conclusion d'un accord d'indemnisation avec l'Algérie ont échoué, ainsi que les négociations avec la France. Entre 1964 et 1980, 32 interventions, qui concernaient surtout les dommages causés aux biens suisses durant la période précédant l'indépendance, se sont toutes soldées par des échecs. La France fait valoir qu'elle ne peut être considérée comme responsable des préjudices subis avant l'indépendance, s'agissant de dommages de guerre non soumis à indemnisation selon le droit international public coutumier. Pour ceux survenus après l'indépendance, la partie française, toujours sur la base du droit international public coutumier, rejette la responsabilité sur l'État algérien³²⁴. Bien que la motion soit rejetée par le Conseil des États en 1992³²⁵, les spoliés intensifient leur lutte par tous les moyens dont ils disposent³²⁶.

En 1993, un groupe de travail interne au Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est constitué. Formé de trois membres (Jacques

323 Les arguments étaient toujours les mêmes, à savoir : 1) Les biens et intérêts suisses en Algérie touchés par des nationalisations et mesures analogues lors du processus d'indépendance en 1962 représentent, selon les calculs de l'ASSAOM, un montant de 35 millions de francs (valeur 1962). 2) Depuis 1980, les autorités fédérales font état d'un veto algérien répété et systématique à toute négociation d'indemnisation du fait que, selon la partie algérienne, leur État n'a fait que récupérer des biens qui lui appartenaient de droit. Cette attitude de l'Algérie est d'ailleurs la même envers tous les États. Pourtant, la communauté suisse d'Algérie a œuvré en faveur de l'économie algérienne et elle a contribué au développement économique et commercial de ce pays. 3) Comme il n'apparaît pas possible, dans un avenir prévisible, de conclure avec l'Algérie un accord d'indemnisation, une mesure s'impose pour indemniser ces Suisses dépossédés. 4) [...] Le moment est dès lors venu de créer la base légale pour un dédommagement des spoliés d'Algérie par la Confédération. Cfr. Motion Houmard. Indemnisation des anciens Suisses d'Algérie, p. 1516.

324 AFS E414A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, 12.04.1996, p. 1. Voir aussi AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources », Département fédéral des affaires étrangères, réunion du 8 juin 1995 relative à l'indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie, Berne, 18.08.1995, p. 2.

325 AFS J2.230#2012/96#252, Groupe de travail « Indemnités ressources » et AFS E414A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, 12.04.1996, p. 1.

326 Pour une reconstruction détaillée, voir Tarli (2004), en particulier, pp. 129-135.

Lambelet du Gay, Gérard Salzman et Erwin Sutter, président de l'ASSAOM), il est chargé de s'occuper du dossier « Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie », avec les autorités fédérales. La solidarité de la Confédération est sollicitée. Compte tenu de ses choix politiques précédents, cette dernière ayant notamment témoigné sa solidarité aux victimes des deux premières guerres mondiales, il n'existe « aucune raison valable pour qu'elle n'agisse pas de même avec les victimes de la guerre algéro-française ; il ne saurait y avoir de discrimination, mais bien au contraire égalité de traitement »³²⁷. Des enquêtes approfondies en faveur ou contre une solution interne sont menées. Dans le détail,

... les arguments suivants en faveur d'une solution interne [sont retenus] :

– L'attitude de l'Algérie, responsable du point de vue du droit international public, ne laisse entrevoir aucune autre solution qui permettrait d'indemniser nos compatriotes.

– Sur le plan humain, une telle solution contribuerait à calmer les vifs sentiments d'injustice et d'incompréhension qui règnent parmi les Suisses d'Algérie.

– L'affaire, qui repose sur une initiative du Conseil des Suisses de l'étranger, sera très probablement reprise lors des prochains Congrès de cette organisation.

– Il serait possible de satisfaire ainsi une revendication politique formulée depuis de nombreuses années et de clore ce dossier une fois pour toutes.

Des arguments tout aussi convaincants militent contre une solution interne, à savoir :

– Le versement d'une indemnité marquerait une modification fondamentale de la pratique suivie jusqu'ici par le Conseil fédéral. Notre position dans d'éventuelles négociations futures en matière d'indemnisation s'en trouverait affaiblie.

– Une solution interne en faveur des Suisses d'Algérie pourrait avoir de sérieuses incidences budgétaires. Or les finances de la Confédération présentent actuellement un déficit élevé. L'octroi d'une aide financière à un groupe restreint de la population risquerait, en cette période d'incertitude économique, de mécontenter une partie de l'opinion publique.

– Une telle solution constituerait sans doute un précédent que seraient susceptibles d'invoquer tous les Suisses victimes, dans le pas-

327 Archives OSE (AOSE), Rapport du groupe de travail « Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie », présenté aux membres du Conseil des Suisses de l'étranger à la séance du samedi 5 mars 1994, p. 12.

sé ou à l'avenir, d'atteintes étatiques à leurs intérêts patrimoniaux à l'étranger et qui n'ont pas été ou ne seront pas indemnisés. Elle serait ainsi de nature à susciter de nouvelles revendications, notamment de la part des anciens Suisses de la Russie tsariste, de ceux des États de l'Europe centrale et orientale dont les dommages n'ont pas été couverts par les accords d'indemnisation conclus dans les années quarante et cinquante, ainsi que ceux de Chine³²⁸.

Cependant, en 1995, toujours aucune solution concrète permettant d'indemniser les Suisses d'Algérie sur la base du droit interne existant n'est trouvée³²⁹. Au total, 140 ressortissants (sans les doubles nationaux) et entreprises suisses, soit 255 cas recensés, ont subi des préjudices d'un montant global d'environ 35 millions de francs suisses (valeur 1962-1963)³³⁰. Le groupe de travail relève que le Conseil fédéral perpétue un « déni de justice » et demande à l'OSE d'intervenir auprès des parlementaires de sa connaissance. Il les incite à les sensibiliser à nouveau en vue de l'obtention, par les autorités compétentes, d'un crédit d'engagement destiné à permettre à la Confédération de verser aux spoliés d'Algérie une « allocation compensatrice provisionnelle »³³¹. Pour le président de l'OSE, Jean-Jacques Cevey, le groupe de travail a le mérite d'obliger le Conseil fédéral à se déterminer sur trois problèmes importants :

Est-ce qu'il y a la possibilité dans la situation politique internationale actuelle et notamment compte tenu de la position du Gouvernement algérien, d'attendre quelque chose à court terme de l'Algérie ? [...]
Est-ce qu'il y a, deuxièmement, possibilité d'obtenir quelque chose de la France ? [...] Et troisième problème : est-ce qu'il y a l'opportunité,

328 AFS E414#A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, cit., pp. 1-2.

329 AFS E414#A2004/75#1031, Note de discussion du Département des affaires étrangères, cit., p. 2.

330 Rapport du groupe de travail « Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie », cit., p. 12. Voir aussi AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources » : relation entre le GT Europe/ASSAOM/GT Indemnités-Ressources, 1988-1994, Relation du Groupe de travail « Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie » à l'ambassadeur Mathias Krafft, directeur de la Direction du droit international public, 11.05.1995.

331 AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources » : relation entre le GT Europe/ASSAOM/GT Indemnités-Ressources, 1988-1994, Rapport du groupe de travail « Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie », présenté aux membres du Conseil des Suisses de l'étranger à la séance du 22 août 1996 à Neuchâtel, p. 4.

dans le sens anglais du terme, donc occasion favorable d'obtenir quelque chose de la Confédération par la voie interne, par une démarche gouvernementale ou parlementaire ? [...] Est-ce que, aujourd'hui, la Suisse est en état de distraire de ses ressources actuelles quelque dizaines de millions pour essayer d'atténuer les difficultés occasionnées par les nationalisations en Algérie à certains de nos compatriotes, alors que se posent tant d'autres problèmes concernant non pas un certain nombre de Suisses qui ont eu le malheur de vivre dans ce pays à cette époque, mais touchant des centaines de milliers de nos compatriotes qui ont de la peine à trouver en Suisse des solutions, uniquement du fait de l'impasse financière dans laquelle se trouve la Confédération ?³³²

Si les efforts accomplis ont incité le Conseil fédéral à se pencher à nouveau sur cette affaire, le président refuse quant à lui de suivre le groupe de travail dans ses attaques envers la Confédération, accusée d'un manque de volonté politique³³³. Ainsi, il est âprement critiqué par les Suisses d'Algérie qui lui reprochent de ne pas les avoir bien défendus³³⁴. La relation entre l'OSE et l'ASSAOM se détériore et cette dernière expédie à chacun des présidents des sociétés suisses à l'étranger une lettre type à adresser à Cevey, lui priant de démissionner³³⁵.

Pour résumer, au cours des années 1990, il apparaît d'une part une position très critique de l'ASSOAM et, de l'autre, le DFAE maintenant sa position, convaincu d'avoir épuisé toutes les tentatives possibles pour résoudre la situation. Ainsi, Maurice Jaccard, chef du Service des Suisses de l'étranger au DFAE, qui s'est occupé des spoliés d'Algérie dès le début, dresse la liste des diverses démarches entreprises par la Suisse. À de nombreuses reprises, des diplomates suisses se sont rendus en Algérie pour tenter de régler le problème ; au moment où des exactions étaient commises contre des Suisses, ces derniers ont

332 AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources » : relation entre le GT Europe/ASSAOM/GT Indemnités-Ressources, 1988-1994, Déclaration de Jean-Jacques Cevey, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger, concernant les Suisses spoliés d'Algérie, 22.08.1996, p. 2.

333 *L'Impartial*, 23.08.1996.

334 AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources » : relation entre le GT Europe/ASSAOM/GT Indemnités-Ressources, 1988-1994, Lettre à Jean-Jacques Cevey, président de l'OSE et Lettre à G. Stucky, vice-président de l'OSE.

335 *Journal de Genève*, 17.12.1996. Voir aussi AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources » : relation entre le GT Europe/ASSAOM/GT Indemnités-Ressources, 1988-1994.

été encouragés à quitter l'Afrique ; leurs frais de transport ainsi que le déménagement de leur mobilier ont été assumés par la Confédération, qui s'est également occupée de réintégrer ces personnes à la mesure de leurs besoins (poste de travail, formation des enfants)³³⁶. Selon lui, plus aucune autre solution n'est envisageable, encore moins celles évoquées par le groupe de travail, à savoir retenir 1 % sur le bénéfice à l'exportation ou prélever sur l'aide au développement. La proposition de refermer le dossier des spoliés d'Algérie, qui met fin à leurs espoirs, est confirmée en 1996 :

Compte tenu de la politique de non-indemnisation pratiquée [...] par la Confédération, des refus catégoriques de l'Algérie et de la France d'envisager une quelconque indemnisation, des difficultés économiques [...], ainsi que du risque de créer un précédent, le Département est d'avis que le Conseil fédéral devrait maintenir la position qu'il a défendue jusqu'à maintenant³³⁷.

Les réactions ne se font pas attendre. Par le biais de la presse ou de lettres, les spoliés survivants expriment leur déception face à l'absence d'un « geste » de la part de la Confédération, ce qui confirme une fois de plus qu'ils sont « victimes d'une situation dont ils n'étaient pas responsables »³³⁸.

336 AFS J2.230#2012/96#253, Groupe de travail « Indemnités ressources » : relation entre le GT Europe/ASSAOM/GT Indemnités-Ressources, 1988-1994, Entretien avec Monsieur Jaccard, Berne, 31.05.1995.

337 AFS E4114A#2004/75#1031, Indemnisation des Suisses spoliés d'Algérie (Enteignung), Note de discussion du Département des affaires étrangères, 12.04.1996, p. 3.

338 AFS E2010A 2005/342 5023, ASSAOM, Lettre de René Gehrig, membre de l'ASSAOM, au conseiller fédéral Flavio Cotti, Marseille, 03.08.1996.

Tableau 3 Suisse spolies d'Algérie – Chronologie sommaire (1972-1996)

Avant 1972	Nombreuses démarches auprès du DFAE/échanges de correspondance/ interventions parlementaires
1972-1985	Soutien par le CSE à une résolution de l'ASSAOM/contacts et interventions multiples/rencontres OSE-DFAE/échanges de lettres/interventions parlementaires
1976, août	Congrès de Morat : évocation du problème des spolies
1979	Rentes françaises versées aux Suisses spolies habitant en France
1982, août	Congrès de Sierre : évocation du problème des spolies
1985, août	Congrès d'Interlaken : plateforme pour les requêtes des spolies
1988	Rentes françaises versées aux Suisses spolies habitant hors France
1989, janvier	Décision du Conseil fédéral de cesser les démarches auprès de l'Algérie
1990, 21 mars	Motion Houmard
1992, 3 décembre	Rejet de la Motion Houmard
1993, 20 août	Création par le CSE du groupe de travail Lambelet
1994, 5 mars	1 ^{er} rapport Lambelet au CSE/débat
1994, 19 août	2 ^e rapport Lambelet au CSE/débat
1994, 1^{er} décembre	1 ^{er} entretien OSE-DFAE
1995, 23 février	Entretien SSE-Section indemnisation DFAE
1995, 8 juin	2 ^e entretien OSE-DFAE
1995, août	Congrès de Berne : plaidoyer du président Cevey
1996, 24 avril	Nouvel examen du dossier par le Conseil fédéral
1996, 6 juin	3 ^e entretien OSE-DFAE
1996, 22 août	3 ^e rapport Lambelet au CSE/débat

Note : Adapté par AFS J2.230 2012/96 253, Groupe de travail « Indemnités ressources ».

4 Le réseau européen : la Confédération européenne des spolies d'outre-mer (CESOM)

Pour étendre le débat au-delà de la Suisse et tenter d'obtenir un soutien le plus large possible, les membres de l'ASSAOM demandent avant tout la participation des Suisses installés en Allemagne, en France et en Belgique³³⁹. Par ailleurs, le réseau international s'élargit également par le biais de contacts pris avec des associations de rapatriés d'autres pays européens, dont l'histoire et l'approche de la question coloniale diffèrent. Bientôt, l'ASSAOM est intégrée dans le réseau de la Confédération européenne des spolies d'outre-mer (CESOM, également née en janvier 1967), comprenant des associations d'Italie, de

339 AFS E2001E1978/84/1755, Rapport de Karlen, inspecteur, à Monsieur le chef du service politique, 27.02.1967.

France, de Hollande, du Luxembourg, de Belgique et de Grèce³⁴⁰. Cette confédération « défend les intérêts de près de trois millions d'Européens ayant perdu outre-mer [...] des biens corporels ou incorporels estimés à plus de 10 milliards de dollars »³⁴¹ et veille à ce que les spoliations soient indemnisées « en vue de créer [un] climat de justice »³⁴². Le débat sur la décolonisation s'ouvre alors dans toute l'Europe et la Suisse s'y insère pleinement (Fois, 2020), bien que la Confédération, en particulier lors des pourparlers avec l'Algérie, n'ait pas manqué de mettre l'accent sur « la situation spéciale de la Suisse, totalement différente de celle des pays tels que la France, la Belgique, l'Italie, pays qui ont possédé des colonies »³⁴³. Pour le Gouvernement suisse, le fait que l'ASSAOM adopte souvent une attitude proche de celle des autres rapatriés européens – considérés et traités comme des colonisateurs et des spoliateurs³⁴⁴ – ne facilite pas sa tâche.

Comme l'indiquent ses statuts, la CESOM a pour but de

rassembler les associations créées en Europe pour défendre et représenter les intérêts des personnes physiques ou morales qui ont été pillées ou qui ont subi des dommages ou qui ont été incitées à abandonner leurs biens, droits ou intérêts à l'étranger du fait de la décolonisation ; promouvoir des mesures pour réparer et compenser les dommages de toute nature subis dans les territoires d'outre-mer

340 Le comité de direction de la CESOM était composé par : président : Paul Jusseau (France), président Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer ; 1^{er} vice-président : Innocenzo Centonze (Italie), président de Associazione nazionale degli italiani di Tunisia ; 2^e vice-président : Maurice Carrier (France), sénateur, représentant des Français d'outre-mer, ancien président du Conseil supérieur des Français de l'étranger ; 3^e vice-président : Savas Anagnostellis (Grèce), président de la Ligue panhellénique helléno-congolaise ; secrétaire général : Jacques Mercier (France), administrateur du Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer ; secrétaire général adjoint : Defauw (Belgique), président de l'Association belge des intérêts en Afrique ; Trésorier : Giorgio Veroli (Italie) ; Délégué à l'information : Raphaël Van Os (Belgique). AFS E2001E1980/83/517, CESOM. Ambassade de Suisse en France, Communication au Politische Angelegenheiten des Eidgenössischen Politischen Departements, Bern, 26.05.1970.

341 AFS E2001E#1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Lettre de la CESOM à son excellence U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, 16.02.1967, p. 1.

342 AFS E2001E#1978/84 1017, CESOM Rome-Paris, cit.

343 AFS E2001E-01 1988/16 1571, Adhésion de l'ASSAOM à la CESOM, Communication du Département politique fédéral au Secrétariat de l'Assemblée fédérale, Berne, 07.09.1970, p. 4.

344 AFS E2001E-01 1988/16 1571, Adhésion de l'ASSAOM à la CESOM, cit.

précédemment sous souveraineté, protection ou mandat des pouvoirs européens³⁴⁵.

Ce réseau transnational soulève la question des demandes d'indemnisation au-delà des frontières nationales (Frémeaux, 1996 ; Smith, 2003 ; Ballinger, 2007, 2012). Grâce à la coordination de ses membres entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, la CESOM agit à différents niveaux et appelle à la triple intervention des pays directement concernés³⁴⁶, du Conseil de l'Europe et du Secrétariat général des Nations Unies³⁴⁷ pour protéger les intérêts des Européens à l'étranger, qui font partie intégrante de la nouvelle Europe :

Notre Confédération défend les intérêts de près de trois millions d'Européens qui ont [...] abandonné les territoires d'Asie et d'Afrique sur lesquels ils avaient vécu, où souvent leurs pères et leurs grands-pères étaient nés [...]. Nous nous sommes réunis pour trouver une solution au problème des conséquences de la décolonisation³⁴⁸.

Ces mots prononcés par le secrétaire de la CESOM, Jacques Mercier, ouvrent la première assemblée générale, tenue à Rome en janvier 1967. Son statut y est adopté et elle marque la naissance officielle de la confédération, considérée comme « une nécessité politique, sociale et économique »³⁴⁹.

La CESOM coordonne, en particulier, les interventions des associations nationales auprès de leur gouvernement et, dans la mesure du possible, favorise la réhabilitation morale de ceux qui, selon la confédération elle-même, ont été présentés de manière négative, comme ceux

345 AFS E2001E 1978/84 1017, Statuto della Confederazione, art. 2, annexe Atto costitutivo, repertorio n° 511658, 20.01.1967.

346 AFS E2001E1980/83/517, CESOM. Note relative à la CESOM.

347 AFS E2010A1995/212/2096, Lettre CESOM à Monsieur le Premier ministre du Gouvernement helvétique, 09.04.1976 ; Lettre de la CESOM à Monsieur le président du Conseil de l'Europe, 07.02.1976 ; Lettre de la CESOM à Monsieur Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, 07.02.1976.

348 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Bulletin CESOM, février 1967 « L'indemnisation et l'aide au tiers-monde », Travaux de l'Assemblée générale tenue à Rome les 18, 19 et 20 janvier 1967, cit., Rapport moral, par Jacques Mercier, secrétaire général de la Confédération, p. 9.

349 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Bulletin Confédération européenne des spoliés d'outre-mer, février 1967 « L'indemnisation et l'aide au tiers-monde », Travaux de l'Assemblée générale tenue à Rome les 18, 19 et 20 janvier 1967, Allocution prononcée par Innocenzo Centonze, p. 6.

ayant « profité du travail des pauvres indigènes »³⁵⁰. Comme le stipule la motion de synthèse adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée de Rome, l'indemnisation rétablirait la confiance nécessaire entre les expulsés et leur pays respectif et assurerait l'équilibre entre les États³⁵¹. Au cours de la première moitié des années 1980, les adhérents sont estimés à 4 500 000³⁵². Chaque association représente l'interlocutrice directe de chaque gouvernement ; ainsi, en France, il s'agit du Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer (GNPI)³⁵³, en Belgique de l'Association belge des intérêts en Afrique (ABIA)³⁵⁴ et en Grèce de la Ligue panhellénique helléno-congolaise³⁵⁵. En Italie, l'Associazione nazionale degli Italiani di Tunisia (ANIT) réussit à obtenir des subventions du Gouvernement italien, suite à la reconnaissance du statut d'agriculteur de ses membres, et le même traitement est étendu aux Italiens d'Égypte³⁵⁶.

Dès sa création, la CESOM s'adresse directement aux institutions internationales, en particulier l'ONU et le Conseil de l'Europe. Dans leurs communications avec le secrétaire général de l'ONU, ses représentants soulignent le lien étroit entre le développement du tiers-monde et le respect des règles de la coopération internationale. En effet, bien que l'ONU ne puisse fournir une compensation économique directe, elle devrait inciter les pays européens, signataires de la Déclaration

350 AFS E2001E 1980/83 517, CESOM 1968-1970, La Confédération européenne des spoliés d'outre-mer. Ses problèmes, son avenir, 28.07.1971, p. 11. Voir aussi E2005A 1985/101 1022, ASSAOM, Genève, 1964-1973.

351 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Bulletin Confédération européenne des spoliés d'outre-mer, février 1967 « L'indemnisation et l'aide au tiers-monde », Travaux de l'Assemblée générale tenue à Rome les 18, 19 et 20 janvier 1967, cit., p. 30.

352 *L'Express*, 11.03.1983, p. 27.

353 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Une solution raisonnable pour régler le problème des spoliations subies outre-mer en conséquence des diverses mesures de décolonisation, 25.10.1967, pp. 1-8.

354 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Bulletin CESOM, février 1967, cit., p. III.

355 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM, Rome-Paris. Bulletin CESOM, février 1967, cit., p. IV.

356 AFS E2001E 1980/83 517, CESOM 1968-1970, La Confédération européenne des spoliés d'outre-mer. cit, pp. 10-11. Voir aussi E2005A 1985/101 1022, ASSAOM, Genève, 1964-1973.

universelle des droits de l'homme à respecter les obligations de solidarité de ladite déclaration envers les personnes rapatriées³⁵⁷.

Au Conseil de l'Europe, la CESOM évoque la nécessité d'une réparation économique qui, selon elle, favoriserait la justice sociale et des relations mondiales stables³⁵⁸. En outre, elle souligne que, si les puissances coloniales se sont engagées à fournir une assistance à leurs communautés d'outre-mer au moment de l'indépendance, elles n'ont, dans l'ensemble, pas honoré leurs engagements³⁵⁹. En ce qui concerne l'aide au développement, l'Europe devrait subordonner son financement au respect des normes internationales par les pays bénéficiaires ; ainsi les pays qui ont nationalisé des biens européens ne devraient pas avoir accès à l'aide³⁶⁰. De plus, la CESOM demande la création d'un fonds européen d'indemnisation, dont le rôle serait de réparer « l'injustice flagrante dont souffrent les spoliés d'outre-mer, tout en leur permettant de participer au développement harmonieux des régions de l'Europe, à l'expansion indispensable des pays en voie de développement et à la réalisation d'un équilibre indispensable en Méditerranée »³⁶¹.

Au-delà de l'historique de ses travaux, de ses négociations avec les différents États concernés, des pétitions proposées et de l'assistance morale apportée à ses associations et à ses membres, les documents d'archives de la CESOM témoignent des effets du débat postcolonial en Europe. Il ne s'agit pas seulement d'un débat politique et économique, mais aussi – et peut-être essentiellement – idéologique. Les rapatriés, qui vivaient avec le sentiment d'être des « étrangers intérieurs » (El-dridge, 2016), ont appelé à plusieurs reprises à la solidarité, soulignant

357 AFS E2010A 1995/212 2096, CESOM, Lettre de la CESOM à Monsieur Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, 07.02.1976, pp. 1-2.

358 AFS E2010A 1995/212 2096, CESOM, Lettre de la CESOM à Monsieur le président du Conseil de l'Europe, 22.03.1976, p. 1.

359 AFS E2010A 1995/212 2096, CESOM, Lettre de la CESOM à Monsieur le président du Conseil de l'Europe, cit.

360 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Lettre de la CESOM, Rome, 23.06.1967. Voir aussi Lettre de l'ambassade de Suisse à la division des affaires politiques du Département politique fédéral, Berne, 27.06.1967.

361 AFS E2010A 1995/313 3196, ASSAOM, vol. I, Résolution finale de la CESOM après le congrès à Athènes, Athènes, 03.05.1983, p. 2.

que l'Europe, créatrice et protagoniste de la colonisation, se devait de prendre en compte les demandes de ceux qui y avaient participé³⁶².

La création de la CESOM et la querelle sur les compensations en lien étroit montrent que les structures et les relations héritées par les pays européens de leur passé colonial ont eu une incidence transnationale sur le continent et des répercussions directes pendant la période de décolonisation. Elles confirment que la dynamique coloniale n'a pas seulement affecté les colonisés, mais aussi les colonisateurs et les colons (Césaire, 1955 ; Memmi, 1973 ; Fanon, 2002).

La CESOM interprète les « migrations inversées de la décolonisation » (Smith, 2009 : 398) d'une manière très particulière, arguant que les victimes de la décolonisation – et par extension du colonialisme – sont les Européens eux-mêmes. La lecture que fait la CESOM de la décolonisation s'avère évidemment partielle, mais elle oblige le continent à affronter un aspect du phénomène. Les associations qui ont décidé de créer la CESOM et d'y adhérer au milieu des années 1960, sont composées de rapatriés présentant suffisamment de similitudes pour permettre de comparer leur propre migration vers l'Europe. Leur départ a été déterminé par le processus de décolonisation et les revendications nationalistes des nouveaux États, qui opprimaient les communautés européennes encore présentes. Les rapatriés ont été « victimes » du colonialisme et des nationalismes que le même projet colonial avait nourris (Dubois, 1994).

Comme la colonisation, la décolonisation – un phénomène qui ne s'est pas seulement avéré politique et économique, mais aussi démographique – a conduit à la construction de mémoires contradictoires et conflictuelles. Le processus de construction de la mémoire publique liée à la colonisation – tant dans les différents pays que dans l'ensemble de l'Europe – a souvent été long et tortueux, et fréquemment politisé à l'exemple de la Suisse. Un débat approfondi et global a récemment commencé. De fait, la longue amnésie a également retardé le débat postcolonial et la reconnaissance des conséquences du colonialisme sur les sociétés concernées (Ponzanesi et Blaagaard, 2011 ; Ponzanesi et Colpani, 2016 ; Buettner, 2016, Eyerman et Sciortino, 2020). Ainsi, en France, les difficultés à gérer la guerre de libération nationale

362 AFS E2001E 1978/84 1017, CESOM Rome-Paris. Bulletin CESOM, cit., Allocution, Francesco Cavallaro, président de l'ANPA, p. 19.

algérienne dans le cadre de l'histoire française ont mis en évidence la contradiction entre les idéaux sur lesquels la République a été fondée et les pratiques, basées sur la violence, l'oppression et la coercition, qui ont accompagné l'histoire coloniale (Fanon, 2002 ; Scioldo-Zücher, 2010 ; Audenino, 2015 ; Lazali, 2018). Quant à eux, les rapatriés ont vécu le paradoxe d'être des citoyens français perçus comme des étrangers et ont été confrontés à différents niveaux d'invisibilité (Baussant, 2012). De nombreux rapatriés européens partageaient la croyance des pieds-noirs selon laquelle, s'ils avaient tout perdu, ils seraient rachetés par l'histoire (Cohen, 2003). Pour entrer dans l'histoire, la CESOM au niveau européen et l'ASSAOM au niveau suisse leur ont offert l'espoir de cette rédemption. Ces associations ont tenté de reconstruire des communautés ou, plus précisément, de construire des communautés homogènes ou des identités de groupes qui n'existaient pas auparavant. De nouvelles identités de groupes sont donc apparues pendant la période postcoloniale. Pour les pieds-noirs, par exemple, le rapatriement de 1962 est devenu « l'événement fondateur d'une communauté en exil » (Jordi, 2013 : 73).

5 Suisses d'Algérie. Quelques portraits

L'histoire officielle – basée sur des communications consulaires, circulaires et directives – s'accompagne d'histoires et micro-histoires personnelles, qui vont au-delà des décisions et des choix institutionnels et qui permettent une lecture particulièrement large. Il s'agit de prendre en compte la complexité historique et les asymétries du pouvoir (De Vito, 2013) pour apporter un éclairage sur les processus – individuels et collectifs – de construction, de croissance et d'affirmation d'identités multiples. Parallèlement, ces histoires personnelles permettent de comprendre, en filigrane, comment les personnes concernées ont vécu leur « retour » d'Algérie, si elles se perçoivent elles-mêmes comme victimes ou non et dans quelle mesure l'imaginaire de la Suisse et son mythe ont joué un rôle spécifique.

Au contraire d'autres expériences de reconstitution de la mémoire des différents groupes européens de rapatriés qui, même après plusieurs décennies, ont recueilli et retravaillé leurs souvenirs devenus le sujet de mémoriaux, l'histoire des Suisses d'Algérie reste une histoire

silencieuse. Leur nombre réduit et la position particulière de la Confédération pendant l'époque coloniale peuvent en expliquer la raison, mais pas seulement. Comme dans d'autres cas, ils étaient considérés, notamment par la société d'accueil, comme les représentants et les défenseurs d'une pensée coloniale qui n'avait rien à voir avec l'approche suisse et qui, même au niveau international, s'avérait condamnée. Ces accusations ont paru contradictoires aux Suisses d'Algérie qui, « rapatriés du Maghreb avec juste les yeux pour pleurer »³⁶³, d'une certaine manière, avaient exporté leur « suissitude », mais n'ont retrouvé aucune reconnaissance de leur « sacrifice » à leur « retour ».

De nombreuses histoires personnelles tournent autour de l'Amicale des réfugiés rapatriés de l'Afrique du Nord (ARRAN-Helvetia, dorénavant ARRAN), une association essentiellement et étroitement liée à l'ASSAOM. Fondée en 1963 à Versoix, l'ARRAN est composée principalement de Français et de Suisses de « retour » d'Afrique du Nord, majoritairement d'Algérie, et représente les pieds-noirs (surtout français) domiciliés en Suisse, dans leur relation avec les autorités politiques françaises.

Les rapatriés, pour lesquels l'association s'apparente à une famille, recherchent non seulement une aide économique, mais également un exutoire à la lourdeur du fardeau émotionnel auquel fait face chacun de ses membres. Rentrés en Suisse avec leurs « maigres bagages », ils essayent de trouver un espace d'accueil. À travers des activités de loisirs, l'ARRAN incarne fondamentalement un « lieu du travail de deuil » (Tarli, 2004 : 76), qui a « créé et maintenu [un] petit groupe de « là-bas », qui n'a rien oublié mais s'est reconstruit et vit »³⁶⁴. En effet, l'esprit de communauté, comme on l'a observé avec d'autres expériences, a été créé après le « retour », en parallèle avec l'idée d'une identité d'exil, non divergente de l'expérience de souffrance commune (Jordi, 2002, 2013).

L'amicale organise diverses activités, comme notamment des soirées commémoratives, des fêtes de Noël ou des voyages, toutes destinées à créer un esprit de communauté et à reconstruire la mémoire commune. En effet, « chacun des participants sait (ou suppose) que

363 *Tribune-Dimanche*, 05.03.1978.

364 ARRAN-HELVETIA. 50 ans de l'Amicale des réfugiés et rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse 1963-2013, Préface, sans page.

ses interlocuteurs sont présents parce qu'ils partagent une histoire et une trajectoire similaires à la sienne » (Tabois, 2013 : 152). L'objectif consiste à préserver les racines communes, en utilisant la mémoire collective pour renforcer la mémoire et la conscience personnelles (Halbwachs, 1925) d'avoir été Suisse *en* Algérie. Paradoxalement, le fait d'être Suisse *d'*Algérie en Suisse s'avère plus compliqué que pressenti, car nombreux sont rentrés au pays « dévastés »³⁶⁵, rendant la situation délicate. Le partage de leur histoire ne s'est pas toujours fait spontanément. « J'ai toujours peur de parler de ce sujet. On ne sait jamais. C'est mieux de ne pas parler de tout ça [...] c'est mal vu »³⁶⁶, raconte encore aujourd'hui la trésorière de l'ARRAN.

Les témoignages des membres apparaissent souvent contradictoires, confirmant que les histoires du « retour » doivent être analysées en renonçant à « l'illusion de l'homogénéité des pieds-noirs » (Savarese, 2010 : 82). Par exemple, en parcourant les pages de *La Feuille de cactus*, le bulletin d'information de l'association, ou des brochures commémoratives, on perçoit que l'ARRAN ressent une sincère gratitude envers la Suisse, « pays si accueillant pour les rapatriés »³⁶⁷ et « qui a facilité les permis de séjour à [une] communauté pied-noire très fractionnée socialement »³⁶⁸, alors que ses membres sont devenus « parfois un peu, parfois beaucoup et même passionnément suisses »³⁶⁹. D'autres fois, interrogés individuellement, les Suisses d'Algérie expriment une certaine déception face à l'intérêt que la Confédération a porté à leurs affaires, y compris lorsqu'ils étaient encore en Algérie. Par conséquent, au moment du « retour », conscients du fait que, « en Algérie, le consulat suisse ne valait rien du tout [...] et [qu'] il ne nous a pas aidés »³⁷⁰, les rapatriés n'ont pas trop compté sur le soutien de la Confédération et ont plutôt considéré l'ARRAN comme une solution, un lieu – même physique – « où les gens étaient mieux défendus »³⁷¹. Comme dans

365 Archives de l'Atelier de recherche 2018-2019, Master en Sociologie, Université de Genève. Entretien audio, octobre 2018.

366 Entretien audio, octobre 2018, cit.

367 *La Feuille de cactus*, Section de Lausanne, 25 (avril-mai 1969), p. 4, cité par Tarli, 2004, p. 63.

368 *ARRAN-HELVETIA. 50 ans de l'amicale*, cit., Conclusion, s.p.

369 Jean-Louis Bernier, dans la brochure commémorative *40 ans ARRAN*, p. 4, cité par Tarli, 2004, p. 64.

370 Entretien audio, octobre 2018, cit.

371 Entretien audio, octobre 2018, cit.

d'autres associations de pieds-noirs en France, les membres de l'ARRAN se définissent ainsi exilés dans leur propre pays (Tabois, 2013), forcés de choisir entre valise ou cercueil, et essaient de recomposer leur cercle social dans un contexte différent (Tabois, 2013).

Au début des années 1970, l'ARRAN compte 456 membres (Talli, 2004 : 7) et quelques membres de l'ASSAOM font également partie de l'Amicale³⁷². Dans le document commémoratif *ARRAN-HELVETIA. 50 ans de l'Amicale des réfugiés et rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse 1963-2013*, on y retrouve plusieurs portraits, dont les biographies sont romancées. Entre autres, l'histoire d'Ernest Kummer, arrivé à Alger en 1933 et qui, avec sa femme, a fondé la pâtisserie La Genevoise, une des plus célèbres de la capitale³⁷³. Il rentre avec sa famille en Suisse en 1965, après la nationalisation des biens vacants, s'occupant de la Confiserie du Théâtre à Lausanne. « Il s'est continuellement battu sans aucun succès pour obtenir réparation auprès des autorités suisses. Se sentant abandonné par sa patrie, c'est avec un sentiment d'injustice qu'il décéda à Blonay en 2006 »³⁷⁴, rapporte le document. En croisant ces informations et certaines données sur les plateformes en ligne dédiées aux rapatriés, nous avons essayé de prendre contact avec sa fille, née en Algérie en 1947 et résidant à Blonay. Après l'avoir contactée en vain, nous nous sommes tournée vers l'ARRAN pour découvrir qu'elle était récemment décédée. Ses enfants se sont éloignés de cette amicale, souhaitant oublier et retirer de la mémoire familiale l'histoire de la mère et du grand-père, ainsi que leurs relations avec l'Algérie. Ils les considèrent comme une souffrance, liée principalement au fait que le grand-père est mort sans aucune compensation. Ils y voient un manque de reconnaissance de la part de la Suisse. Cette histoire ne diffère d'ailleurs pas beaucoup des autres expériences de « retour » (Verdès-Leroux, 2001 ; Eldridge, 2016). Ceci nous montre à quel point la Suisse plurielle ne s'est pas fortement écartée des puissances coloniales. Le document commémoratif propose également les histoires du premier président de l'ASSAOM Kurt Spörri, du vice-président – et successeur de Spörri –, Frédéric Leutenegger, et de l'assesseur Aloïs Buttica.

372 Presque dans la même période, les membres de l'ASSAOM étaient 110 (AFS E2001E.1980/83.955, ASSAOM, Bulletin d'information, n° 9, 15.07.1969).

373 Biographie d'Ernest Kummer, in *ARRAN-HELVETIA. 50 ans de l'Amicale*, cit., Chapitre 2. Quelques portraits, s.p.

374 Biographie d'Ernest Kummer, cit.

Kurt Spörri est « animé par son esprit de pionnier, son amour immédiat pour cette belle terre d'Algérie » et le « retour » a représenté pour lui un « choix douloureux », raison pour laquelle « il consacra la suite de sa vie à défendre les intérêts des rapatriés d'Algérie et d'outre-mer. Engagé dès son origine dans les activités de l'ARRAN, il sera le 28 janvier 1967 cofondateur de l'ASSAOM dont il assumera la présidence de nombreuses années jusqu'à ce que la maladie l'emporte ». Leutenegger, quant à lui, a été victime d'un attentat du FLN pendant la guerre d'Algérie. « Il reçut un coup de revolver en pleine tête, une balle ayant traversé sa mâchoire et une oreille. Grièvement blessé et bien soigné à l'hôpital d'Oran, il n'a jamais été reconnu comme victime des événements de l'époque, donc pas indemnisé pour son invalidité parce que de nationalité suisse. Il dut, lui aussi, comme les 2000 familles suisses d'Algérie, quitter ce pays en ayant tout perdu ». Aloïs Butticaz « [...] était ce qu'on appelle un colon. Lors de la guerre 14-18, il s'engagea dans l'armée française [...]. C'est alors qu'il obtient la nationalité française ». Une fois installé en Suisse, « colon dans l'âme, [il] ne se sentit pas vraiment compris »³⁷⁵. Récemment, le président historique de l'ARRAN, Claude Capeau, a dissous l'association après 55 ans d'activité³⁷⁶. Les membres ont vieilli, nombre d'entre eux sont même décédés et, plutôt que rapatriés ou réfugiés, selon les mots de Capeau, ils se considèrent désormais comme « des oubliés »³⁷⁷.

Le langage utilisé s'apparente à celui des associations de pieds-noirs français. Pour eux, paradoxalement, l'hostilité qu'ils ont vécue à leur « retour » en France, a conduit à la création d'une nouvelle identité qui trouve ses origines dans le contexte colonial mais qui se cristallise au moment du rapatriement (Buettner, 2016). Une sorte d'identité superposée se serait créée, conduisant à des souvenirs qui se chevauchent et se divisent (Nora, 1958 ; Cooper, 2003 ; De Cesari et Rigney, 2014), en partie parce que les rapatriés se sont confrontés et se sont heurtés à un pays différent de ce qu'ils avaient imaginé et peut être idéalisé. Paradoxalement, les revendications postcoloniales des Suisses d'Algérie les rapprochent à nouveau des Français. Une sorte de parallélisme qui dépasse la notion d'État et qui prend des caractéristiques transnatio-

375 *ARRAN-HELVETIA. 50 ans de l'amicale*, cit., pp. 3-7.

376 *Le Régional*, 12-19.12.2018, p. 9.

377 *Le Régional*, cit.

nales. Durant des décennies, l'ARRAN a participé aux commémorations et aux activités des associations mémorielles françaises, notamment celles appartenant au réseau du Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA) d'Aix-en-Provence³⁷⁸. De plus, comme le raconte également la brochure, les histoires des rapatriés suisses et français se sont souvent croisées. Si des Suisses ont choisi la France, certains Français ont décidé de vivre en Suisse :

C'était « la valise ou le cercueil », donc le choix fut vite fait, même si les valises manquaient, et en abandonnant beaucoup de choses ! Après avoir passé dans le port d'Oran deux nuits et un jour, dans la voiture [...], nous avons embarqué sur le Sidi-Bel-Abbès, bateau pour 800 personnes, alors que nous étions plusieurs milliers. Inutile de vous dire les larmes de tous les passagers. Débarqués le 6 juillet à Marseille, c'est le départ pour rejoindre la Suisse chez la sœur de mon mari [...]. Son mari, tenait le Café Helvétique, rue Pichard à Lausanne. C'est dans cet établissement que se sont tenues les premières réunions de l'ARRAN [...]. Quel bonheur dès lors de vivre enfin calmement dans ce havre de paix ! Voilà le témoignage que je peux apporter d'un exil réussi³⁷⁹.

Parmi les Suisses d'Algérie, se trouvent les double nationaux (voir tableau 1) qui choisissent de s'installer en France. Leurs histoires s'entremêlent avec celles du flux migratoire suisse vers l'Algérie, de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, de la participation de la Suisse à la guerre de libération nationale et de la question des indemnisations³⁸⁰.

Par exemple, Françoise, née à Sétif en 1944, est d'origine suisse du côté de son père et italienne du côté de sa mère³⁸¹. Ses ancêtres suisses, originaires du canton de Vaud, sont arrivés en 1855 (décret de

378 « Le CDHA a vu le jour en 1974 pour répondre aux vœux de différentes personnes, pour la plupart rapatriées d'Algérie », désireuses d'assurer la conservation de documents en leur possession évoquant l'histoire de l'Algérie jusqu'en 1962 », <http://www.cdha.fr/>. Le 5 octobre 2019, le Conservatoire national de la mémoire des Français d'Afrique du Nord a été inauguré à Aix-en-Provence.

379 Témoignage de Huguette Gillieron, in *ARRAN-HELVETIA. 50 ans de l'Amicale*, cit., Chapitre 2. Quelques portraits, s.p.

380 L'archive sonore sur les pieds-noirs du CDHA s'est avérée très utile. En fait, parmi les nombreuses personnes interviewées, nous pouvons retrouver quelques témoins d'origine suisse.

381 Archives CDHA, Entretien de Françoise Bae-Dahmen, interviewée par Marie-Madeleine Faure le 19.10.2016 à Toulouse. Entretien audio (59').

Napoléon III) par recrutement de la Compagnie genevoise des colonies de Sétif. Après un voyage à leurs frais (descente du Rhône, puis bateau jusqu'au département de Bône), ils se sont installés à Aïn-Arnat. En 1958, durant la guerre de libération nationale, le père est arrêté par l'armée française, car soupçonné de collusion avec le FLN, et emprisonné à Sétif pendant trois mois. Jugé à Constantine et extradé de Sétif, il ne peut plus gérer ses terres. Il s'installe alors à Alger, suivi de sa fille Françoise. La mère, quant à elle, continue à gérer la ferme avec les ouvriers. Françoise fréquente le lycée à Alger, puis intègre à nouveau le lycée de Sétif, gardé par les militaires.

Le 13 juillet 1962, juste après l'indépendance algérienne, elle part pour la France, plus précisément pour Toulouse, avec sa mère. Cette dernière décide ensuite de rejoindre son mari à Sétif et ils restent tous deux en Algérie jusqu'en 1964. Ainsi, de 1962 à 1964, Françoise se retrouve seule à Toulouse, où elle poursuit ses études. Suite à la nationalisation des terres et des biens spoliés, sa famille quitte définitivement l'Algérie en 1964. Ses débuts en France s'avèrent compliqués. En effet, elle parle de réadaptation, mais, comme dans d'autres situations, il s'agissait surtout de commencer une vie différente. Elle n'a gardé aucun contact avec la Suisse et s'est également éloignée du milieu pied-noir pour essayer d'oublier. Elle avoue que beaucoup de temps lui a été nécessaire avant d'avoir pu en parler, comme cela arrive souvent dans des histoires similaires³⁸². En 1986, elle retourne en Algérie avec son mari, lorrain, et ses enfants pour faire une sorte de voyage de la mémoire. Elle y retrouve et est accueillie par des ouvriers de son père.

Comme Françoise, Alain³⁸³ a passé son enfance à Sétif et y a suivi une partie de ses études. Avant d'arriver dans cette région et de devenir agriculteur, son père, français, travaillait dans le secteur de la construction d'avions à Cannes. Sa mère était suisse, originaire du canton de Vaud. Divorcée d'un premier mari, suisse également, elle était arrivée en Algérie par le biais du réseau de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif. L'arrière-grand-père d'Alain était né à Zurich vers 1850 et la plupart des membres de sa famille s'étaient exilés au

382 À titre d'exemple, voir les entretiens des Archives de l'Atelier de recherche 2018-2019, Master en Sociologie, Université de Genève, cités précédemment.

383 Archives CDHA, Entretien d'Alain Gaillet, interviewé par Marie-Madeleine Faure, sans date, sans lieu. Entretien audio.

Brésil à la fin du XIX^e siècle. Alain est resté en Algérie jusqu'en 1962. Il a 17 ans à son arrivée en France et poursuit ses études dans le domaine scientifique. Il se marie avec une pied-noire de Nemours et parvient, non sans difficultés, à transmettre à ses enfants son histoire et celle de sa famille.

Josiane³⁸⁴, née à Oran en 1932, partie d'Algérie en 1936, y revient tous les étés jusqu'en 1954. Le « retour » définitif de sa famille se fait en 1956 à Marseille, sans plainte ni regret. Son grand-père était un légionnaire suisse et son oncle un colon. Elle affirme que les colons étaient mal perçus par les pieds-noirs, tels des parvenus. Les pieds-noirs d'Oran affichaient tout particulièrement un racisme anti-espagnol. Par contre, aucun sentiment négatif envers les Suisses n'est relaté.

Dans les trois cas, le lien avec la Confédération s'est « dilué » au fil du temps, et ce déjà au cours des années passées en Algérie. De plus, le choix de la France comme nouveau pays a conduit à rompre pratiquement tous les liens avec la Confédération et, par là même, à ne pas entretenir de ressentiment à l'égard de la Suisse, ce que l'on peut retrouver dans les paroles de ceux qui l'ont choisie comme pays « de retour ».

Certainement pas exhaustives, ces reconstructions et ces expériences concrètes forment des trajectoires différentes – et non prévisibles – qui s'entremêlent dans et avec le contexte précédemment tracé.

■
384 Archives CDHA, Entretien de Josiane Roux, interviewée par Françoise Simon le 06.10.2016 à Aix-en-Provence. Entretien audio (52').

Conclusion

Une histoire coloniale dans un monde décolonisé

En 1996, la proposition de refermer le dossier des spoliés d'Algérie, presque trente ans après la naissance de l'ASSAOM, marque en quelque sorte un point de non-retour dans la question des spoliations. En 2000, lors du Congrès des Suisses de l'étranger à Zoug, le président du groupe de travail en annonce la dissolution :

Bien des efforts, bien des énergies ont été déployés pour que justice soit rendue aux Suisses spoliés d'Algérie, tout cela pour en arriver à un statu quo. [...] Le groupe de travail « Suisses spoliés d'Algérie » a le sentiment d'avoir joué « mission impossible » mais sans résultat concret³⁸⁵.

Une partie de la presse, déçue, souligne à quel point il est inutile de chercher des solutions lorsque l'on sait que la seule réponse est « gériatrique »³⁸⁶. Au-delà de sa conclusion, le débat trentenaire a conduit la Confédération et les Suisses eux-mêmes à se confronter et s'interroger sur un héritage colonial qui ne leur appartient qu'en apparence.

L'histoire des Suisses d'Algérie s'avère composite, variée, et il serait réducteur de s'appuyer sur une simple schématisation. Toutefois, en nous penchant sur l'analyse du ressenti véhiculé par les représentants de la Confédération et des institutions, ainsi que par les ressortissants suisses en nous basant sur la périodisation présentée aux pages précédentes, nous pouvons identifier trois phases. Tout d'abord, pendant la colonisation, une fois l'importance de l'émigration reconnue au niveau fédéral et après l'institutionnalisation de la Cinquième Suisse dans la seconde moitié des années 1930, les Suisses d'Algérie étaient considérés positivement. Ils représentaient en effet les promoteurs et l'outil essentiel du rayonnement suisse. Par leur présence, compte tenu du contexte colonial – basé sur l'assimilation ainsi que sur l'imposition de la francophonie –, on peut dire que la Suisse occupait un rôle et un positionnement paracoloniaux. Durant cette phase, la « suissitude » a

385 Archives privées de Lambelet du Gay, rapport du 18 août 2000 de Lambelet du Gay concernant le groupe de travail Suisses spoliés d'Algérie, cité par Tarli 2004, p. 135.

386 *L'Hebdo*, 17.08.2000.

influencé l'autoreprésentation des Suisses de l'étranger. Dans la dichotomie coloniale selon laquelle ils faisaient partie du groupe européen, par opposition au groupe arabe ou musulman – termes qui ne tiennent pas compte des spécificités algériennes, dont l'une fait la distinction entre Arabes et Berbères –, les Suisses avaient tendance à s'autodistinguer des autres Européens. L'« esprit d'entente patriotique », comme constaté, constituait la base du projet politique de la Cinquième Suisse.

Au cours de la deuxième phase, qui correspond aux années de la guerre de libération nationale, divers intérêts sont entrés en jeu ; parfois ils se chevauchaient, et parfois ils semblaient en désaccord les uns avec les autres. Ainsi, le rôle diplomatique de la Suisse officielle pendant le cessez-le-feu entre la France et l'Algérie, la protection des intérêts économiques pour ne pas rester en marge des relations commerciales avec le futur État indépendant, ainsi que la neutralité historique – souvent débattue – se sont confrontés à la défense et à la protection de la communauté suisse. Ils se sont également heurtés à la nécessité de promouvoir le rayonnement culturel, dans un contexte toujours en mutation, non seulement au niveau nord-africain, mais également global. Tout cela conduit à une quasi incompatibilité avec le récit de la Suisse plurielle, ne serait-ce que par le fait que les Suisses d'Algérie remettaient sans cesse en cause l'intérêt de leur pays à les protéger, éclipsés par le poids donné aux négociations.

Le troisième moment coïncide avec le départ et le « retour ». Pour les Suisses qui ont choisi de rejoindre « leur patrie », les problèmes de réintégration – économique, sociale et émotionnelle – l'ont emporté sur l'intérêt démontré par la Suisse officielle, ou plutôt sur les interventions concrètes qu'elle a menées à cet égard. La question des indemnisations a notamment influencé la relation entre la Confédération et les Suisses de l'étranger. Le sentiment d'être invisibles et « victimes » de la colonisation et des nationalismes, que le même projet colonial avait nourris, a rapproché les Suisses d'autres groupes européens qui revenaient sur le Vieux Continent. Son élaboration historique et mémorielle a requis plusieurs décennies et n'est pas encore achevée. Le faible nombre des spoliés d'Algérie explique, en partie, cet oubli de la mémoire collective. Était-il plus difficile pour les Suisses d'Algérie spoliés de surmonter les blessures liées à la mémoire que leurs pertes matérielles ?

Le « retour » des paracolones, en admettant, comme dit plus haut, que la Suisse ait joué ce rôle, doit faire face à un flux croissant d'immigrants, qui atteint son apogée au milieu des années 1970. Simultanément, la situation semble se détendre avec l'obtention du droit de vote en 1976 pour la Cinquième Suisse et la reconnaissance de l'importance de sa participation.

Il est toutefois indéniable, comme les histoires personnelles le démontrent, que l'imaginaire de la Suisse et de son mythe a joué un rôle spécifique au moment du « retour ». Dans certains cas, les personnes concernées ont vécu la « suissitude » comme une valeur intrinsèque, manifestant une sincère gratitude envers la Suisse, « pays si accueillant pour les rapatriés » ; dans d'autres cas, elles ont ressenti une faiblesse ou un manque de soutien. Parallèlement, il s'avère également qu'au moment de l'arrivée en Suisse, de nouvelles identités de groupe sont apparues. Le « retour » a créé et alimenté l'idée de communauté.

La particularité des Suisses d'Algérie est également liée aux circonstances historiques singulières qui ont conduit à sa naissance et à sa croissance. Sa constitution a notamment été influencée par les liens remarquables noués avec la France voisine et le projet d'assimilation et de colonie de peuplement que cette dernière a mené en Algérie. Si les Suisses, dans une moindre mesure, étaient également présents au Maroc et en Tunisie – pour rester sur le territoire d'Afrique du Nord occupé par la France –, les relations avec la Suisse étaient différentes et les déclinaisons de la « suissitude » présentaient une profondeur singulière.

Au cours des dernières décennies, la Suisse a davantage véhiculé l'image d'un pays d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, plutôt que celle d'un pays d'accueil et de « retour » de ses émigrants. La micro-histoire de l'ASSAOM s'avère donc importante et significative, dans la mesure où elle permet d'examiner les conséquences de la colonisation dans un pays colonial *outsider*, autrement dit, une décolonisation sans colonies.

La dynamique du « retour » n'est certainement pas unique ni univoque. Comme on l'a souligné, la comparaison avec la France est sans doute la plus évidente. En effet le parcours des Suisses d'Algérie est intimement lié à l'histoire de la France coloniale et, après l'indépendance, se croise avec l'histoire et les récits des « retours » en France

et, en général, en Europe. Ces trajectoires individuelles et collectives s'insèrent dans le contexte du deuxième après-guerre, qui commence avec la question des réfugiés, liée aux nouvelles frontières ethniques et géographiques établies après le conflit, et qui assume, au fil des années, différentes déclinaisons. Les « migrations de la décolonisation » (Miège et Dubois, 1994) ont présenté des caractéristiques, des chiffres et des conséquences différents. Dans leur étude du milieu des années 1990, Jean-Louis Miège et Colette Dubois fournissent un cadre conceptuel et un bilan des divers mouvements de « retour » en Europe, plus précisément en Italie, au Royaume-Uni, au Pays-Bas, en Espagne, en Belgique, au Portugal et en Grèce. Ces pays, au passé – ou intérêt – colonial d'intensité hétérogène, soit ont donné des réponses différentes à leurs communautés d'outre-mer, soit se sont trouvés dans l'incapacité d'en fournir, sinon partielles ou diluées dans le temps.

Pour une mise en perspective de notre cas étudié, au-delà de la comparaison proposée en filigrane avec les pieds-noirs dans les pages précédentes, d'autres dynamiques auraient sûrement mérité un approfondissement et un traitement particulier. Il suffit par exemple de penser au cas des Italiens en Tunisie, en Algérie ou en Égypte. Bien qu'il s'agisse de possessions coloniales non italiennes, la présence de communautés de la Péninsule démontre non seulement l'importance des chaînes migratoires formées et stratifiées dans le temps, mais aussi la manière dont l'Italie a tenté d'exercer un pouvoir géopolitique en Méditerranée (Fois, 2019c). Dans certains cas, les Italiens ont été utilisés par les Français comme intermédiaires pour la colonisation, souvent aussi en raison de la distance plus courte entre eux et les colonisés, comme en Tunisie et en Algérie (Memmi, 1973).

En outre, exploitant le jeu d'échelles, l'analyse des *retornados* portugais des colonies africaines aurait représenté un certain intérêt. Chronologiquement, ils ont été les derniers à partir des colonies – en particulier du Mozambique et de l'Angola – après l'effondrement de l'empire portugais suite à la Révolution des Œillets de 1974. Leur nombre a été estimé entre 500 000 et 800 000 (Buettner, 2016 ; Peralta, 2019). Si l'on considère qu'au milieu des années 1970, la population du Portugal ne dépassait pas neuf millions d'habitants, le flux de « retour » portugais a représenté numériquement le plus important de toutes les migrations de la décolonisation vers l'Europe (Buettner,

2016). Ces chiffres ne sont certainement pas comparables à ceux des Suisses d'Algérie, beaucoup plus réduits, mais, si l'on veut trouver une similitude entre les deux communautés, elles présentent en commun un certain degré d'invisibilité et, d'une certaine manière, d'hostilité dans leur société d'arrivée (Lubkemann, 2003 ; Peralta, 2019).

Sans aucun doute, les protagonistes des diverses migrations de « retour » se sont sentis orphelins du colonialisme, et même dans certains cas doublement orphelins, de la terre africaine qu'ils ont dû quitter et du pays dans lequel ils sont arrivés. Raison pour laquelle ces mêmes protagonistes des migrations de « retour » peuvent être inclus dans les héritages ambigus de la colonisation (Etemad, 2012).

Dans l'impossibilité de les traiter en détail, nous ne pouvons que mettre fortement l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un domaine d'étude en évolution, qui a donné lieu ces dernières années à de nouvelles publications et recherches. Parallèlement, ce domaine de recherche demande à être actualisé, compte tenu également de la présence de sujets, tels que les Suisses d'Algérie, qui n'ont pas encore été approfondis comme ils le mériteraient ou, du point de vue historique, seulement partiellement. Au vu de la possibilité d'accès aux archives et de l'ouverture de nouveaux fonds –plus de cinquante ans s'étant écoulés depuis la création de l'ASSAOM –, on espère que ce sujet suscitera un intérêt croissant, auquel cet ouvrage espère contribuer.

Références bibliographiques

- Agassiz, L. (1850), *Diversity of Origin of the Human Races: From the Christian Examiner for July, 1850*, Boston.
- Ageron, C.-R. (1973), *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF.
- Ageron, C.-R. (1999), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF.
- Albertini, R. von (1969), « The Impact of Two World Wars on the Decline of Colonialism », *Journal of Contemporary History* 4, 1, 17-35.
- Amiri, L. (2010), « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 97-98(1), 50-57.
- Anderson, B. (1983), *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London-New York, Verso.
- Annuaire de l'Afrique du Nord* (1963), Paris, Éditions du CNRS, vol. 2.
- Arlettaz, G. (1986), « Les Suisses de l'étranger et l'identité nationale », *Études et sources*, 12, 5-35.
- Arlettaz, G. (1991), « L'émigration : un enjeu politique cantonal et national (1848-1888) », *Vallesia* 46, 67-81.
- Arlettaz, G. (2002), « La Nouvelle Société Helvétique et les Suisses à l'étranger (1914-1924). Aspects de la construction d'un nationalisme de type ethnique », *Die Auslandschweizer im 20. Jahrhundert = Les Suisses de l'étranger au XX^e siècle, Reihe Studien und Quellen = Études et sources*, 37-64.
- Arlettaz, G., Arlettaz, S. (2004), *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne, Antipodes.
- Arlettaz, G., Barilier, E., Crettaz, B., Kreis, G., Pauchard, P., Pavillon, O., Reszler, A., (dir.) (1991), *Les Suisses dans le miroir : les expositions nationales suisses : de Zurich 1883 à l'ex-future expo tessinoise de 1998, en passant par Genève 1896, Berne 1914, Zurich 1939, Lausanne 1964 et l'échec de CH-91*, Lausanne, Payot.
- ARRAN-HELVETIA. *50 ans de l'Amicale des réfugiés et rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse 1963-2013*.
- Audenino, P. (2015), *La casa perduta. La memoria dei profughi nell'Europa del Novecento*, Roma, Carocci.
- Bade, K. J. (2002), *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil.
- Bagnato, B. (2012), *L'Italia e la guerra d'Algeria (1954-1962)*, Soveria Mannelli, Rubbettino.
- Baines, D. (1991), *Emigration from Europe 1815-1930*, London, Macmillan.

- Ballinger, P. (2007), « Borders of the Nation, Borders of Citizenship: Italian Repatriation and the Redefinition of National identity after World War II », *Comparative Studies in Society and History*, 49, 713-741.
- Ballinger, P. (2012), « « Entangled » or « Extruded » Histories? Displacement, National Refugees, and Repatriation after the Second World War », *Journal of Refugee Studies*, 25, 366-386.
- Bancel, N., Blanchard, P., Boëtsch, G., Deroo, É., Lemaire, S. (2004), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, Paris, La Découverte.
- Blanchard, P. (2001), « La représentation de l'indigène dans les affiches de propagande coloniale : entre concept républicain, fiction phobique et discours racialisant », *Hermès*, 30, pp. 147-168.
- Barracrough, G. (2004), « The revolt against the West », in Duara, P. (eds.), *Decolonization. Perspectives from now and then*, London-New York, Routledge, 118-130.
- Baudouï, R. (2015), « La politique suisse des bons offices du *Peace Building* : le cas du règlement du conflit algérien », in *La fabrique de la paix, Acteurs, processus, mémoires*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 201-212.
- Baussant, M. (2002), *Pieds-Noirs. Mémoires d'exils*, Paris, Stock.
- Baussant, M. (2012), « Caught between Two Worlds: The Europeans of Algeria in France after 1962 », in Glynn, I., Kleist, J. (eds.) *History, Memory and Migration. Perceptions of the Past and the Politics of Incorporations*, London, Palgrave Macmillan, 87-105.
- Bedjaoui, M. (1961), *La révolution algérienne et le Droit*, Paris, Éditions de l'Association Internationale des Juristes Démocrates.
- Betts, R. (1998), *Decolonization*, London and New York, Routledge.
- Biaudet, J.-C. et al. (Hg.) (1990), *Diplomatische Dokumente der Schweiz*, Bd. 1, Dok. 131, Bern.
- Blanchard, P., Bancel, N., Boëtsch, G., Deroo É., Lemaire, S., (dir.), *Zoos humains et exhibitions coloniales*, Paris, La Découverte.
- Borutta, M., Jansen, J. (2016), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France. Comparative Perspectives*, London, Palgrave MacMillan.
- Bott, S., Schaufelbuehl, J. M., Zala, S. (eds) (2011). « Die internationale Schweiz in der Zeit des Kalten Krieg; Relations internationales de la Suisse durant la Guerre froide », *Itinera*, 30.
- Bott, S., Hanhimäki, J., Schaufelbuehl, J. M., Wyss, M. (éd.) (2015), *La Suisse et la Guerre froide dans le Tiers-monde. Relations internationales*, PUF, 3 (163).
- Briod, A. (1954), « Le Secrétariat des Suisses à l'étranger, avant, pendant et après la guerre », tirage à part de l'Annuaire national, *La Suisse*.

- Buettner, E. (2016), *Europe after Empire. Decolonization, Society and Culture*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Büschel, H., Speich, D. (eds) (2009), *Entwicklungswelten Globalgeschichte der Entwicklungszusammenarbeit*, Frankfurt am Mein, Campus Verlag.
- Calchi Novati, G. (1998), *Storia dell'Algeria indipendente. Dalla guerra di liberazione al fondamentalismo islamico*, Milano, Bompiani.
- Carron, D. (2005), « La guerre d'Algérie au miroir de trois aventures éditoriales suisses », in Bott, S., David, T., Lützelshwab, C., Schaufelbuehl, J. M. (éd.). *Suisse-Afrique (18^{ème} – 21^{ème} siècles). De la traite des Noirs à la fin du régime de l'apartheid / Schweiz-Afrika (18.-21. Jahrhundert) : Vom Sklavenhandel zum Ende des Apartheid-Regimes*, Munich, LIT-Verlag, 187-206.
- Carron, D. (2013), *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, Lausanne, Antipodes.
- Castels, S., Miller, M. J. (2009), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, Basingstoke, Palgrave MacMillan.
- Césaire, A. (1955), *Discours sur le colonialisme*, Paris, Éditions Présence africaine.
- Chaubin, H. (2008), « 27. Le sud, terre de prédilection de l'activisme ? L'OAS-Métro dans l'Hérault », in Branche, R. (éd.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 299-308.
- Clavien, A. (1993), *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du XX^e siècle*, Lausanne, Éditions d'en bas.
- Cohen, W. B. (2003), « Pied-Noir Memory, History and the Algerian War in Europe's Invisible Migrants », in Smith, A. L. (ed.) *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 129-145.
- Cooper, F. (2003), « Postcolonial Peoples: A Commentary », in Smith, A. L. (eds.), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 169-183.
- Dardanelli, P. (2011), « Multi-lingual but Mono-national. Exploring and Explaining Switzerland's Exceptionalism », in Caminal, M., Requejo, F. (eds), *Federalism, Plurinationality, and Democratic Constitutionalism Theory and Cases*, Abingdon, Routledge, 295-323.
- David, T., Etemad, B. (1996), « L'expansion économique de la Suisse en outremer (XIX^e-XX^e siècles) : un état de la question », *Revue suisse d'histoire*, 46, 226-231.
- David, T., Etemad, B. (1998), « Un imperialism suisse : introduction = Gibt es einen schweizerischen Imperialismus? : zur Einführung », *Traverse. Zeitschrift für Geschichte-Revue d'histoire*, 5, 7-27.

- De Cesari, C., Rigney, A. (eds.) (2014), *Transnational Memory : Circulation, Articulation, Scales*, Berlin, De Gruyter.
- de Dardel, J.-J. (1981), *La coopération au développement : certitudes et interrogations*, Genève, Institut universitaire d'études du développement.
- de Rochebrune, R., Stora, B. (2011), *La guerre d'Algérie vue par les Algériens, I. Des origines à la bataille d'Alger*, Paris, Denoël.
- De Vito, C. G. (2013), « New perspectives on global labour history. Introduction », *Workers of the World*, 3, 7-31.
- Decorzant, Y., Heiniger, A., Reubi, S., Vernat, A. (éd.) (2012), « Le Made in Switzerland: mythes, fonctions et réalités », *Itinera*, 32.
- Di Costanzo, J.-M. (2001), *Allemands et Suisses en Algérie 1830-1918*, Paris, Gandini.
- Droz, B. (2006), *Histoire de la décolonisation au XX^e siècle*, Paris, Seuil.
- Dubois, C. (1994), « La Nation et les Français d'outre-mer : rapatriés ou sinistrés de la décolonisation ? », in Miège, J.-L., Dubois, C. (éd.), *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation*, Paris, L'Harmattan, 75-134.
- Eichenberger, P., David, T., Haller, L., Leimgruber, M., Schär, B. C., Wirth, C. (2017), « Beyond Switzerland. Reframing the Swiss Historical Narrative in Light of Transnational History », *Traverse. Zeitschrift für Geschichte-Revue d'histoire*, 24-1, 137-152.
- Eldridge, C. (2016). *From empire to exile. History and memory within the pied-noir and harki communities, 1962-2012*, Manchester, Manchester University Press.
- Emmer, P. C., Mörner, M. (eds) (1992), *European Expansion and Migration. Essays on the Intercontinental Migration from Africa, Asia, and Europe* New York, Berg.
- Ertola, E. (2014), « Navi Bianche. Il rimpatrio dei civili italiani dall'Africa Orientale », *Passato e Presente*, 91, 127-143.
- Escobar, A. (2011), *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton, Princeton University Press.
- Etemad, B. (1998), « Europe and Migration after Decolonisation », *Journal of European Economic History*, 27, 3, 457-470.
- Etemad, B. (2000a), *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- Etemad, B. (2000b), « L'Europe et le monde colonial. De l'apogée des empires à l'après-décolonisation », *Revue économique*, 51(2), 257-268.
- Etemad, B. (2012), *L'héritage ambigu de la colonisation. Économies, populations, société*, Paris, Armand Colin.

- Etemad, B. (2015), « Empires coloniaux : essai de bilan global », in Testot, L. (éd.), *Histoire globale. Un autre regard sur le monde*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 63-72.
- Etemad, B., David, T. (éds.) (1994), « La Suisse sur la ligne bleue de l'Outre-mer », *Les Annuelles* 5, 43-94.
- Etemad, B., Humbert, M. (2014), « La Suisse est-elle soluble dans sa < postcolonialité > ? », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 64 (2), 279-291.
- Eyerman, R., Sciortino, G. (eds.) (2020), *The Cultural Trauma of Decolonization. Colonial Returnees in the National Imagination*, Cham, Palgrave Macmillan.
- Falk, F. (2019), *Gender Innovation and Migration in Switzerland*, Cham, Palgrave Macmillan.
- Fanon, F. (2002), *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte [1961].
- Favrod, C.-H. (1959), *La révolution algérienne*, Paris, Plon.
- Favrod, C.-H. (2005), « Suisse-Algérie », in Bott, S., David, T., Lützelshwab, C., Schaufelbuehl, J. M. (éd.), *Suisse-Afrique (18^{ème} – 21^{ème} siècles). De la traite des Noirs à la fin du régime de l'apartheid / Schweiz-Afrika (18.-21. Jahrhundert): Vom Sklavenhandel zum Ende des Apartheid-Regimes*, Munich, LIT-Verlag, 183-186.
- Fleury, A. (2002), « Politique étrangère et colonies suisses » in Arlettaz, G., *Die Auslandschweizer im 20. Jahrhundert / Les Suisses de l'étranger au XX^e siècle. Studien und Quellen / Études et sources* (28), 15-35.
- Fleury, A. (ed.) (2004), *Documenti Diplomatici Svizzeri*, vol. 20, doc. 50, Zürich/Locarno/Genève.
- Fois, M. (2018), « L'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM). Un héritage colonial ? », *Revue suisse d'histoire*, 68 (1), 64-84.
- Fois, M. (2019a), « Switzerland, Decolonisation, and Migration: The Case of the Association of Swiss Despoiled of Algeria or Overseas Possessions » in Lüthi, B., Skenderovic, D. (eds), *Switzerland and Migration. Historical and Current Perspectives on a Changing Landscape*, Cham, Palgrave Macmillan, 275-292.
- Fois, M. (2019b), « < Vous êtes profondément attachés à la terre qui vous a accueilli >. Un cas de colonisation informelle : la Suisse comme agent colonisateur » in Blais, N., Fois, M., Roblain, A. (éds.), *Dynamiques de formalisation et d'informalisation dans l'étude des migrations*, Genève, Université de Genève, Sociograph – Sociological Research Studies 42, 159-179.
- Fois, M. (2019c), « Gli Italiani in Algeria : immigrati o colonizzatori ? » in Licata, D. (a cura di), *Rapporto Italiani nel Mondo 2019*, Todi, Tau Editrice, 326-333.

- Fois, M. (2020), « The *Confédération européenne des spoliés d'outre-mer* (CE-SOM): The transnational management of decolonisation » in Laschi, G., Deplano, V., Pes, A., *Europe between Migrations, Decolonization and Integration (1945-1992)*, London, Routledge, 90-100.
- Frémeaux, J. (1996), « Le Reflux des Français d'Afrique du Nord » in Jordi J.-J., Temime, E. (éds.), *Marseille et le choc de la décolonisation*, Aix-en-Provence, Édisud, 13-28.
- Froidevaux, Y. (2002), « *Nature et artifice : Village suisse et Village nègre à l'Exposition nationale de Genève, 1896* », *Revue suisse neuchâteloise*, 1-2, 17-33.
- Gabaccia, D. R. (2019), « Epilogue » in Lüthi, B., Skenderovic, D. (eds), *Switzerland and Migration. Historical and Current Perspectives on a Changing Landscape*, Cham, Palgrave Macmillan, 335-347.
- Gadant, M. (1988), *Islam et nationalisme en Algérie, d'après El Moudjahid, organe central du FLN, de 1956 à 1962*, Paris, L'Harmattan.
- Gellner, E. (1983), *Nations and Nationalism*, Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Gillibert, M. (2013), *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse. Objectifs, réseaux et réalisations (1938-1984)*, Neuchâtel, Alphil.
- Grin, F. (2002), « La Suisse comme non-multination », in Seymour, M. (éd.), *États-nations, multi-nations et organisations supranationales*, Montréal, Liber.
- Grin, F. (2010), « L'aménagement linguistique en Suisse », *Télescope*, 16, 3, 55-74.
- Halbwachs, M. (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Félix Alcan.
- Hamon, H., Rotman, P. (1979), *Les porteurs de valises. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel.
- Hamoumou, M. (1993), *Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard.
- Harbi, M. (1984), *1954. La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- Herrmann, I. (2011), « Introduction sous l'angle suisse », *Revue suisse d'histoire*, 1, 4-21.
- Hobsbawm, E. J. (1990), *Nations and Nationalism since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hobsbawm, E. J. (2002), *L'ère des empires, 1870-1914*, Paris, Hachette Pluriel.
- Holenstein, A. (2014), *Mitten in Europa: Verflechtung und Abgrenzung in der Schweizer Geschichte*, Baden, Hier und jetzt Verlag.
- Holenweg, P. (1996), « La gauche suisse et la guerre d'Algérie: le diplomate et le porteur de valises », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 11-12, 73-99.

- Huber, P. (2016), *Fluchtpunkt Fremdenlegion. Schweizer im Indochina- und im Algerienkrieg, 1945-1962*, Zürich, Chronos.
- Jeanneret, P. (2002), *Popistes. Histoire du Parti Ouvrier et Populaire Vaudois 1943-2001*, Lausanne, Éditions d'en bas.
- Jordi, J.-J. (1993), *De l'exode à l'exil : rapatriés et Pieds-Noirs en France : l'exemple marseillais, 1954-1992*, Paris, L'Harmattan.
- Jordi, J.-J. (2002), « Les pieds-noirs : constructions identitaires et réinvention des origines », *Hommes & migrations*, n. 1236, 14-25.
- Jordi, J.-J. (2013), *Histoire des Pieds-Noirs*, Paris, Armand Colin.
- Jost, H. U. (1990), «Switzerland's Atlantic Perspectives», in Milivojevic, M., Maurer, P. (eds.), *Swiss Neutrality and Security. Armed Forces, National Defence and Foreign Policy*, New York, Berg, 110-121.
- Jost, H. U. (1994), « Pour une histoire européenne de la Suisse », *Traverse. Zeitschrift für Geschichte-Revue d'histoire*, 1-3, 19-39.
- Jost, H. U. (2013), « À rebours d'une neutralité suisse improbable », *Traverse. Zeitschrift für Geschichte-Revue d'histoire*, 20, 200-214.
- Julien, C.-A. (1979), *Histoire de l'Algérie contemporaine, t. 1. Conquête et colonisation*, Paris, PUF.
- Kaddache, M. (1980), *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne 1919-1951*, Alger, SNED.
- Kauffer, R. (2002), *L'OAS. Histoire d'une guerre francofrançaise*, Paris, Le Seuil.
- Kennedy, D. (2016), *Storia della decolonizzazione*, il Mulino, Bologna.
- Kreis, G. (1991), « L'Exposition nationale de 1883 », in Arlettaz, G., Barilier, E., Crettaz, B., Kreis, G., Pauchard, P., Pavillon, O., Reszler, A., (dir.) (1991), *Les Suisses dans le miroir : les expositions nationales suisses : de Zurich 1883 à l'ex-future expo tessinoise de 1998, en passant par Genève 1896, Berne 1914, Zurich 1939, Lausanne 1964 et l'échec de CH-91*, Lausanne, Payot, 17-21.
- Kreis, G. (1992), « La question de l'identité nationale », in Huber, P. (éd.), *Les Suisses : modes de vie, traditions, mentalités*, II. Lausanne, Éditions Payot, 781-800.
- Kreis, G. (1994), *La Suisse chemin faisant. Rapport de synthèse du PNR 21. Pluralisme culturel et identité nationale*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
- L'identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, (1977), Paris, Grasset.
- Lazali, K. (2018), *Le trauma colonial. Une enquête sur les effets psychiques et politiques contemporains de l'oppression coloniale en Algérie*, Paris, La Découverte.
- Liauzu, C. (1987), *L'enjeu tiers-mondiste : débats et combats*, Paris, L'Harmattan.
- Liauzu, C. (1996), *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Paris, Éditions Complexe.

- Long, O. (1988), *Le dossier secret des accords d'Evian*, Lausanne, Éditions 24 heures.
- Lubkemann, S. C. (2003), « Race, Class, and Kin in the Negotiation of « Internal Strangerhood » among Portuguese Retornados, 1975-2000 », in Smith, A. L. (eds.), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 75-93.
- Lüthi, B., Falk, F., Purtschert, P. (2016), « Colonialism without colonies: examining blank spaces in colonial studies », *National Identities*, 18 (1), 1-9.
- Lützel Schwab, C. (1999), « Des premiers projets de colonies suisses en Algérie à la « Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif ». Quelques aspects de la question migratoire en Suisse durant les années 1830-1850 », *Revue suisse d'histoire*, 49 (4), 470-495.
- Lützel Schwab, C. (2006), *La Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif (1853-1956). Un cas de colonisation privée en Algérie*, Bern, Peter Lang.
- Mahnig, H., Cattacin, S. (éds.) (2005), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zürich, Seismo Verlag.
- Maye, E. (1997), « L'émigration valaisanne en Algérie au XIX^e siècle », *Annales valaisannes : bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 131-232.
- Meier, L. (2014), *Swiss Science, African Decolonization and the Rise of Global Health*, Basel, Schwabe.
- Memmi, A. (1973), *Portrait du colonisé*, Paris, Payot.
- Meynier, G. (2002), *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Paris, Fayard.
- Michel, N. (2015), « Sheepology: The Postcolonial Politics of Raceless Racism in Switzerland », *Postcolonial Studies*, 18 (4), 410-426.
- Miège, J.-L., Dubois, C. (éds.) (1994), *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation*, Paris, L'Harmattan.
- Minder, P. (2004), « La construction du colonisé dans une métropole sans empire : Le cas de la Suisse (1880-1939) », in Bancel, N., Blanchard, P., Boëtsch, G., Deroo, É., Lemaire, S., (dir.), *Zoos humains : Au temps des exhibitions humaines*, Paris, La Découverte, 227-234.
- Minder, P. (2011a), « Les zoos humains en Suisse », in Blanchard, P., Bancel, N., Boëtsch, G., Deroo, É., Lemaire, S., (dir.), *Zoos humains et exhibitions coloniales*, Paris, La Découverte, 359-372.
- Minder, P. (2011b), *La Suisse coloniale, Les représentations de l'Afrique et des Africains en Suisse au temps des colonies (1880-1939)*, Bern, Peter Lang.
- Moisand, J. (2019), « Que faire d'exilés indésirables ? Les cantonalistes espagnols en Algérie française (1874) », *Diasporas*, 33, 159-172.
- Noiriel, G. (2007), *À quoi sert « l'identité nationale ? »*, Marseille, Agone.
- Nora, P. (éd.) (1958), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard.

- Nouschi, A. (2005), *Les armes retournées. Colonisation et décolonisation françaises*, Paris, Belin.
- Nouvelle Société Helvétique et Commission des Suisses à l'étranger (dir.) (1932), *Les Suisses dans le vaste monde*, Zurich, Arnold Lätt.
- Osterhammel, J. (2010), *Colonialism: A Theoretical Overview*. 3rd. ed., Princeton, Markus Wiener.
- Osterhammel, J., Jansen, J. C. (2006), *Kolonialismus: Geschichte, Formen, Folgen*, Munich, Beck.
- Peralta, E. (2019), « The return from Africa: Illegitimacy, concealment, and the non-memory of Portugal's imperial collapse », *Memory Studies*, 1-18.
- Perrenoud, M. (2002a), « Aperçu sur les Suisses de l'étranger et la décolonisation en Afrique », in Arlettaz, G., *Die Auslandschweizer im 20. Jahrhundert / Les Suisses de l'étranger au XX^e siècle. Studien und Quellen / Études et sources* (28), 327-344.
- Perrenoud, M. (2002b), « La Suisse et les accord d'Évian. La politique de la Confédération à la fin de la guerre d'Algérie (1959-1962) », *Politibus* (31), 8-37.
- Perrenoud, M. (2010), « Les relations de la Suisse avec l'Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement », *International Development Policy, Revue internationale de politique de développement* (1), 81-98.
- Perrenoud, M. (2011), « Colonies suisses », *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), 3.
- Pervillé, G. (2002), *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Picard.
- Petrucci, F. (2011), *Gli ebrei in Algeria e Tunisia. 1940-1943*, Firenze, La Giuntina.
- Piguet, E. (2005), *L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*, Zurich, Seismo.
- Piguet, E. (2017), *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'introuverture*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Ponzanesi, S., Blaagaard, B. B. (eds.) (2012), *Deconstructing Europe: Postcolonial Perspectives*, London-New York, Routledge.
- Ponzanesi, S., Colpani, G. (eds.) (2016), *Postcolonial Transitions in Europe. Contexts, Practices and Politics*, London-New York, Routledge.
- Pous, J. (1979), *Henry Dunant l'Algérien ou le miracle colonial*, Genève, Grounauer.
- Purtschert, P., Fischer-Tiné, H. (eds.) (2015), *Colonial Switzerland. Rethinking Colonialism from the Margins*, London, Palgrave Macmillan.
- Purtschert, P., Lüthi, B., Falk, F. (eds.) (2012), *Postkoloniale Schweiz: Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*, Bielefeld, Transcript Verlag.

- Purtschert, P., Falk, F., Lüthi, B. (2015), « Switzerland and < Colonialism without Colonies >. Reflections on the Status of Colonial Outsiders », *International Journal of Postcolonial Studies*, 18(2), 286-302.
- Quadroni, D., Froidevaux, Y. (2002), « Quand la Suisse s'expose : Introduction et présentation », *Revue suisse neuchâteloise*, 1-2, 3-5.
- Revel, J. (dir.) (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Ricciardi, T., Cattacin, S., Baudouï, R. (2015), *Mattmark, 30 août 1965. La catastrophe*, Zurich, Seismo.
- Ricciardi, T. (2020), « The transition from colonialism to the migration policies in Europe » in Laschi, G., Deplano, V., Pes, A., *Europe between Migrations, Decolonization and Integration (1945-1992)*, London, Routledge, 28-38.
- Ruffieux, R. (1983), « La Suisse des radicaux (1848-1914) », in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, tome III, Lausanne, Éditions Payot, 7-90.
- Ruppen Coutaz, R. (2016), *La voix de la Suisse à l'étranger. Radio et relations culturelles internationales (1932-1949)*, Neuchâtel, Alphil.
- Saurin, J. (1894), *Manuel de l'émigrant en Algérie. Géographie générale, modes de culture, renseignements pratiques*, Paris, Augustin Challamel.
- Savarese, É. (2006), « After the Algerian war: reconstructing identity among the Pieds-noirs », *International Social Science Journal*, 189, 457-466.
- Savarese, É. (2010), « < Amère patrie > : Une note sur le retour des pieds-noirs en Algérie », *Critique internationale*, 47(2), 77-90.
- Scioldo-Zücher, Y. (2010), *Devenir métropolitain, Politique d'intégration et parcours des rapatriés d'Algérie en métropole, 1954-2005*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Sessions, J. (2010), « Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la monarchie de Juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 41, 63-80.
- Shepard, T. (2006), *The invention of decolonization. The Algerian war and the remaking of France*, Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Siegfried, A. (1948), *La Suisse, démocratie-témoin*, Neuchâtel, La Baconnière.
- Smith, A. L. (ed.) (2003), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam, Amsterdam University Press.
- Smith, A. L. (2006), *Colonial Memory and Postcolonial Europe: Maltese Settlers in Algeria and France*, Bloomington, Indiana University Press.
- Smith, A. L. (2009), « Coerced or Free? Considering Post-colonial Returns », in Bessel R., Haake, C. (eds.) *Removing Peoples: Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 395-414.
- Smith, A. D. (1971), *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Blackwell.

- Speich Chassé, D. (2012), « Verflechtung durch Neutralität: Wirkung einer Schweizer Maxime im Zeitalter der Dekolonisation », in Purtschert, P., Lüthi, B., Falk, F. (eds.), *Postkoloniale Schweiz: Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*, Bielefeld, Transcript Verlag, 225-244.
- Stora, B., Ellyas, A. (1999), « Crise de l'été 1962. (Algérie, juillet-septembre 1962) », in Stora, B., Akram, E. (sous la direction de), *Les 100 portes du Maghreb. L'Algérie, le Maroc, la Tunisie, trois voies singulières pour allier islam et modernité*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 133-134.
- Stora, B. (2004), *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Paris, La Découverte.
- Stora, B. (2006), *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, IV éd., Paris, La Découverte.
- Studer, B., Mathieu, J., Leimgruber, W., Arni, C., Tissot, L. (éd.) (2015), *Die Schweiz anderswo: AuslandschweizerInnen – SchweizerInnen im Ausland = La Suisse ailleurs: les Suisses de l'étranger – les Suisses à l'étranger*, Zürich, Chronos.
- Tabois, S. (2013), « Une petite production de soi dans l'entre-soi », *Civilisations*, 62, 149-164.
- Talbot, I. (2011), « The End of the European Colonial Empires and Forced Migration: Some Comparative Case Studies », in Panayi, P., Virdee, P. (eds.), *Refugees and the End of Empire: Imperial Collapse and Forced Migration in the Twentieth Century*, London, Palgrave Macmillan, 28-50.
- Tanner, J. (1999), « Switzerland and the Cold War: A Neutral Country between the < American Way of Life > and < Geistige Landesverteidigung > », in Charnley, J., Pender, M. (eds.), *Switzerland and War*, Bern, Peter Lang, 113-128.
- Tanner, J. (2015), *Geschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Munchen, Beck.
- Tarli, R. E. (2004), *Les pieds-noirs militants d'Algérie en Suisse 1964-2003. Le réseau, les revendications et la souffrance collective*, Mémoire de licence, Fribourg, Université de Fribourg.
- Thénault, S. (2008), « L'OAS à Alger en 1962. Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63, 5, 977-1001.
- Thompson, A. (2005), *The Empire Strikes Back? The Impact of Imperialism on Britain from Mid-Nineteenth Century*, Harlow, Pearson Education Limited.
- Trivellato F. (2011), « Microstoria, storia del mondo e storia globale », in Lanaro, P. (ed.), *Microstoria: A vent'anni da L'eredità immateriale; Saggi in onore di Giovanni Levi*, Milano, Franco Angeli, 119-131.
- Vaisse, M. (2003), *Vers la paix en Algérie*, in « Vers la paix en Algérie. Les négociations d'Évian d'après les archives diplomatiques françaises, 15 janvier 1961-29 juin 1962 », Bruxelles, Bruylant, X-XI.

- Veracini, L. (2010), *Settler Colonialism: A Theoretical Overview*, London, Palgrave Macmillan.
- Verdès-Leroux, J. (2001), *Les Français d'Algérie de 1830 à aujourd'hui : une page d'histoire déchirée*, Paris, Fayard.
- Veyrassat, B. (1990), « La Suisse sur les marchés du monde. Exportations globales et répartition géographique au XIX^e siècle. Essai de reconstitution », in Bairoch, P., Körner, M., *La Suisse dans l'économie mondiale / Die Schweiz in der Weltwirtschaft*, Genève, Droz, 287-311.
- Westad, O. A. (2007), *The Global Cold War: Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge and New York, Cambridge University Press.
- Witschi, B. (1987), *Schweizer aufimperialistischen Pfaden. Die schweizerischen Handelsbeziehungen mit der Levante 1848-1914*, Stuttgart, Steiner-Verlag Wiesbaden.
- Zichichi, L. (1988), *Il colonialismo felpato. Gli svizzeri alla conquista del Regno delle due Sicilie (1800-1848)*, Palermo, Sellerio.
- Zala, S., Perrenoud M. (Hg.) (2019), *La Suisse et la construction du multilatéralisme. Die Schweiz und die Konstruktion des Multilateralismus*, Bd. 2. Documents diplomatiques suisses sur l'histoire de la Société des Nations. Diplomatische Dokumente der Schweiz zur Geschichte des Völkerbunds 1918-1946.
- Zimmer, O. (1998), « In Search of Natural Identity: Alpine Landscape and the Reconstruction of the Swiss Nation », *Comparative Studies in Society and History. An international Quaterly*, 88(40), 637-665.
- Zimmer, O. (2003), *A Contested Nation: History, Memory and Nationalism in Switzerland*, Cambridge, Cambridge University Press.

Index des noms de personnes

- Abbas Ferhat 39, 40, 69, 71, 73, 80
Agassiz Louis 18, 23, 163
Ageron Charles-Robert 39, 40, 163
Albertini Rudolf von 65, 163
Alleg Henri 68
Amiri Linda 17, 163
Anagnostellis Savas 143
Anderson Benedict 12, 22, 98, 163
Appia Louis 37
Arber Jules 11, 49, 50, 51, 53, 62, 79, 80
Arlettaz Gérald 12, 22, 26, 27, 28, 31, 36, 42, 163, 167, 169, 171
Arlettaz Sylvie 163
Arni Caroline 173
Audenino Patrizia 99, 122, 148, 163
- Bade Klaus 97, 163
Baechler Hugo 134
Bagnato Bruno 72, 163
Baines Dudley 97, 163
Ballinger Pamela 144, 164
Bancel Nicolas 23, 164, 170
Barilier Etienne 163, 169
Barraclough Geoffrey 66, 164
Baudoui Rémi 73, 164, 172
Baussant Michèle 81, 122, 148, 164
Bedjaoui Mohammed 69, 164
Béguin Bernard 76, 133
Ben Bella Ahmed 68, 74, 115, 116, 118, 134
Ben Boulaïd Mostefa 68
Ben Khedda Benyoucef 74
Bessel Richard 172
Betts Raymond 65, 164
Beuve-Méry Hubert 101
Biaudet Jean-Charles 42, 164
Blaagaard Bolette 147, 171
Blais Nathalie 167
Blanc Camille 72
Blanchard Pascal 23, 25, 164, 170
Boëtsch Gilles 164, 170
Borgeaud, famille 45
Borutta Manuel 164
Bott Sandra 86, 117, 129, 164, 165, 167
Boudiaf Mohammed 68
Boumédiène Houari 69, 74
Bouteflika Abdelaziz 119
Branche Raphaëlle 165
Briod Alice 27, 164
Brugger Ernst 127
Buettner Elizabeth 147, 152, 160, 165
- Burckhardt Carl J. 94
Burgdorfer Robert 122, 134
Büschel Hubertus 130, 165
Butticaz Aloïs 122, 151, 152
- Calchi Novati Gian Paolo 71, 165
Caminal Miquel 165
Canonica Roger 124, 125, 126, 133
Capeau Claude 152
Carrier Maurice 143
Carron Daniel 17, 44, 45, 51, 62, 67, 75, 77, 87, 165
Castels Stephen 97, 165
Cattacin Sandro 109, 170, 172
Cavallaro Francesco 147
Centonze Innocenzo 143, 144
Césaire Aimé 147, 165
Cevey Jean-Jacques 140
Charnley Joy 173
Chaubin Hélène 72, 165
Clavien Alain 23, 26, 165
Cohen Willian B. 148, 165
Colpani Gianmaria 147, 171
Cooper Frederick 152, 165
Couve de Murville Maurice 75, 76
Crémieux Isaac Moïse (décret) 60
Crettaz Bernard 163, 169
- Dardanelli Paolo 21, 25, 165
David Thomas 12, 37, 38, 43, 87, 117, 165, 166, 167
Debré Michel 70
De Cesari Chiara 152, 166
Decorzant Yann 21, 24, 166
de Dardel Jean-Jacques 112, 130, 166
Deplano Valeria 168, 172
de Reynold Gonzague 27
de Rochebrune Renaud 73, 166
Deroo Éric 164, 170
De Vito Christian G. 148, 166
Di Costanzo Jean-Maurice 41, 44, 166
Droz Bernard 99, 102, 166
Duara Prasenjit 164
Dubois Colette 97, 98, 101, 147, 160, 166, 170
Dubois René 75
Dufour Guillaume-Henri 37
Dunant Henry 37, 44
- Eichenberger Pierre 22, 87, 166
Eldridge Claire 122, 146, 151, 166

- Ellyas Akram 74, 173
 Emmer Pieter Cornelis 97, 166
 Ertola Emanuele 122, 166
 Escobar Arturo 130, 166
 Etemad Bouda 12, 37, 38, 43, 87, 97, 117, 161,
 165, 166, 167
 Eyerman Ron 147, 167
- Falk Francesca 167, 170, 171, 172, 173
 Fanon Frantz 61, 62, 66, 99, 147, 148, 167
 Favrod Charles-Henri 50, 68, 73, 75, 76, 134,
 167
 Fischer-Tiné Harald 17, 171
 Fleury Antoine 34, 35, 51, 92, 167
 Fois Marisa 12, 31, 143, 160, 167, 168
 Frémeaux Jacques 144, 168
 Frey Tilo 18
 Froidevaux Yves 22, 24, 168, 172
 Furgler Kurt 136
- Gabaccia Donna R. 14, 168
 Gadant Monique 66, 168
 Gehrig René 141
 Gellner Ernest 26, 168
 Gillabert Matthieu 90, 168
 Glynn Irial 164
 Gourd Émilie 35
 Graner Pierre 131
 Grin François 21, 22, 25, 168
 Gronchi Giovanni 68
 Guichard Olivier 70
- Haake Claudia 172
 Halbwachs Maurice 150, 168
 Haller Lea 166
 Hamon Hervé 68, 168
 Hamoumou Mohammed 74, 168
 Hanhimäki Jussi 164
 Harbi Mohammed 68, 168
 Heiniger Alix 166
 Herrmann Irène 21, 87, 168
 Hobsbawm Eric 25, 26, 27, 39, 168
 Holenstein André 87, 168
 Holenstein Thomas 92
 Holenweg Pascal 68, 75
 Houmard Marc-André 136, 137
 Huber Peter 44
 Humbert Mathieu 87, 167
- Jaccard Maurice 124, 140, 141
 Jansen Jan 65, 164, 171
 Jean de Broglie 118
- Jean-Jacques Cevey 139, 140
 Jeanneret Pierre 68, 136
 Jordi Jean-Jacques 13, 81, 122, 123, 124, 148,
 149, 168, 169
 Jost Hans-Ulrich 22, 86, 87, 169
 Julien Charles-André 40
 Jusseau Paul 143
- Kaddache Mahfoud 49
 Kateb Yacine 50
 Kauffer Rémi 72
 Keller Hans 111
 Kennedy Dane 65
 Khidder Mohammed 68
 Kleist J. Olaf 164
 Krafft Mathias 139
 Kreis Georg 21, 22, 25, 26, 163, 169
 Krim Belkacem 100
 Kummer Ernest 151
- Lambelet du Gay Jacques 138, 157
 Lanaro Paola 173
 Laschi Giuliana 168, 172
 Lätt Arnold 29
 Lauriol Marc 75, 76
 Layachi Yaker 125
 Lazali Kaeima 148, 169
 Leimgruber Walter 166, 173
 Lemaire Sandrine 164, 170
 Lenoir Jacques 60, 61, 67, 71, 80, 99, 100, 101
 Leutenegger Frédéric 122, 132, 151
 Leuthard Doris 18
 Lévi-Strauss Claude 21
 Liauzu Claude 41, 127, 169
 Licata Delfina 167
 Long Olivier 74, 119, 170
 Lubkemann Stephen 161, 170
 Lüthi Barbara 37, 87, 167, 168, 170, 171, 172,
 173
 Lützel Schwab Claude 42, 43, 87, 165, 167, 170
- Mahnig Hans 109, 170
 Marcuard Jean François Sigidmond 111, 117
 Martino Gaetano 68
 Mathieu Jon 173
 Maunoir Théodore 37
 Maye Eric 44, 170
 Meier Lukas 17, 170
 Memmi Albert 147, 160, 170
 Mercier Jacques 143, 144
 Mercier Marcel 75
 Meynier Gilbert 106, 170

Michel Debré 70
 Micheli Pierre 80, 82, 83, 85, 86, 108, 110,
 114, 115, 117, 121, 130
 Michel Noémi 70, 87, 170
 Miège Jean-Louis 97, 98, 101, 160, 166, 170
 Miller Marc J. 97, 165
 Minder Patrick 12, 22, 23, 24, 37, 38, 87, 170
 Mohammed Khider 74
 Moisand Jeanne 41, 170
 Morand Oswald 115
 Mörner Magnus 97, 166
 Moser Emilio 117, 121, 130
 Motta Giuseppe 29
 Moynier Gustave 37

 Nasser Gamal Abdel 118
 Noiriel Gérard 21, 170
 Nora Pierre 152, 170
 Nouschi André 99, 171

 Osterhammel Jurgen 39, 65, 171

 Panayi Panikos 173
 Pauchard Pierre 163, 169
 Pavillon Olivier 163, 169
 Pender Malcolm 173
 Peralta Elsa 160, 161, 171
 Perrenoud Marc 11, 12, 25, 33, 37, 63, 67, 68,
 74, 87, 130, 171, 174
 Pervillé Guy 115, 171
 Pes Alessandro 168, 172
 Petitpierre Max 11, 12, 34, 35, 68, 69, 70, 76,
 80, 82, 83, 91, 92, 112, 118
 Petrucci Filippo 61, 171
 Pigué Etienne 109, 171
 Ponzanesi Sandra 147, 171
 Pous Jacques 44, 171
 Probst Raymond 86, 125, 135, 136
 Purtschert Patricia 12, 17, 37, 170, 171, 172,
 173

 Quadroni Dominique 22, 172

 Requejo Ferran 165
 Reszler André 163, 169
 Reubi Serge 166
 Revel Jacques 14, 172
 Ricciardi Toni 42, 97, 172
 Rigney Ann 152, 166
 Roblain Antoine 167
 RoCHAT Charles 122
 Roosevelt Franklin Delano 47

 Rotman Patrick 68, 168
 Ruffieux Roland 37, 172
 Ruppen Coutaz Raphaëlle 27, 28, 172

 Salzmänn Gérard 138
 Saurin Jules 41, 172
 Savarese Éric 98, 122, 150, 172
 Schär Bernhard 166
 Schaufelbuehl Janick Marina 164, 165, 167
 Schibler Ernest 105
 Schwab Philippe 26
 Schwarzenbach James 15, 133
 Scioldo-Zücher Yann 172
 Sciortino Giuseppe 147, 167
 Sessions Jennifer 41, 172
 Shepard Todd 99, 172
 Siegfried André 94, 172
 Skenderovic Damir 167, 168
 Smith Andrea L. 41, 97, 98, 144, 147, 165,
 170, 172
 Smith Anthony D. 26, 172
 Soldati Agostino 108
 Sommaruga Carlo 18
 Soustelle Jacques 60
 Speich Chassé Daniel 87, 173
 Speich Daniel 130, 165, 173
 Spörri Kurt 122, 127, 132, 133, 151
 Spühler Willy 123, 128
 Stora Benjamin 40, 69, 73, 74, 106, 111, 166,
 173
 Streuli Hans 92
 Stucki Walter 49
 Stucky Georg 140
 Studer Brigitte 173
 Studer Jean 86, 105
 Sutter Erwin 134, 138

 Tabois Stéphanie 150, 151, 173
 Talbot Ian 98, 173
 Tanner Jacob 86, 87, 173
 Tarli Ricardo Enrico 137, 149, 150, 151, 157,
 173
 Temime Emile 168
 Thénault Sylvie 72, 173
 Thompson Andrew 99, 173
 Tissot Laurent 173
 Traugott Wahlen Friedrich 86, 117
 Trivellato Francesca 18, 173

 U Thant Maha Thray Sithu 143
 Ulrich Max 75

Vaïsse Maurice 73, 173
Van Os Raphaël 143
Veracini Lorenzo 174
Verdès-Leroux Jeannine 151, 174
Vernat Anne 166
Veroli Giorgio 143
Veyrassat Béatrice 37, 174
Virdee Pippa 173
Voirier Henri 85, 86, 88

Wahlen Friedrich Traugott 93, 94
Waldheim Kurt 144, 146
Westad Odd Arne 127, 174
Wilson Thomas Woodrow 33
Wirth Christa 166
Witschi Beat 37, 174
Wyder Rudolf 136
Wyss Marco 164

Zala Sacha 25, 164, 174
Zehnder Alfred 79, 80
Zichichi Lorenzo 37, 174
Zimmer Oliver 21, 25, 174
Zschokke Hans-Peter 29

Index des noms des lieux

- Afghanistan 70
Afrique 11, 13, 15, 23, 32, 37, 39, 40, 44, 46,
47, 48, 66, 67, 69, 75, 77, 78, 81, 83,
100, 110, 113, 121, 126, 141, 143, 144,
145
Afrique du Nord 11, 13, 39, 44, 46, 47, 48, 69,
75, 77, 78, 81, 100, 101, 102, 113, 114,
118, 121, 122, 123, 132, 149
Afrique Subsaharienne 103
Aïn-Arnat 154
Aix-en-Provence 46, 60, 153, 155
Alger 42, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 60, 61, 62,
73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 85, 86, 88,
89, 98, 104, 106, 108, 109, 110, 111,
112, 115, 116, 117, 119, 125, 151, 154
Allemagne 72, 142
Alpes 61
Amérique 32
Amériques 41
Ameur el-Aïn 42
Andalousie 61
Angola 103, 160
Ardèche 61
Argentine 32
Asie 32, 66, 144
Athènes 146
Australie 32
Autriche 29
Aveyron 61

Bâle 34, 132
Baléares 61
Belgique 93, 97, 103, 110, 142, 143, 145, 160
Bénin 18
Berlin 33, 37
Berne 12, 15, 16, 22, 27, 43, 46, 68, 69, 70, 75,
76, 78, 79, 81, 82, 85, 86, 88, 91, 92,
104, 106, 109, 110, 113, 114, 115, 116,
117, 118, 119, 125, 126, 130, 131, 132,
135, 136, 137, 141, 143, 146
Beyrouth 71
Blonay 151
Bois d'Avault 89
Bône 51, 85, 111, 154
Bouches-du-Rhône 61
Bouzaréah 51, 53, 54, 55

Caire 49
Cameroun 71
Catalogne 61

Coire 28
Congo 37, 71, 103, 126, 136
Congo Belge 136
Constantine 49, 51, 154
Corse 61

Dakar 47
Danemark 110

Égypte 39, 47, 68, 69, 75, 81, 103, 131, 145,
160
Espagne 41, 71, 76, 85, 97, 103, 160
États-Unis 32, 42, 47, 72, 85, 87, 92, 93, 110
Europe 13, 21, 23, 24, 25, 29, 32, 38, 39, 46,
49, 65, 69, 75, 90, 93, 97, 99, 104, 106,
112, 122, 139, 140, 141, 143, 144, 145,
146, 147, 160
Évian 72, 73, 74, 75, 77, 83, 86, 87, 92, 100,
104, 108, 110, 134

Foix 16, 40
France 11, 16, 39, 40, 41, 43, 46, 47, 60, 66, 67,
68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 82, 83,
84, 92, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105,
106, 108, 113, 114, 115, 118, 119, 122,
128, 130, 133, 136, 137, 139, 141, 142,
143, 145, 147, 151, 152, 153, 154, 155,
158, 159
Fribourg 67

Gard 61
Genève 14, 15, 16, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 35,
43, 45, 50, 70, 73, 75, 82, 93, 100, 110,
122, 126, 127, 128, 129, 132, 140, 145
Gothard 95
Grande-Bretagne 72, 97
Grèce 143, 145, 160
Grisons 28
Guinée 71

Haiphong 49
Hérault 61
Hollande 143
Hongrie 126

Inde 103
Indes néerlandaises 103
Indochine 44, 86, 103
Interlaken 132, 142
Irak 89

Italie 41, 71, 72, 75, 78, 85, 97, 103, 116, 122,
 142, 143, 145, 160

Jordanie 89

Lausanne 11, 24, 33, 46, 47, 48, 70, 73, 76,
 151, 153

Les Rousses 73

Liban 49

Libye 33, 75, 97, 122

London 16, 70

Lucerne 68, 73

Lugrin 72, 73, 75, 77, 134

Luxembourg 143

Madagascar 49

Maghreb 103, 149

Malte 41, 71

Marengo 47

Maroc 33, 39, 44, 69, 71, 78, 81, 101, 103,
 131, 159

Marseille 122, 141, 153, 155

Martigny 28

Méditerranée 39, 48, 49, 72, 86, 146, 160

Melun 70

Meyrin 134, 136

Mons-Djémila 44

Montebello 47

Morat 132, 142

Mostaganem 111

Mozambique 103, 160

Neuchâtel 18, 73, 139

Nigéria 71

Oasis 111

Oran 51, 73, 74, 80, 85, 89, 90, 104, 111, 152,
 153, 155

Oranie 61

Ouidah 18

Pakistan 70

Paris 16, 28, 40, 41, 44, 60, 67, 70, 75, 76, 81,
 82, 83, 84, 94, 101, 108, 113, 115, 117,
 118, 143, 144, 145, 146, 147

Pays-Bas 97, 103, 160

Philippeville 42, 51, 105

Portugal 97, 103, 160, 171

Poschiavo 28

Pyrénées Orientales 61

Rabat 70, 104

RAU 89

Rezkallah 113

Rio de Janeiro 28

Rome 143, 144, 145, 146, 147

Royaume-Uni 160

Ruanda-Urundi 103

Russie 47, 139

Sahara 69

Sahel 47

Saïda 111

Saours 111

Sardaigne 61

Sarine 95

Savoie 61, 67

Sétif 13, 43, 44, 47, 49, 50, 85, 92, 153, 154

Sicile 61

Sidi-Bel-Abbès 51, 153

Sierra 28, 132, 142

Strasbourg 86

Sydney 28

Syrie 49

Tanger 101

Tarn 61

Tchécoslovaquie 126

Téhéran 71

Tessin 28, 42

Tiaret 111

Tlemcen 40, 81, 104, 111

Togo 71

Tombouctou 28

Toulouse 153, 154

Tunis 70, 71, 72, 73

Tunisie 39, 41, 69, 71, 81, 97, 103, 122, 131,
 159, 160

URSS 87, 112

USA 112

Valais 41, 42, 43

Vaud 153, 154

Vichy 47

Zoug 157

Zurich 22, 47, 67, 154

Index des images

Image 1	L'inauguration du nouveau stand de tir de la Colonie suisse d'Alger. Source : <i>Les Suisses dans le vaste monde</i> (1932), publié par la Nouvelle Société helvétique et la Commission des Suisses à l'étranger, préface de G. Motta, conseiller fédéral, Zurich, Arnold Lätt.	52
Image 2	Champ de tir, Société helvétique de Bienfaisance, Alger. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	52
Image 3	Lecture du pacte de 1291 par M. Conrad, membre du Comité de la Société helvétique de Bienfaisance. Au milieu, en blanc, le consul Arber. Oran, 27.07.1941 Source : AFS J2.230#2013/100#27*	53
Image 4	Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	53
Image 5	Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	54
Image 6	Colonie de vacances. Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	55
Image 7	Colonie de vacances. « Les petits colons répètent un chant sous la direction de Frania Lenzinger. » Alger, La Bouzaréah, 01.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	55
Image 8	Commémoration du 650 ^e anniversaire de la fondation de la Confédération. Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	56
Image 9	Fête du 1 ^{er} août. Les « sapins » avec leur « cheftaine » Frania Lenzinger. Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941 Source : AFS J2.230#2013/100#27*	56
Image 10	Commémoration du 650 ^e anniversaire de la fondation de la Confédération. Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	57
Image 11	Commémoration du 650 ^e anniversaire de la fondation de la Confédération. Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941 Source : AFS J2.230#2013/100#27*	58
Image 12	Commémoration du 650 ^e anniversaire de la fondation de la Confédération. Alger, La Bouzaréah, 03.08.1941. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	58
Image 13	Stade municipal Alger, 15.12.1945. X : M. Passani, secrétaire de la Fédération française d'athlétisme de l'Afrique du Nord. Source : AFS J2.230#2013/100#27*	59
Image 14	Visite du général Guisan. Bône, 01.05.1951. Source : AFS J2.230#2013/10#219*	59
Image 15	Des Suisses quittent aussi le sol algérien. Source : <i>Feuille d'avis du Valais</i> , 05.06.1962, p. 1.	107
Image 16	Nouvelle arrivée de réfugiés suisses en provenance d'Algérie. Source : <i>L'Impartial</i> , 26.06.1962, p. 1.	107

Index des tableaux

Tableau 1	Suisses immatriculés auprès des représentations consulaires suisses en Algérie (1945-1962)	63
Tableau 2	Estimations du nombre de migrants coloniaux s'installant en Europe après la décolonisation (1945-début 1990)	103
Tableau 3	Suisses spoliés d'Algérie – Chronologie sommaire (1972-1996)	142

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Sandro Cattacin et Stéfanie Prezioso, qui pendant ces années de recherche m'ont toujours démontré leur appui et leur attention humaine, ainsi que sollicitée avec leurs critiques constructives.

Mes remerciements s'adressent également au Fonds national suisse de la recherche scientifique qui a soutenu la publication de ce livre et financé la recherche à la base de cet ouvrage.

Quels rapports les pays européens entretiennent-ils avec leur passé colonial ? La manière dont ils traitent, relisent, reconstruisent, oublient ou dissimulent ce volet de leur histoire est déterminante pour comprendre la géopolitique mondiale d'aujourd'hui, et questionner nos sociétés actuelles.

La Confédération, sous sa cape de neutralité, a longtemps nié son implication dans des processus coloniaux. Pourtant, des Suisses ont participé du peuplement de «l'Algérie française», où ils ont exercé des formes de domination, notamment via des investissements privés. À la proclamation de l'indépendance algérienne, la Confédération s'est trouvée face à la délicate organisation du «retour» des colons helvètes. Suite aux nationalisations et aux expropriations outre-mer, des biens ont dû être protégés, des pensions versées.

Ce livre offre de précieux outils pour appréhender l'histoire coloniale dans un monde décolonisé. Étayée par des sources d'archives suisses, françaises, italiennes et anglaises – pour la plupart inédites –, cette étude reconstitue les jeux d'échelles et met en évidence le rôle déterminant de l'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer.

Marisa Fois est historienne et maître-assistante à l'Université de Genève. Ses recherches portent sur les minorités en Afrique du Nord, le postcolonialisme et la décolonisation.

ISBN: 978-2-88351-099-9



9 782883 510999